

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception : 12/10/2017      Dossier complet le : 12/10/2017      N° d'enregistrement : F-076-17-C-0087

**1. Intitulé du projet**

SECURISATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU RÉQUISTANAIS

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Alain BACH, Responsable de projets

RCS / SIRET 4 4 4 6 1 9 2 5 8 0 2 8 3 3      Forme juridique Société Anonyme

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute tension (HTB 2) inférieure à 15 km. Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de leur surface foncière.	Création d'un échelon de tension 225 000 volts au poste électrique existant de Réquista, avec augmentation de sa surface foncière.  Création d'une ligne aérienne 225 000 volts de 3 km pour raccorder le nouvel échelon de tension du poste de Réquista à la ligne à 225 000 volts Pélissier – Saint-Victor.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

RTE propose de réorganiser le réseau électrique pour résoudre l'obsolescence de la ligne 63 000 volts Réquista – Saint-Victor.

La réorganisation consiste à raccorder le poste de Réquista à la ligne à 225 000 volts Pélissier – Saint-Victor, qui chemine à 3 km, puis à déposer les 23 km de la ligne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor.

Les opérations à réaliser sont les suivantes :

- création d'un échelon de tension 225 000 volts par extension du poste de Réquista,
- création d'une ligne aérienne 225 000 volts de 3 km pour raccorder le nouvel échelon de tension à la ligne à 225 000 volts Pélissier – Saint-Victor.

Pour ne pas multiplier les lignes aériennes dans ce secteur de la commune de Réquista, la ligne aérienne à créer portera également, sur 3 km, la ligne aérienne à 63 000 volts Réquista – La Croux / Trébas dont le tronçon existant sera entièrement enlevé. La ligne aérienne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor (23 km) sera entièrement enlevée à l'issue de la mise en service des nouvelles installations.

Le poste de Réquista se situe sur la commune du même nom, dans le département de l'Aveyron.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de résoudre l'obsolescence de la ligne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor qui raccorde le poste de Réquista au réseau public de transport d'électricité (RPT).

Cette ligne électrique a été construite en 1927. Ses câbles conducteurs sont d'origine et doivent maintenant être remplacés. Une réhabilitation de ce type conduirait à la reconstruction complète de la ligne aérienne. RTE propose plutôt, conformément à ses engagements de service public, de réorganiser le réseau électrique concerné, en l'optimisant.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

#### Travaux d'extension du poste.

L'échelon de tension 225 000 volts du poste de Réquista sera implanté sur une friche industrielle contiguë au poste existant. Une fois le terrain nivelé, le poste sera équipé d'appareillages électriques à 225 000 volts (disjoncteur et sectionneurs) et d'un transformateur de tension 225 000 / 63 000 volts. Les connexions électriques entre ces équipements seront portées par des charpentes en métal. Trois bâtiments techniques compléteront le poste dont ils abriteront les installations électroniques de contrôle et de conduite à distance.

La superficie de l'échelon de tension 225 000 volts est de 0,8 ha. Compte tenu de la présence de talus et de la réalisation d'un bassin d'orage, la superficie du poste de Réquista, qui est aujourd'hui de 0,5 ha, sera portée à 2 ha.

#### Création de la ligne aérienne.

Le chantier de construction d'une ligne aérienne se déroule en plusieurs étapes : l'aménagement des pistes d'accès aux zones de travail (le renforcement des chemins existants est privilégié), la création des aires provisoires d'assemblage des pylônes, les déboisements nécessaires, la réalisation des fondations superficielles ou profondes, l'assemblage et le levage des pylônes puis le déroulage des câbles et les finitions.

La longueur de la ligne à créer est de 3 km. Elle sera équipée de 6 conducteurs. Les nouveaux pylônes 225 000 volts seront au nombre de 9. Ils auront une envergure de 33 m, une hauteur de 20 à 40 m et une emprise au sol de 35 à 70 m<sup>2</sup>. L'enlèvement de la ligne à 63 000 volts Réquista – La Croux / Trébas sur le même tronçon entraîne la dépose de 8 pylônes.

La réalisation du nouvel échelon de tension durera 18 mois et celle de la ligne aérienne 6 mois, concomitamment. La dépose de ligne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor durera 6 mois, dont un mois pour la dépose des câbles en tout début de chantier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'échéance de mise en service des nouvelles installations est planifiée en juillet 2020. La dépose de ligne aérienne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor interviendra au second semestre 2020.

Le poste de Réquista est commandé et surveillé à distance. Les opérations à réaliser sur site sont limitées à des actes de maintenance préventive dont la périodicité est semestrielle.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de raccordement du poste de Réquista de la ligne à 225 000 volts Péliissier – Saint-Victor.

Approbation des Projets d'Ouvrages (APO) des projets techniques de l'extension du poste et de la ligne aérienne.

Permis de construire pour l'extension du poste.

Déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation des travaux de l'extension du poste et de la ligne aérienne.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur(s)
<u>Poste de transformation</u>	Poste 63 000 Volts existant : 3 515 m <sup>2</sup> Poste 225 000 Volts à créer : 8 285 m <sup>2</sup> Talus et bassin d'orage à créer : 6 190 m <sup>2</sup>	17 990 m <sup>2</sup> de superficie au sol totale après travaux
Loge "transformateurs"	15 m par 10.5 m, murs de 4 et 8 m de hauteur	
3 Bâtiments	L x l, h en m : 14.5 x 8.5, 6 / 8.5 x 4.5, 6 / 5.8 x 2.7, 3.5	
<u>Ligne aérienne</u>	9 pylônes espacés de 375 m en moyenne (33 m d'envergure, 20 à 40 m de hauteur, 35 à 70 m <sup>2</sup> d'emprise au sol) accompagnée de la dépose de 3 km de ligne aérienne à 63 000 Volts	3 km de long, 475 m <sup>2</sup> d'emprise au sol totale 8 pylônes (voir <sup>nota</sup> )

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Réquista (12).

Poste :

Voie communale n°5  
Lieu-dit « Landas » ; section AK,  
parcelles 197, 191, 196, 197.

Ligne :

entre les lieudits « Landas »  
et « Lacalm »

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44 ° 02 ' 08 " 9 Lat. 02 31 12 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44 ° 02 ' 08 " 9 Lat. 02 31 12 8

Point d'arrivée :

Long. 44 ° 00 ' 45 " 3 Lat. 02 31 37 5

Communes traversées :

Commune de Réquista (12).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**Nota** : les 94 pylônes de la ligne aérienne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor (23 km) seront déposés à l'issue de la mise en service des nouvelles installations.

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone étudiée s'inscrit en partie dans la ZNIEFF de type II « Vallée du Tarn amont ». Elle abrite 6 habitats et 11 espèces de flore déterminants pour les ZNIEFF. Un de ces habitats et une de ces plantes sont concernés par le projet. Une chênaie-charmaie sera surplombée par la ligne aérienne et une flore pionnière ( <i>Senecio lividus</i> ) s'est installée dans le talus calcaire du site de l'extension du poste (friche industrielle). Rte mandatera un Écologue pour la mise en défens du talus du poste ainsi que les habitats et les espèces ZNIEFF de l'aire d'étude afin d'éviter qu'ils soient altérés par une éventuelle évolution d'engin lors des travaux du poste ou de la ligne aérienne (voir <sup>nota</sup> ).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de montagne Cf. Observatoire des territoires.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les fonds de vallons de la zone étudiée sont parcourus par des ruisseaux, dont les têtes amont sont parfois temporaires. Ils sont boisés ou occupés par de petites prairies humides. Une zone humide, à enjeu écologique potentiel, est présente non loin du poste électrique, à l'opposé de son extension. Elle n'est pas concernée par un impact direct des futurs travaux. Toutefois, Rte mandatera un Écologue pour sa mise en défens afin d'éviter qu'elle soit altérée par une éventuelle évolution d'engin lors du nivellement du poste, de la dépose des lignes aériennes ou par une création de piste d'accès (voir <sup>nota</sup> ).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Réquista est couverte par un plan de prévention des risques inondations (arrêté préfectoral du 9 février 2016 portant approbation du PPRI du bassin « Céor-Giffou »). L'extension du poste de Réquista et la construction de la ligne aérienne à 225 000 volts ne sont pas concernées par les prescriptions du PPRI car elles se situent en dehors de ce bassin versant.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE1201 - Arrêté préfectoral 94-2037 du 17 octobre 1994 modifié par l'arrêté 2003-324-4 du 20 novembre 2003. Le projet ne nécessite aucun prélèvement total d'eau. Lors des travaux, les eaux de fond de fouille seront pompées et ré-infiltrées dans la nappe sans consommation. La réalisation des travaux d'extension du poste de Réquista et de construction de la ligne aérienne à 225 000 volts feront l'objet d'une Déclaration au titre de la loi sur l'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de l'aire d'étude est le site FR7300847 « Vallée du Tarn (de Brousse jusqu'aux gorges) ». Il est situé à l'est, à environ 5,5 km. Au regard des habitats et des espèces présents dans l'aire d'étude et de l'éloignement de la zone des travaux du site FR7300847, il apparaît que le projet d'extension du poste de Réquista et de construction de la ligne aérienne à 225 000 volts n'engendrera pas d'effet temporaire ou permanent sur le réseau de sites Natura 2000 (voir annexe 6 et nota).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Nota : La ligne aérienne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor emprunte le site FR7300847 sur 3,5 km, dans le territoire des communes du Truel et de Saint-Victor et Melvieu (12). Les effets temporaires de ses travaux de dépose et les mesures d'évitement et de réduction d'impact retenues sont présentés en annexe 8 « les effets temporaires des travaux de dépose de la ligne a 63 000 volts Réquista – Saint-Victor » page 49.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissèlement du poste électrique seront captées par un réseau de drainage et recueillies dans un bassin d'orage situé au sud du site, avant leur surverse dans le ruisseau de la Trincardié, en aval de la retenue collinaire existante. Les dimensions du bassin d'orage résultent de la prise en compte d'une pluie de retour décennale et d'un débit de fuite inférieur au débit naturel du site pour préserver les fonctionnalités aquatiques du ruisseau. La réalisation des travaux d'extension du poste de Réquista fera l'objet d'une Déclaration au titre de la loi sur l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site nécessite la réalisation de terrassements sur une surface d'environ 1 ha. Ces terrassements généreront des déblais (3385 m <sup>3</sup> ). Le marché de nivellement sera attribué à l'entreprise qui remettra l'offre la plus économiquement avantageuse et qui minimisera l'empreinte carbone de ses travaux (cf. les rotations de camions en phase d'évacuation des matériaux) et qui proposera la valorisation la plus importante des terres extraites.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de nivellement du poste pourront avoir un impact temporaire sur une flore pionnière qui s'est installée dans le talus calcaire de la friche industrielle. L'implantation d'un pylône aura un impact temporaire sur une pelouse sèche en fermeture par des fourrés de sols pauvres, dont l'état de conservation est « moyen ». La ligne électrique pourra avoir un impact permanent sur les espèces avifaunes. Rte mandatera un Écologue pour la mise en défens du talus calcaire du poste favorable à l'installation de la flore pionnière et pour la mise en défens de la pelouse sèche, sa reconstitution et son entretien. RTE mandatera l'Écologue pour l'analyse du risque avifaune et du besoin de la mise en place de spirales avifaunes (voir <sup>nota</sup> ).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Nota : sur les câbles de la nouvelle ligne électrique. Ce système permet en effet aux oiseaux en vol de mieux identifier le profil des câbles et ainsi d'éviter d'éventuelles collisions.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présence de la ligne électrique est compatible avec l'ensemble des pratiques culturales hormis dans les emprises au sol de ses pylônes. La ligne électrique à créer consommera ainsi 475 m <sup>2</sup> de terre agricoles sur l'ensemble de son parcours. Les propriétaires et les exploitants agricoles recevront une indemnité compensatrice pour la perte de revenu et pour la gêne à l'exploitation des parcelles, calculée sur la base de barèmes issus d'un partenariat entre RTE et la profession agricole. Il doit être noté que la dépose de la ligne à 63 000 volts Réquista – La Croux / Trébas rendra exploitables 100 m <sup>2</sup> de terres agricoles dans le même secteur.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du poste de Réquista et de construction de la ligne aérienne à 225 000 volts n'est pas concerné par les prescriptions du PPRI de Réquista car il se situe en dehors du bassin versant «Céor-Giffou».
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'extension du poste et la ligne électrique à construire respectent les valeurs réglementaires qui limitent l'exposition des tiers aux champs électriques et magnétiques (arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique dit « arrêté technique » – article 12bis). L'habitation la plus proche du poste se situe à 250 m. La ligne électrique est éloignée de trois habitats épars de 265 m, 530 m à 255 m. L'habitation la plus proche de la ligne se situe à 80 m, celle-ci se trouvant à 70 m de la ligne existante à 225 000 volts Pélissier – Saint Victor sur laquelle la ligne à construire doit être raccordée.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de construction de l'extension du poste et la ligne électrique pourront être à l'origine d'une perturbation temporaire des conditions de circulation aux abords du bourg de Réquista. RTE se rapprochera du service de la voirie de la commune pour organiser le déroulement des chantiers dans le but d'en limiter les désagréments. RTE communiquera auprès de riverains lors des phases de travaux qui génèrent des contraintes de circulation (périodes, voies concernées et les itinéraires de déviation éventuels).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le poste électrique respecte les valeurs réglementaires qui limitent l'exposition des tiers au bruit des transformateurs (article 12ter de « l'arrêté technique », modifié par l'arrêté du 26 janvier 2007). Une étude acoustique menée in-situ a conduit à retenir l'installation du nouveau transformateur entre 4 murs. Voir annexe 7 : Dispositions techniques du poste électrique. RTE impose à ses prestataires qu'ils utilisent des engins en parfait état de fonctionnement. Les nuisances sonores des chantiers d'extension (voir suite en nota).

Nota : du poste et de création de la ligne aérienne seront limitées aux heures légales de travail et seront similaires à celles d'un chantier de travaux public.

Les nuisances sonores occasionnées à l'occasion du projet ne peuvent pas être considérées comme un trouble anormal de voisinage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RTE impose à ses prestataires qu'ils utilisent des engins en parfait état de fonctionnement. Les nuisances olfactives des chantiers d'extension du poste et de création de la ligne aérienne seront limitées aux heures légales de travail et seront similaires à celles d'un chantier de travaux public.  Les nuisances olfactives occasionnées à l'occasion du projet ne peuvent pas être considérées comme un trouble anormal de voisinage.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de nivellement des terrains de l'extension du poste ne nécessitent pas le recours à l'utilisation d'explosifs ou d'engins de chantier « brises-roches ».
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ligne électrique ne sera pas équipée de balisage lumineux. Les hauteurs au-dessus du sol des pylônes et des câbles tiennent compte de la servitude aéronautique de survol des avions de chasse à très basse altitude et seront inférieures à 50 m (cf. dispositions de l'arrêté du 25 juillet 1990 du Ministère de l'équipement, des transports, du logement et de la mer).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 7 : Dispositions prises par RTE pour la maîtrise du risque d'émission du gaz qui équipe les appareillages électriques. Notamment, les dispositions constructives prises en compte (compartiments étanches et systèmes de surveillance), la mise en place d'une politique de réduction des rejets de SF6 et la certification de ses salariés en charge des actes de maintenance conformément aux dispositions de la réglementation européenne 2015/2066 du 17 novembre 2015.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 7 : Dispositions prises par RTE pour la maîtrise du risque incendie. Notamment, les dispositions prises pour recueillir l'huile du transformateur et les eaux d'aspersion de lutte contre l'incendie afin d'éviter leur rejet dans le milieu naturel environnant (mise en place dans le poste d'une fosse étanche et d'un déshuileur). Les eaux de ruissèlement interceptées par le poste de Réquista seront captées et versées dans un bassin d'orage installé dans son enceinte. Ce bassin sera équipé d'une surverse dans le ruisseau de la Trincardié dont le débit sera inférieur au débit naturel du site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension du poste de Réquista sera implantée sur une friche industrielle de la zone d'activité de la Croix de la Borie. La présence de la ligne électrique aura une incidence sur les pratiques culturelles du fait de l'emprise au sol des pylônes. Celles-ci mobiliseront 475 m <sup>2</sup> de terres agricoles sur l'ensemble de son parcours. Les propriétaires et les exploitants agricoles recevront une indemnité compensatrice pour perte de revenu et pour gêne à l'exploitation des parcelles, calculées sur la base de barèmes établis par RTE et la profession agricole. Il doit être noté que la dépose de la ligne à 63 000 volts Réquista – La Croux / Trébas rendra exploitables 100 m <sup>2</sup> de terres agricoles dans le même secteur (voir <sup>nota</sup> ).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu ne répond aux critères fixés par le code de l'environnement pour l'analyse d'effets cumulés, à savoir :

- avoir fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- avoir fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Nota : La dépose de la ligne aérienne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor (23 km), à l'issue de la mise en service des nouvelles installations, rendra exploitables quant à elle 1900 m<sup>2</sup> de terres agricoles.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Pour ce qui concerne l'extension du poste électrique :

- Sa construction sur une friche industrielle plutôt que sur des terres en cultures. L'installation du nouveau transformateur entre 4 murs pour assurer la conformité du poste vis-à-vis de l'exposition des tiers au bruit. L'installation d'un système de récupération de l'huile du transformateur, composé d'une fosse déportée et d'un déshuileur, pour éviter toute pollution des sols en cas d'éventuel incendie. Le prolongement du réseau incendie communal. L'installation d'un système d'assainissement avec vidange régulière par entreprise spécialisée. La mise en place d'un bassin « d'orage » dont le débit de surverse dans le ruisseau de la Trincardié sera inférieur au débit naturel du site.
- L'engagement de RTE de mettre en défens par un écologue les habitats qui pourraient être menacés de dégradation par les travaux et d'en faire le suivi (la zone humide située à l'écart de l'extension ; le talus calcaire du site favorable à l'installation d'une flore pionnière).
- La réalisation d'un aménagement paysager sur la frange est du poste pour réduire l'impact visuel des installations électriques, existantes et nouvelles, depuis les abords du bourg de Réquista. L'utilisation de nuances qui favorisent une intégration visuelle dans le paysage en toutes saisons des nouvelles installations (« gris mousse » RAL 7003 pour les bâtiments et les murs de la nouvelle loge transformateur).

Pour ce qui concerne la ligne électrique :

- Sa construction dans un paysage valonné qui favorise son intégration visuelle, le plus à l'écart de l'habitat épars.
- L'engagement de RTE de mettre en défens par un écologue les milieux d'intérêt communautaire, les habitats ... (voir suite en bas de page).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les différentes composantes de l'environnement ont été prises en compte de la conception du projet jusqu'à élaboration de son détail technique. Ainsi, le projet consiste à raccorder le poste de Réquista au réseau public de transport par une nouvelle ligne de 3 km plutôt que de reconstruire entièrement une ligne de 23 km. De même, le poste de Réquista sera étendu sur une friche industrielle déjà anthropisée plutôt qu'en site propre. Les impacts du projet ont été limités et restent localisés. Ils concernent le milieu naturel en phase travaux : une pelouse sèche (milieu d'intérêt communautaire) et une flore déterminante ZNIEFF. RTE s'engage à reconstituer la pelouse sèche après travaux selon les préconisations définies par un écologue et à mettre en défens le talus de la friche industrielle que la flore a investi. RTE s'engage aussi à mettre en défens les autres composantes du milieu naturel pour éviter des impacts indirects des travaux (milieux d'intérêt communautaire ; habitats déterminants ZNIEFF ; milieux humides ; habitats d'oiseaux, de chiroptères, de coléoptères, d'odonates et d'amphibiens).

**RTE considère, au vu de ces impacts limités et localisés et des dispositions qu'il prend pour les éviter et les réduire, que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Suite du 6.4 :

- ... déterminants pour les ZNIEFF et les milieux humides de l'aire d'étude qui pourront être concernés par la réalisation des travaux, la création de piste d'accès ou d'aires provisoires d'assemblages de pylônes, ou toute circulation d'engin de travaux. La reconstitution à l'issue des travaux d'une pelouse sèche concernée par l'implantation d'un support, selon les préconisations de l'Ecologue et son entretien selon un protocole défini par l'Ecologue (nécessitant l'accord de l'exploitant agricole). La mise en défens par l'écologue des habitats d'oiseaux, de chiroptères, de coléoptères saproxyliques, les zones de pontes des odonates et des amphibiens.
- L'engagement de RTE de mener une analyse du risque avifaune et du besoin de la mise en place de spirales avifaunes sur les câbles. La programmation des coupes et étêtage d'arbres lors des périodes où les espèces d'oiseaux et de chiroptères sont les moins vulnérables.
- Le déroulage des câbles de la ligne « sous tension mécanique » de manière à ce qu'ils ne soient pas mis en contact avec le sol et la végétation.
- L'utilisation de nuances qui favorisent une intégration visuelle dans le paysage en toutes saisons des pylônes (« gris » (RAL 7023), couleur neutre et légèrement chaude.

Enfin, les dispositions prises par RTE et ses prestataires sur les chantiers pour éviter et réduire les risques accidentels de pollution.

Voir annexe 8, « 3.5 Engagements environnementaux de Rte », page 19.

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- Annexe 7 : dispositions techniques et maîtrise des risques
- Annexe 8 : Notice environnementale

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Toulouse,

le,

Mercredi 11 octobre 2017

Signature

*Alain ...*



Le réseau  
de transport  
d'électricité

# SECURISATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU RÉQUISTANAIS

Annexes au formulaire de demande  
d'examen au cas par cas

Octobre 2017

REGION OCCITANIE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON



## AVANT-PROPOS

### LE PROJET DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU REQUISTANAIS

Le poste de Réquista (Réquista, 12) est raccordé au réseau public de transport d'électricité (RPT) par la ligne aérienne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor. Cet ouvrage a été construit en 1927. Ses câbles conducteurs sont d'origine et doivent maintenant être remplacés. Une réhabilitation de ce type conduirait à la reconstruction complète de la ligne aérienne.

RTE propose plutôt, conformément à ses engagements de service public, de réorganiser le réseau électrique concerné, en l'optimisant.

Le raccordement du poste de Réquista au réseau à 225 000 volts permet de résoudre l'obsolescence de la ligne Réquista – Saint-Victor tout en présentant un bilan particulièrement positif en termes de création et de dépose d'ouvrages électriques.

La réorganisation du réseau proposée consiste à raccorder le poste de Réquista à la ligne à 225 000 volts Pélissier – Saint-Victor, qui chemine à 3 km, et à déposer les 23 km de la ligne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor (cf. figure 1, ci-dessous, respectivement ❶ et ❷).

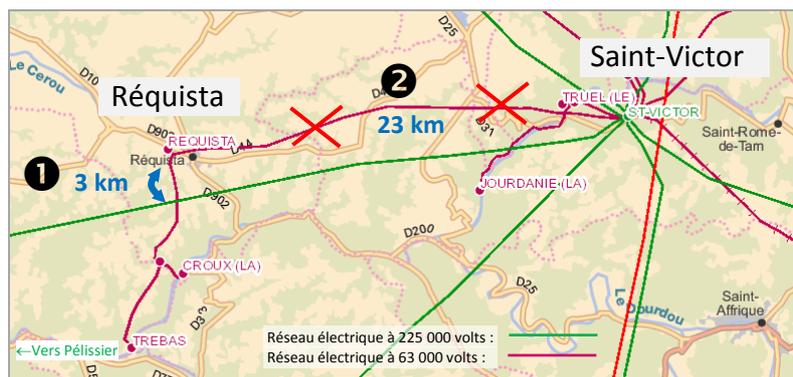


Figure 1 : Modification du réseau électrique

Le projet de sécurisation de l'alimentation électrique du Réquistanais a fait l'objet d'une concertation préalable menée par le Maître d'ouvrage puis d'une concertation officielle qui s'est tenue sous l'égide du Préfet de l'Aveyron le 11 octobre 2016 en préfecture de Rodez.

L'emplacement de l'extension du poste de Réquista a été validé par le Préfet et le fuseau de moindre impact de sa ligne aérienne de raccordement a été approuvé par le Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Le procès-verbal de fin de concertation a été signé le 27 mars 2017 par M. le Préfet de l'Aveyron.

Les opérations à réaliser sont les suivantes :

- création d'un échelon de tension 225 000 volts par extension du poste de Réquista, avec augmentation de sa surface foncière,
- création d'une ligne aérienne 225 000 volts de 3 km pour raccorder le nouvel échelon de tension à la ligne à 225 000 volts Pélissier – Saint-Victor.

Pour ne pas multiplier les lignes aériennes dans ce secteur de la commune, la ligne aérienne à créer portera également, sur 3 km, la ligne aérienne à 63 000 volts Réquista – La Croux / Trébas dont le tronçon existant sera entièrement enlevé.

La ligne aérienne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor (23 km) sera elle aussi entièrement enlevée à l'issue de la mise en service des nouvelles installations.

Respectivement ❶, ❷, ❸ et ❹ sur la figure 2 ci-dessous.

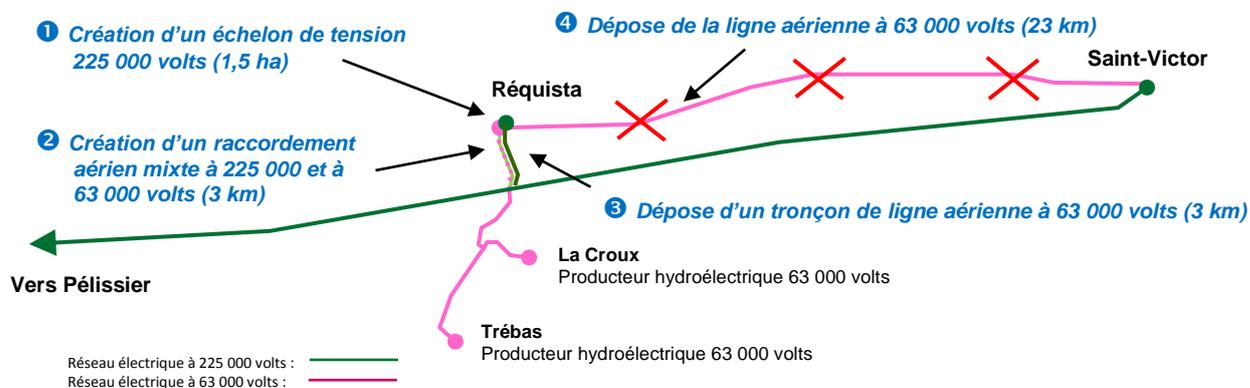


Figure 2 : La consistance du projet Réquista

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement et au tableau qui y est annexé, le projet relève au titre de la rubrique 32 d'un examen au cas par cas :

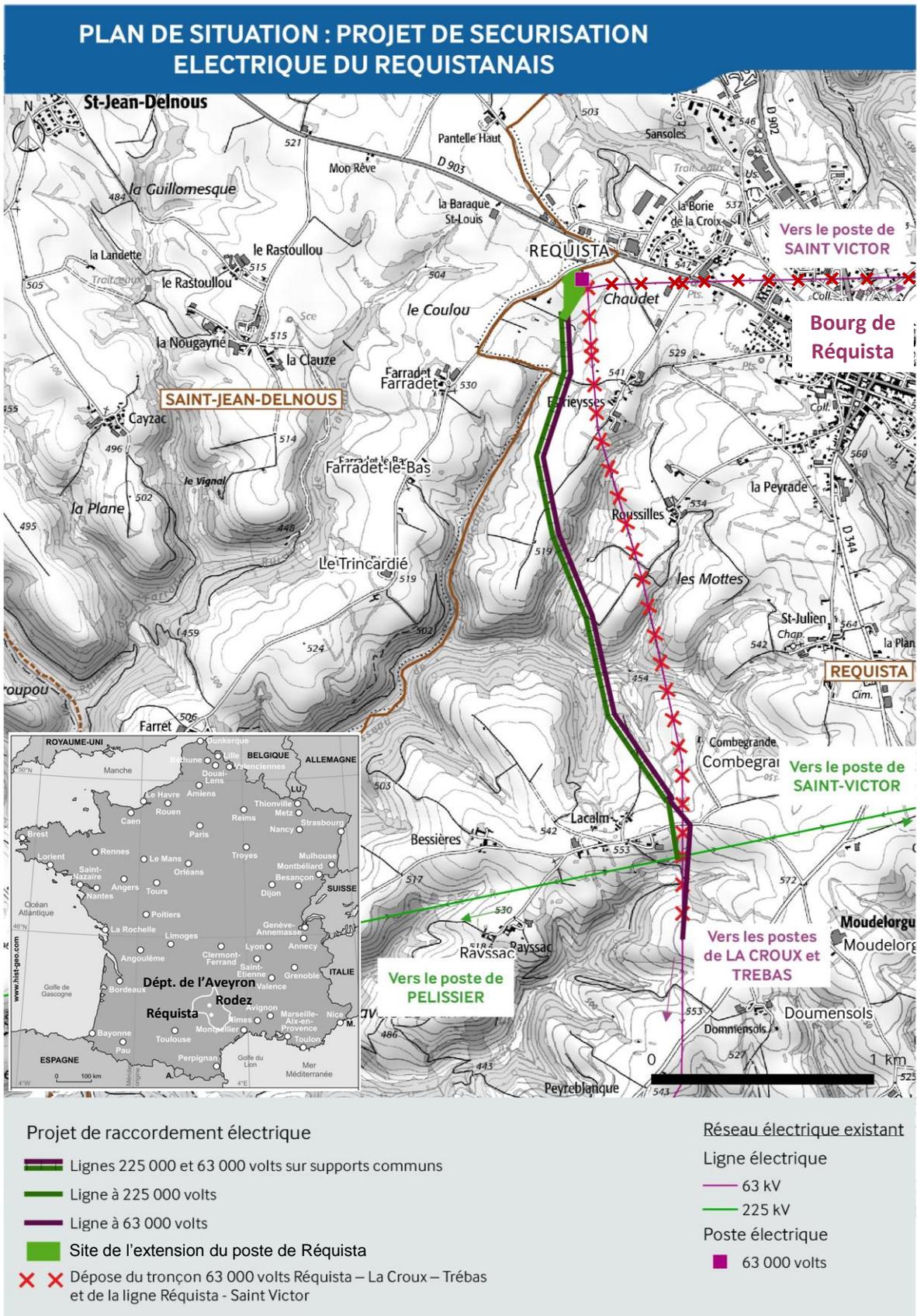
- « Construction de lignes électriques aériennes en haute tension (HTB 1<sup>1</sup>), et construction de lignes électriques aériennes en très haute tension (HTB 2<sup>2</sup> et 3<sup>3</sup>) inférieure à 15 km ».
- « Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes ».

<sup>1</sup> 400 000 volts

<sup>2</sup> 225 000 volts

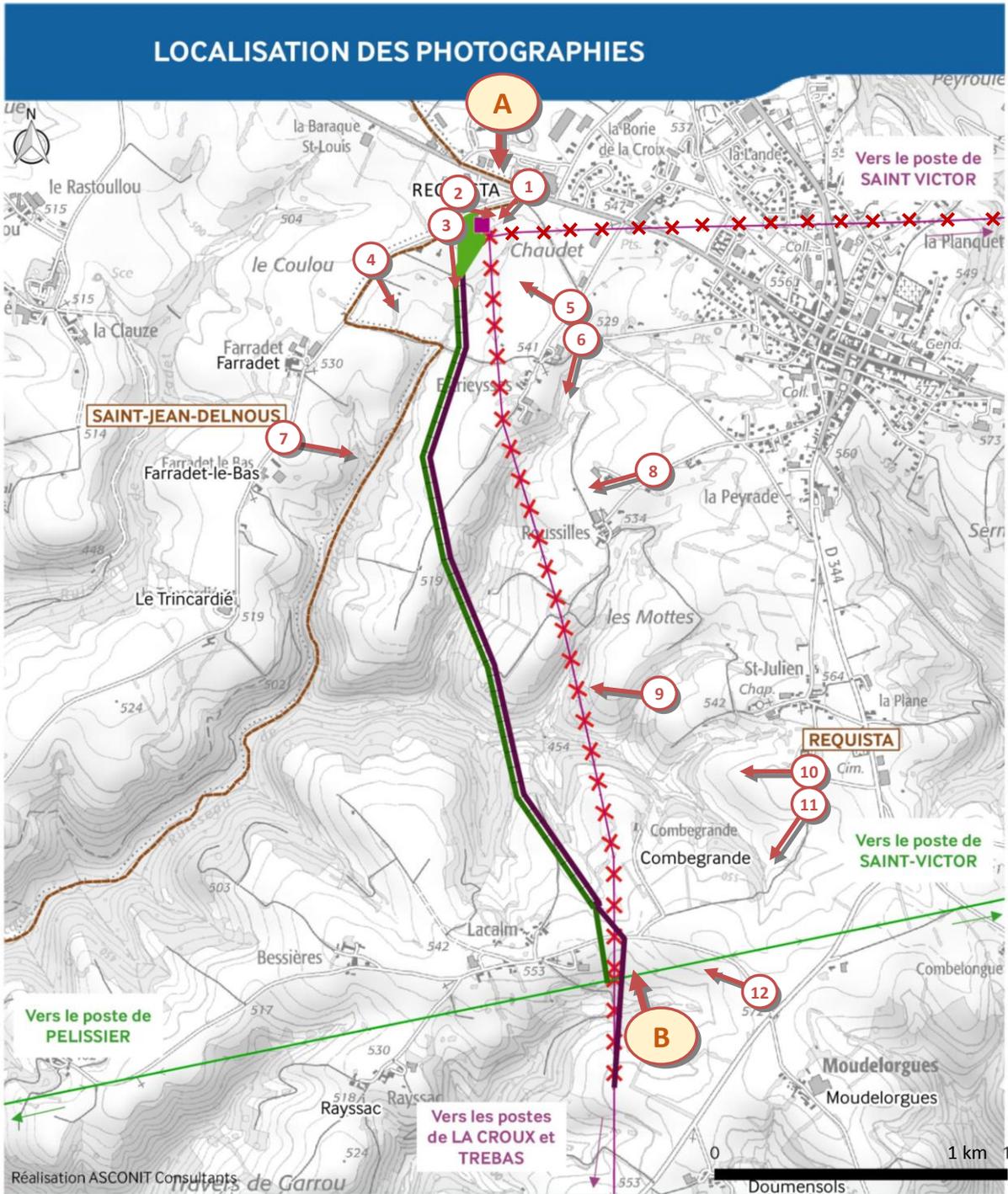
<sup>3</sup> 63 000 volts

## ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION





ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DATEES ET PLAN DE LOCALISATION



<p><b>Projet de raccordement électrique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">—</span> Lignes 225 000 et 63 000 volts sur supports communs</li> <li><span style="color: purple;">—</span> Ligne à 225 000 volts</li> <li><span style="color: purple;">—</span> Ligne à 63 000 volts</li> <li><span style="background-color: green; color: white; padding: 2px;"> </span> Site de l'extension du poste de Réquista</li> <li><span style="color: red;">x x</span> Dépose du tronçon 63 000 volts Réquista – La Croux – Trébas</li> </ul>	<p><b>Points de vue</b> (15 mai 17)</p>	<p><b>Réseau électrique existant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: purple;">—</span> Ligne électrique 63 kV</li> <li><span style="color: green;">—</span> 225 kV</li> <li><span style="background-color: purple; color: white; padding: 2px;"> </span> Poste électrique 63 000 volts</li> </ul>
---	---	--

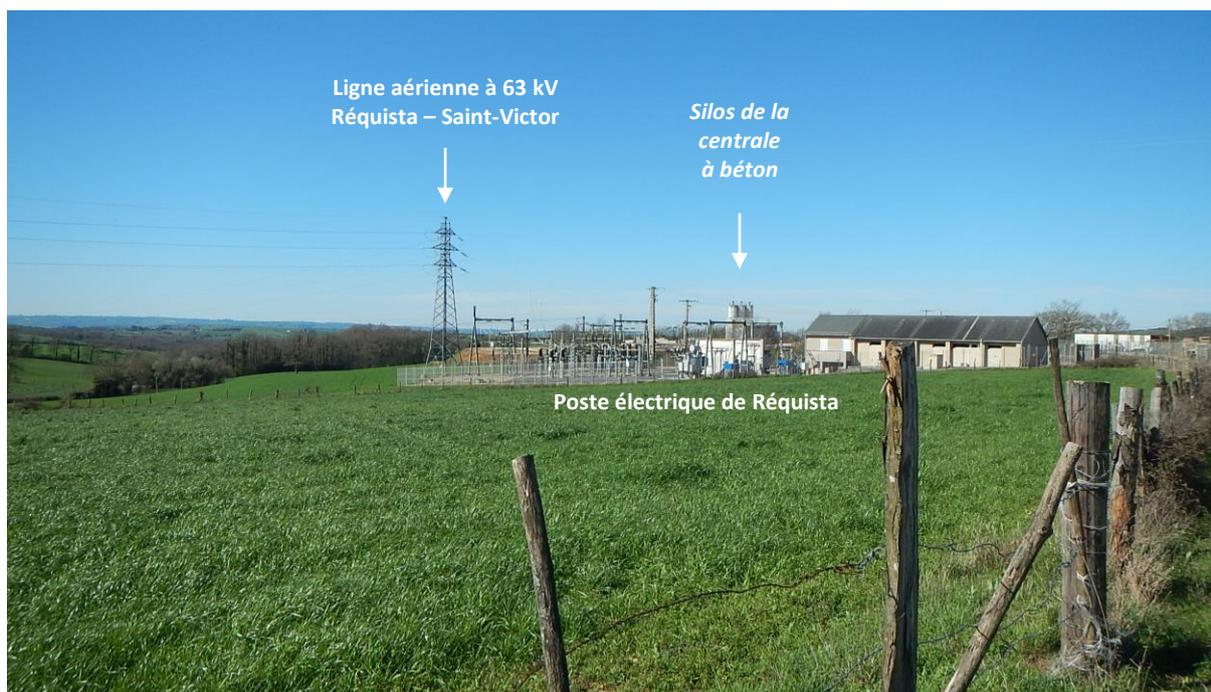




**Vue A (Le poste électrique et son environnement)**



**Vue B (le raccordement à la ligne à 225 000 volts Pélissier – Saint-Victor)**



Photographie 1<sup>4</sup>



Photographie 2<sup>5</sup>

<sup>4</sup> Le poste électrique de Réquista et, à l'arrière-plan, les silos de la centrale à béton  
Le pylône n°1 de la ligne aérienne à 63 kV Réquista – Saint-Victor (ligne déposée en fin de travaux)

<sup>5</sup> La ligne aérienne à 63 kV Réquista – Saint-Victor (déposée en fin de travaux)  
La clôture du poste électrique de Réquista.



Photographie 3<sup>6</sup>



Photographie 4

---

<sup>6</sup> La ligne aérienne à 63 kV Réquista – La Croux / Trébas (tronçon déposé en fin de travaux).  
Au premier plan, les terrains de l'ancienne aire de préfabrication de modules en béton armé (riche industrielle)



Photographie 57



Photographie 6

<sup>7</sup> Le poste électrique de Réquista et le pylône n°1 de la ligne aérienne à 63 kV Réquista – Saint-Victor. Derrière le poste et sur la droite, les hangars « Weldom » ; à gauche, les talus de la friche industrielle. Au premier plan, 2 lignes aériennes à 20°kV issues du poste de Réquista.



Photographie 7<sup>8</sup>



Photographie 8

---

<sup>8</sup> Un pylône de la ligne aérienne à 63 kV Réquista – La Croux / Trébas (tronçon déposé en fin de travaux)



Photographie 9<sup>9</sup>



Photographie 10

---

<sup>9</sup> Un pylône de la ligne aérienne à 63 kV Réquista – La Croux / Trébas (tronçon déposé en fin de travaux)



Photographie 11



Photographie 12<sup>10</sup>

---

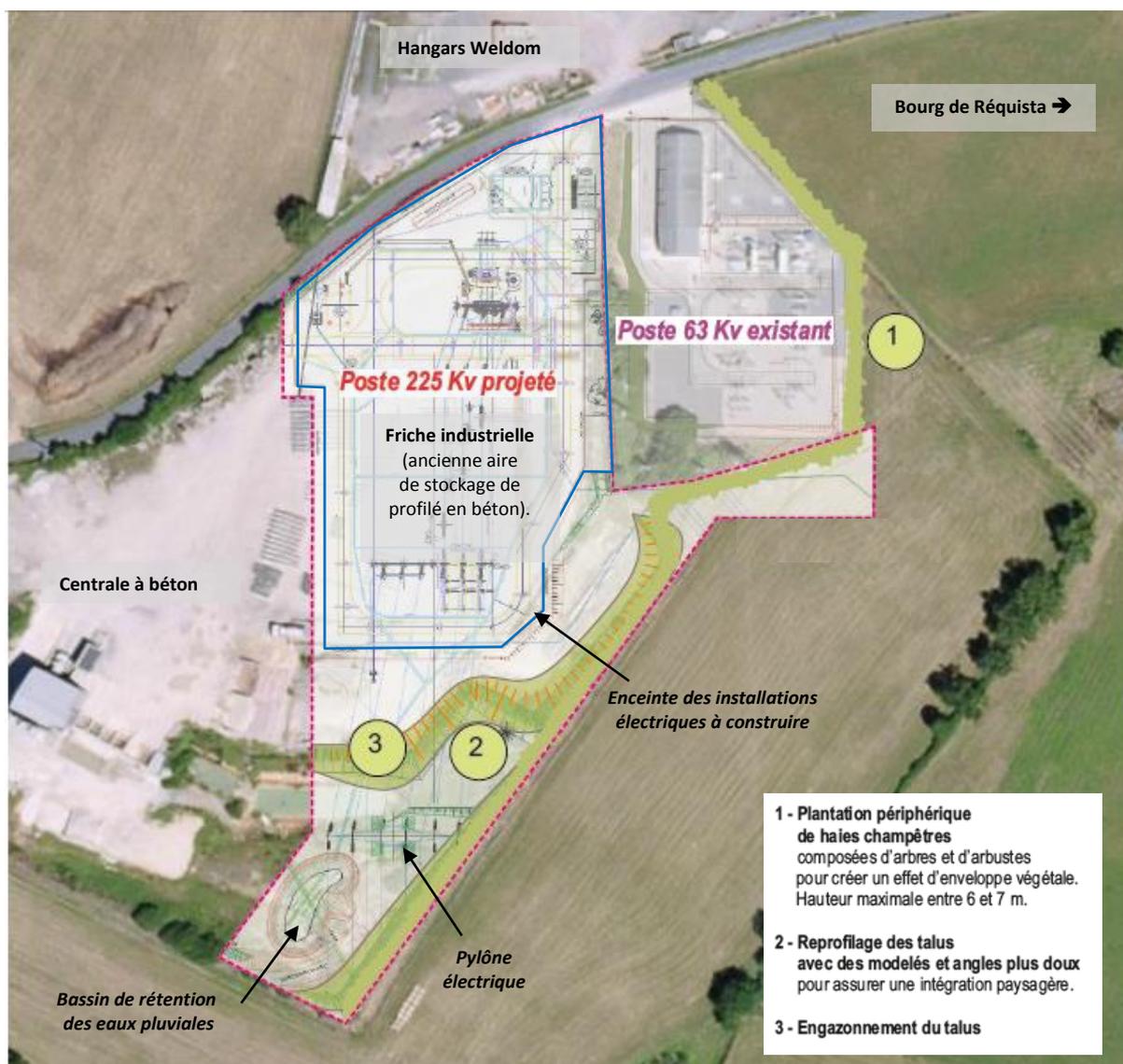
<sup>10</sup> Un pylône de la ligne aérienne à 225 kV Pélissier – Saint-Victor.



## ANNEXE 4-A : PLANS DU PROJET – L'extension du poste électrique.

Le poste de Réquista a été construit en 1984. Il s'insère dans l'environnement de la zone d'activités de la Croix de la Borie, à proximité d'une centrale à béton et d'une friche industrielle. Le poste est situé à l'est et au sud en bordure d'un environnement à dominante agricole. Il est en visibilité à l'est depuis les abords du bourg de Réquista.

L'extension du poste électrique sur la friche industrielle a été retenue en réunion de concertation. Les terrains concernés sont destinés au POS à l'urbanisation industrielle et commerciale de la commune. Ils font l'objet d'une procédure d'achat à l'amiable par RTE.

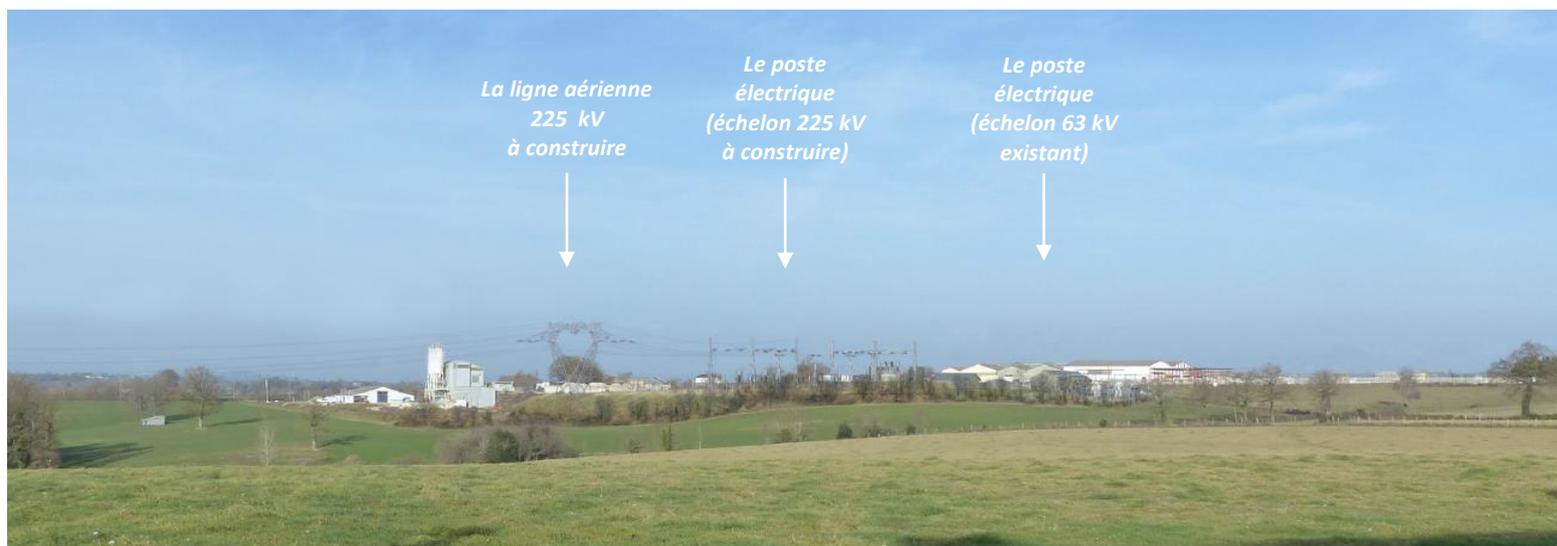


Le projet d'extension du poste de Réquista  
(Création de l'échelon de tension 225 000 volts)

Le poste de Réquista a actuellement une superficie de 0,5 ha, elle sera portée à 2 ha.  
La superficie des installations électriques à construire est de 0,8 ha.

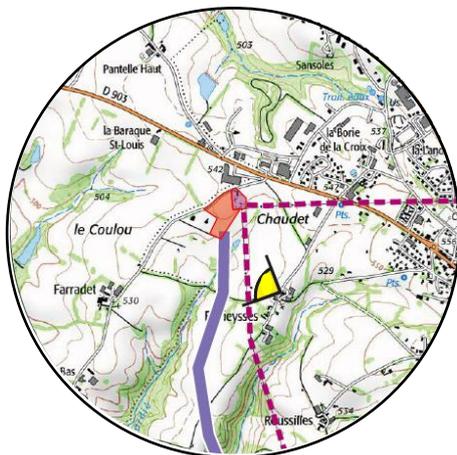


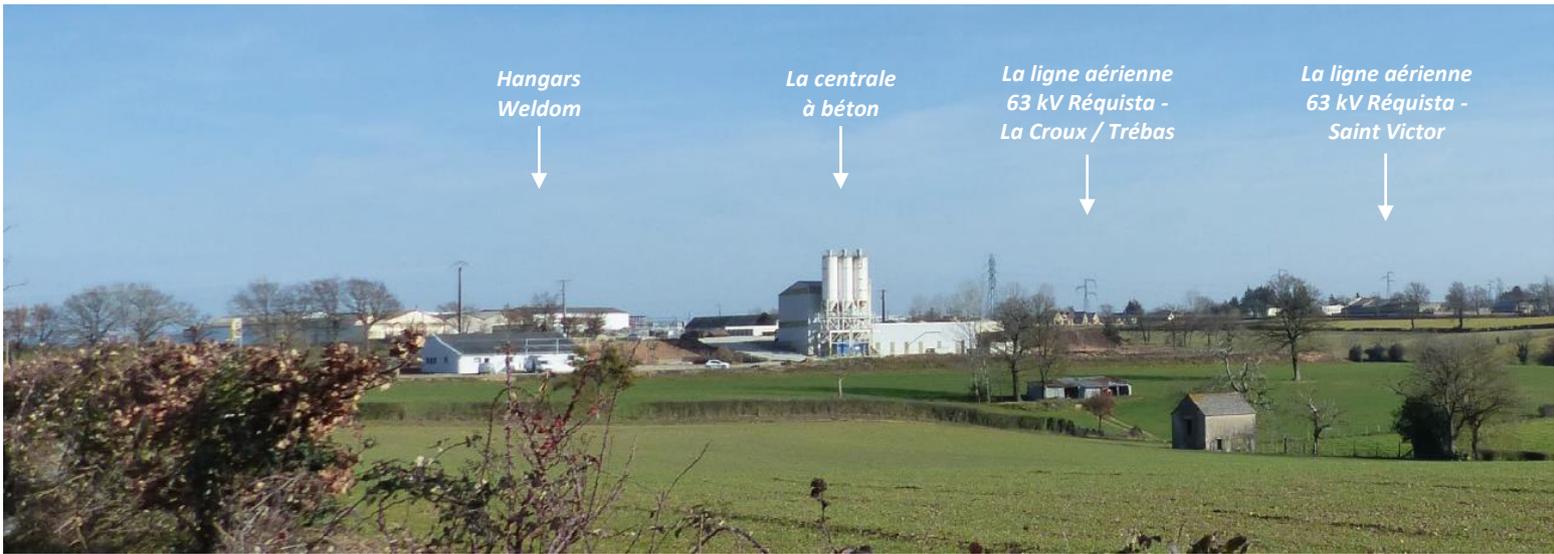
Situation actuelle



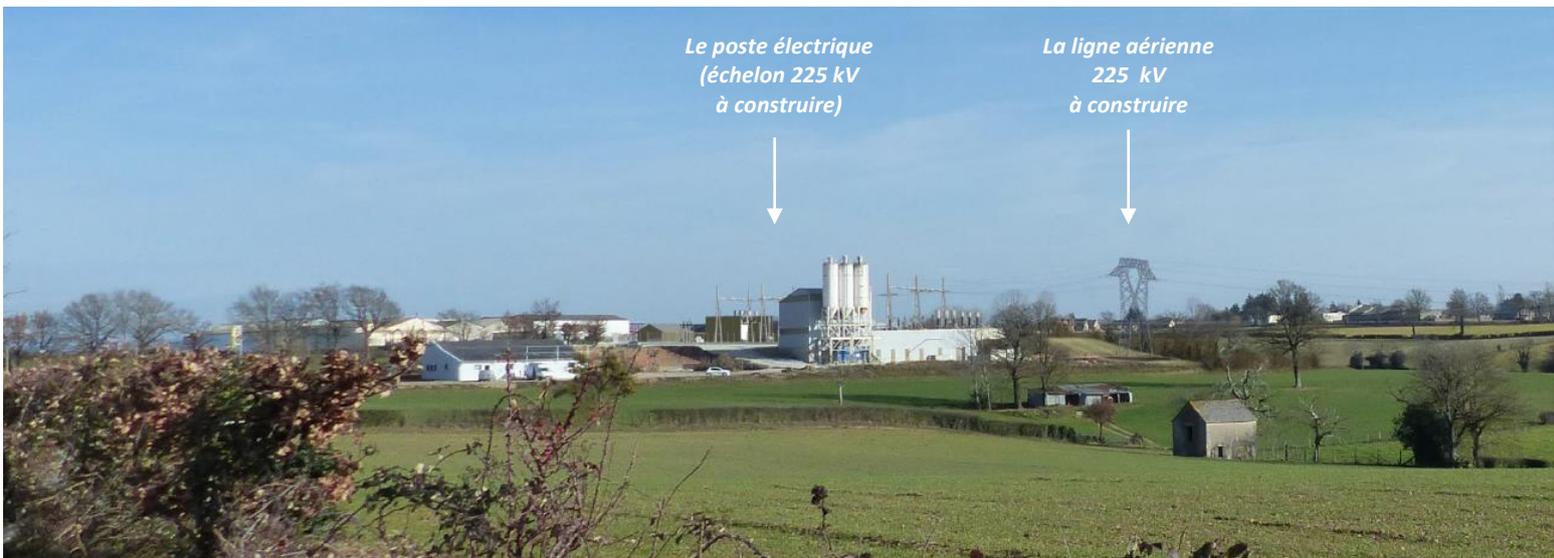
Situation projetée

**Simulation – vue depuis le lieu-dit « Estrieyesses »**



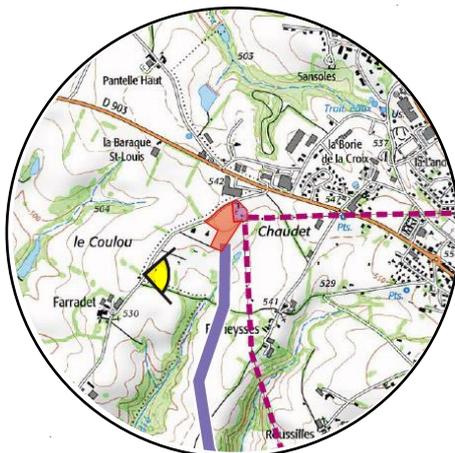


Ssituation actuelle



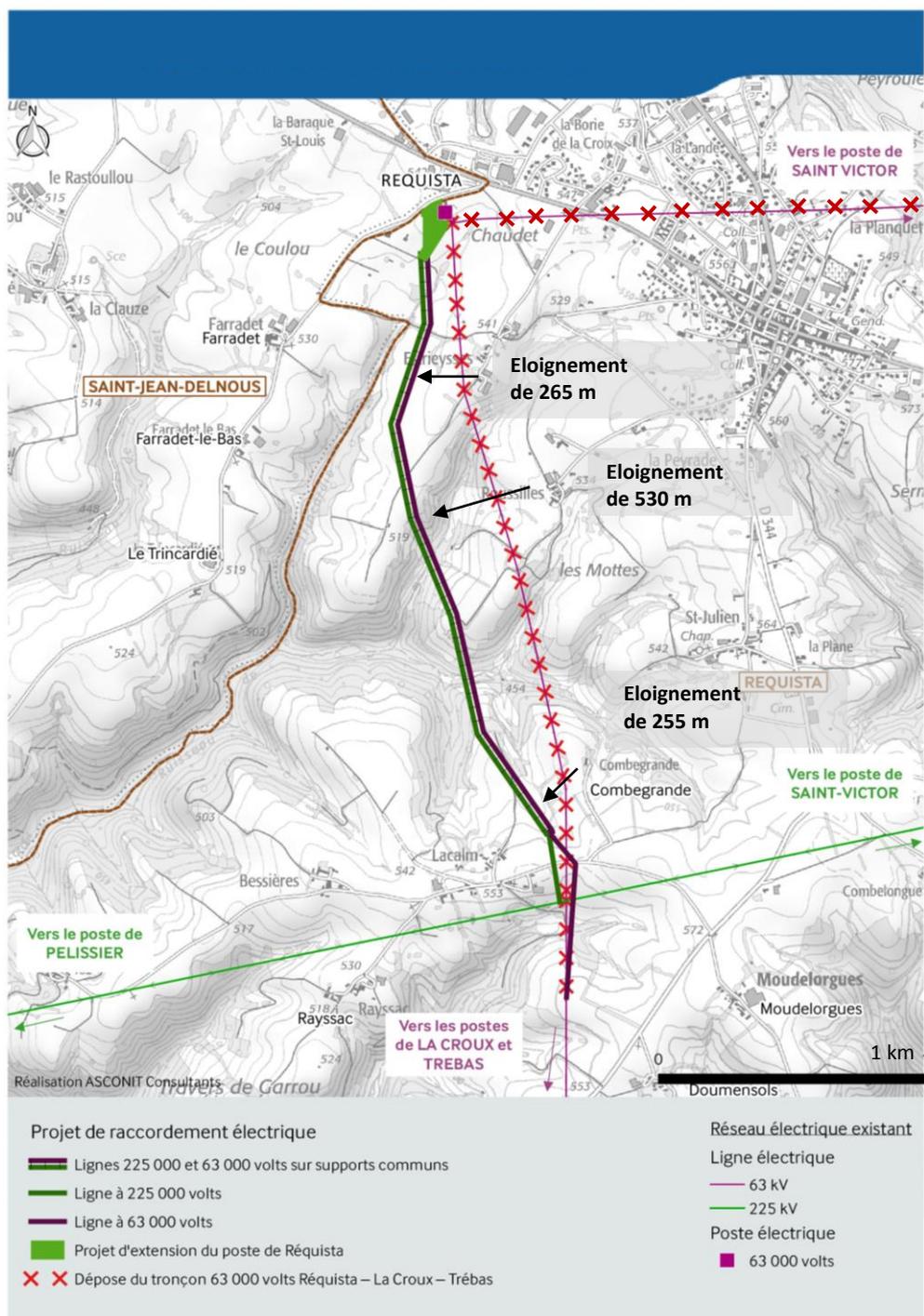
Situation projetée

Simulation – vue depuis le lieu-dit « Farradet°»



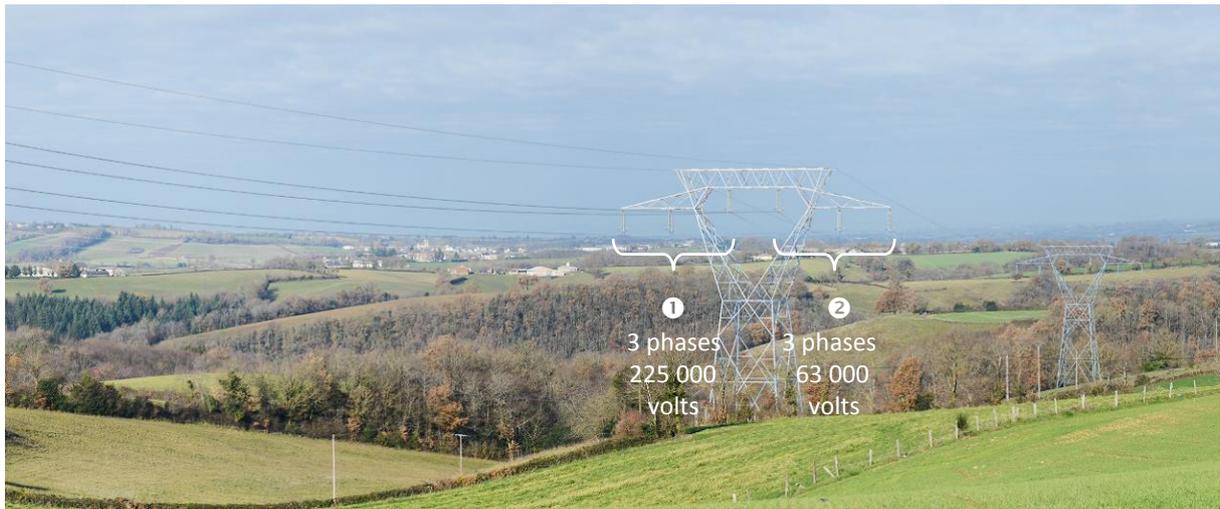


## ANNEXE 4-A : PLANS DU PROJET – Le raccordement électrique



Le fuseau de moindre impact pour le passage du raccordement électrique a été retenu en réunion de concertation. Il permet d'utiliser le relief pour insérer la ligne aérienne dans un paysage vallonné et il offre la possibilité de l'éloigner des secteurs urbanisés et de l'habitat éparés.

La ligne s'inscrit dans des secteurs voués à l'agriculture. Les lignes aériennes n'empêchent pas les pratiques agricoles et un soin particulier est apporté à la définition de son tracé de détail, en relation avec les propriétaires et les exploitants agricoles.



**Pylônes électriques à 2 circuits 225 000 volts.**

La file de pylônes porte à la fois le raccordement à 225 000 volts ①  
et la ligne 63 000 volts Réquista – La Croux-Trébas ②.

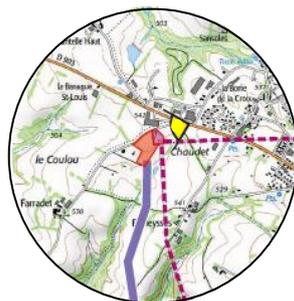


Situation actuelle



Situation projetée

**Simulation – vue depuis la D903  
à l'entrée du bourg de Réquista**



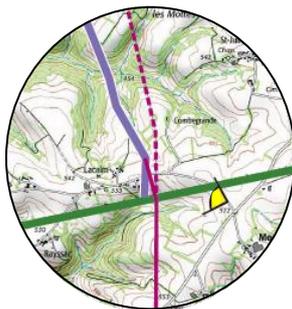


Situation actuelle



Situation projetée

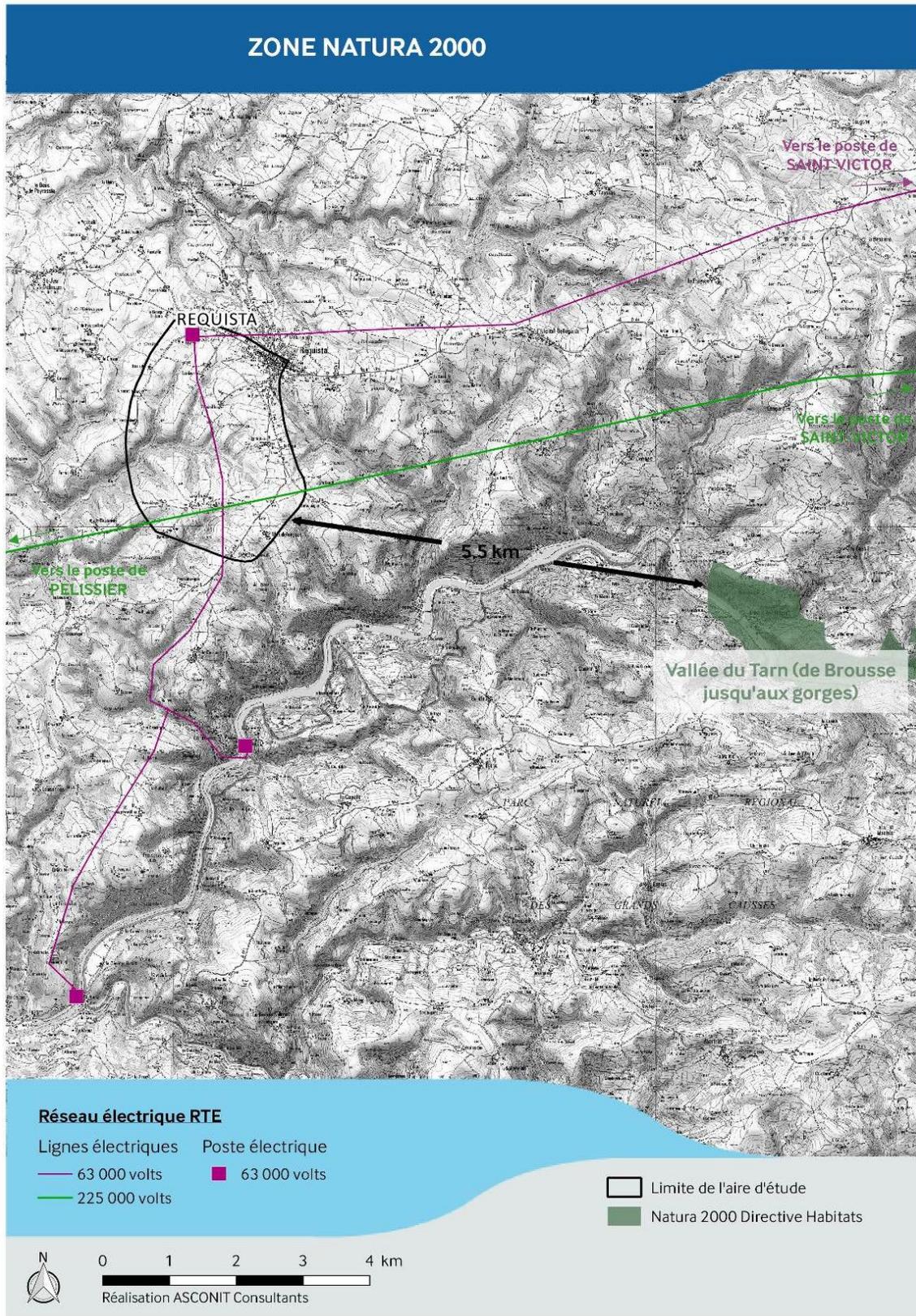
**Simulation – vue du raccordement à la ligne à 225 kV Pélissier – St Victor**



**ANNEXE 5 :**

..... Néant .....





L'article R.414-22 du code de l'environnement précise que « Le formulaire d'examen au cas par cas mentionné à l'article R. 122-3 contient la présentation et l'exposé définis au I de l'article R. 414-23 » ... relatifs à l'évaluation des effets, temporaires ou permanents, du projet sur le réseau de site natura 2000.

## LES SITES NATURA 2000 A PROXIMITE

Le site Natura 2000 le plus proche de l'aire d'étude est le site FR7300847 « Vallée du Tarn (de Brousse jusqu'aux gorges) », situé à environ 5,5 km à l'Est.

Désigné au titre de la Directive Habitats, ce site s'étend sur 3 713 ha. Cette vallée encaissée offre une grande diversité de situations aquatiques et géologiques (terrains calcaires et acides) entraînant une végétation originale, avec notamment des boisements de taillis de chênes et de châtaigniers, ainsi que des landes acidophiles. En termes de faune, il convient de souligner la présence de grottes à chauves-souris, une population remarquable d'Odonates rares, ainsi que la colonisation du Castor, en limite Sud-Ouest absolue de son aire en France, suite à des réintroductions en amont dans le bassin du Tarn et sur la Dourbie.

- Habitats recensés dans l'aire d'étude

D'après les données disponibles dans le Formulaire Standard de Données (FSD) actualisée fin 2005, les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site sont les suivants :

Habitat	Superficie de couverture (en %)	Evaluation globale
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	1 %	Bonne
4030 - Landes sèches européennes	5 %	Bonne
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	5 %	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	1 %	Significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	4 %	Bonne
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	3 %	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) <sup>11</sup>	2 %	Bonne
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )	1 %	Bonne

Trois habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site FR7300847 ont été recensés au sein de l'aire d'étude (Landes sèches, Communautés à Reine des Prés et communautés associées, Prairies atlantiques à fourrage). Un quatrième habitat d'intérêt communautaire a également été recensé au sein de l'aire d'étude (Pelouses à *Agrostis-Festuca*), voir Diagnostic écologique « 6.1 Habitats naturels page 24 ».

Ces milieux d'intérêt communautaire possèdent principalement un état de conservation moyen à mauvais car ils sont le plus souvent dégradés par la pratique intensive du pâturage ou paradoxalement par la fermeture du milieu.

<sup>11</sup> Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

- Faune recensée dans l'aire d'étude

D'après les données disponibles dans le Formulaire Standard de Données (FSD) actualisée fin 2005, cinq espèces présentes dans le site FR7300847 sont inscrites à l'annexe II de la directive habitat :

Groupes	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Insectes	Cordulie splendide	Macromia splendens
Insectes	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii
Insectes	Gomphe de Graslin	Gomphus graslinii
Mammifères	Castor d'Europe	Castor fiber
Poissons	Toxostome	Parachondrostoma toxostoma

Aucune de ces espèces n'a été recensée au sein de l'aire d'étude.

### **INCIDENCES SUR LE RESEAU DES SITES NATURA 2000 DU PROJET D'EXTENSION DU POSTE DE REQUISTA ET DE SON RACCORDEMENT AU RESEAU A 225 000 VOLTS**

L'aire d'étude du projet comprend des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site FR7300847. Il s'agit de landes, de pelouses, de prairies et de mégaphorbiaies. Ces habitats sont éloignés de plus de 5,5 km du site Natura.

Au regard de la nature des habitats et des espèces présents dans l'aire d'étude et de l'éloignement de la zone des travaux du site FR7300847, il apparaît que le projet n'engendrera pas d'effet, temporaire ou permanent, sur le réseau de sites Natura 2000.

Nota :

Les travaux de dépose de la ligne aérienne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor interviendront à l'issue de la réalisation du présent projet. Cette ligne emprunte le site FR7300847 sur 3,5 km, dans le territoire des communes du Truel et de Saint-Victor et Melvieu (12).

Ces travaux de dépose feront l'objet d'un document d'analyse des incidences spécifique qui sera joint à la demande d'approbation du projet d'ouvrage (APO) de la création de la ligne aérienne de raccordement du poste de Réquista au réseau à 225 000 volts.

Les effets temporaires des travaux de dépose de la ligne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor et les mesures d'évitement et de réduction d'impact retenues sont présentés en 7 « Les effets temporaires des travaux de dépose de la ligne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor » page 49.



## ANNEXE 7 : DISPOSITIONS TECHNIQUES ET MAITRISE DES RISQUES INDUSTRIELS

### *Rôle d'un poste électrique*

Un poste est un élément clé du réseau électrique. Il reçoit l'énergie à haute tension du réseau RTE, la transforme et la répartit à la clientèle locale via le réseau de desserte du Distributeur.



Un transformateur 225 /63 kV

### **Dispositions prises par RTE pour d'assurer la conformité acoustique du poste de Réquista et pour maîtriser le risque d'incendie.**

Le nouveau transformateur sera installé entre 4 murs de manière à réduire son impact sonore, conformément aux conclusions de l'étude d'urgence de bruit réalisée dans le cadre du projet.

Le réseau incendie communal sera prolongé et une borne sera installée à l'entrée du poste. Des réunions se tiendront avec le Service départemental d'incendie et de secours pour préparer à titre préventif une éventuelle intervention des pompiers.

Le banc de transformation, ouvrage de génie civil sur lequel est installé le transformateur, sera raccordé à une fosse dite « déportée ». Il s'agit d'un bac étanche qui est destiné à recueillir, lors d'un éventuel incendie, les fuites d'huile ainsi que des eaux d'aspersion du Service de lutte contre l'incendie. La fosse déportée sera équipée d'un déshuileur, dont la fonction est de séparer l'huile des eaux d'aspersion.

RTE retient les dispositions techniques qui permettent d'assurer la conformité acoustique du transformateur avec l'environnement du poste électrique (installation entre 4 murs pare-son) et de maîtriser le risque d'incendie (prolongement du réseau incendie communal et mise en place d'une fosse déportée étanche équipée d'un déshuileur).

### **Dispositions prises par RTE pour la maîtrise des risques liés à l'utilisation du gaz qui équipe les appareillages électriques**

L'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) est un gaz non toxique et sans effet sur l'homme dans des conditions normales d'utilisation. C'est aussi un gaz à fort effet de serre.

#### Impacts sur la santé du SF<sub>6</sub>

Ininflammable, non corrosif, inexplorable et insoluble dans l'eau, le SF<sub>6</sub> est un gaz particulièrement inerte. Il ne présente aucun effet toxique, mutagène ou cancérigène, sur la santé.

Le SF6 est susceptible d'être décomposé par des arcs électriques lors de manœuvres d'exploitation. Certains produits de décomposition peuvent être toxiques, notamment le fluorure de thionyle SOF<sub>2</sub>. Ils sont irritants et corrosifs et peuvent produire une irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, par exemple des voies respiratoires, et en forte concentration, peuvent provoquer un œdème pulmonaire si le temps d'exposition est suffisant.

Les dispositions constructives (systèmes de surveillance) et les prescriptions d'intervention du personnel habilité de RTE ou de ses entreprises spécialisées pour la récupération du SF6 et de ses produits de décomposition, rédigées après une évaluation des risques, permettent de se prémunir des fuites éventuelles et le cas échéant, de garantir la sécurité des personnes autour des installations électriques<sup>12</sup>.

#### Impacts sur la qualité de l'air

Le SF6 ne contribue pas à la destruction de la couche d'ozone stratosphérique mais il s'agit d'un gaz à effet de serre. Il fait partie des six gaz visés par le protocole de Kyoto. Toutefois, du fait des très faibles quantités concernées, cet apport n'est pas significatif au regard des émissions d'autres gaz (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, etc.)<sup>13</sup>, ou des émissions de SF6 d'autres activités industrielles (notamment la métallurgie) ou utilisations dispersives (exemples : chaussures de sport, pneus d'automobiles...).

Ainsi, l'activité de RTE est très marginalement contributive à l'effet de serre.

#### Les mesures d'évitement prises par RTE

Les conditions d'intervention du personnel prévues par RTE permettent d'assurer la protection des personnes vis-à-vis des risques liés à l'utilisation du SF6 : récupération du SF6 et de ses produits de décomposition, utilisation des équipements de protection individuelle.

Les dispositions constructives et la mise en place d'une politique de « réduction des rejets de SF6 » permettent de détecter les compartiments qui fuient et engager les actions correctives en fonction des critères de fiabilité des matériels, des contraintes d'exploitation et des impacts environnementaux et économiques. Ainsi, RTE est-il agréé pour délivrer au personnel les certificats mentionnés à l'article 4 du règlement d'exécution (UE) 2015/2066.

Depuis 2002, RTE s'est engagé à comptabiliser le volume de SF6 émis annuellement dans l'atmosphère. Ces données figurent au rapport annuel de RTE.

En tant que signataire en 2004 d'un engagement volontaire avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), RTE s'est engagé à réduire ses émissions de SF6 dans l'atmosphère.

RTE s'est doté d'un plan d'actions en accord avec sa politique environnement visant à améliorer ses modes opératoires (maintenance, formation, expérimentation, R&D) et ainsi rejeter le moins possible de SF6 dans l'atmosphère, y compris lors des opérations de maintenance, même si les émissions de SF6 de l'industrie électrique et leur contribution au changement climatique sont faibles du fait de leur emploi en système clos et de leur réutilisation.

<sup>12</sup> Dispositions de la réglementation européenne qui exige que les opérateurs chargés de récupérer le SF6 soient formés et certifiés par des organismes agréés - Règlement d'exécution (UE) 2015/2066 de la Commission du 17 novembre 2015.

<sup>13</sup> Selon le rapport du GIEC, les gaz fluorés représentent 1,1% des gaz à effet de serre.

**ANNEXE 8 : NOTICE ENVIRONNEMENTALE**



# SOMMAIRE

<b>LES RESPONSABLES DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>LE CABINET D'ETUDES .....</b>	<b>5</b>
<b>1. PRESENTATION DU PROJET.....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>7</b>
1.1.1. L'extension 225 000 volts du poste de Réquista.....	7
1.1.2. La ligne aérienne de raccordement du poste électrique de Réquista à la ligne à 225 000 volts Pelissier – Saint-Victor.....	8
<b>2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>10</b>
<b>2.1. MILIEU PHYSIQUE.....</b>	<b>10</b>
2.1.1. Contexte climatique.....	10
2.1.2. Contexte géologique et topographique.....	10
2.1.3. Risques naturels.....	10
2.1.4. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux .....	10
2.1.5. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) .....	10
2.1.6. Réseau hydrographique.....	10
2.1.7. Eaux souterraines .....	10
<b>2.2. MILIEU NATUREL .....</b>	<b>11</b>
2.2.1. Habitats naturels.....	11
2.2.2. Flore.....	11
2.2.3. Faune sauvage .....	11
2.2.4. Avifaune .....	11
2.2.5. Chiroptères .....	11
2.2.6. Autres groupes faunistiques .....	12
<b>2.3. MILIEU HUMAIN .....</b>	<b>12</b>
2.3.1. Population et habitat .....	12
2.3.2. Urbanisme.....	12
2.3.3. Activités .....	12
2.3.4. Infrastructures, servitudes et réseaux .....	12
2.3.5. Risques technologiques .....	12
2.3.6. Sites et sols pollués.....	13
<b>2.4. PAYSAGE ET PATRIMOINE .....</b>	<b>13</b>
<b>3. IMPACTS DU PROJET ET MESURES PROPOSEES .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1. MILIEU PHYSIQUE.....</b>	<b>13</b>
3.1.1. Evaluation des impacts .....	13
3.1.2. Mesures d'évitement et de réduction prises par RTE.....	14
<b>3.2. MILIEU NATUREL .....</b>	<b>15</b>
3.2.1. Evaluation des impacts .....	15
3.2.2. Mesures d'évitement et de réduction prises par RTE.....	15
<b>3.3. MILIEU HUMAIN .....</b>	<b>17</b>
3.3.1. Evaluation des impacts .....	17
3.3.2. Mesures de réduction et de compensation prises par RTE .....	18
<b>3.4. PAYSAGE ET PATRIMOINE .....</b>	<b>18</b>
3.4.1. Evaluation des impacts .....	18
<b>3.5. ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE RTE .....</b>	<b>19</b>

<b>4. ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS.....</b>	<b>21</b>
<b>5. ANALYSES DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU.....</b>	<b>21</b>
<b>5.1. LES SOLUTIONS TECHNIQUES ENVISAGEES PAR RTE POUR LE RACCORDEMENT DU POSTE DE REQUISTA AU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT .....</b>	<b>21</b>
<b>5.2. CHOIX DE LA SOLUTION DE MOINDRE IMPACT.....</b>	<b>22</b>
5.2.1. Emplacement de l'extension du poste de Réquista.....	22
5.2.1. Raccordement aérien du poste de Réquista.....	22
5.2.2. La solution retenue.....	23
<b>6. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE .....</b>	<b>24</b>
<b>6.1. HABITATS NATURELS.....</b>	<b>24</b>
6.1.1. Milieux d'intérêt patrimonial.....	28
<b>6.2. FLORE.....</b>	<b>29</b>
6.2.1. Données existantes.....	29
6.2.2. Résultats des inventaires de terrain .....	30
6.2.1. Synthèse des enjeux pour les Habitats et la Flore .....	32
<b>6.3. FAUNE.....</b>	<b>33</b>
6.3.1. Poissons .....	33
6.3.2. Ecrevisses.....	35
6.3.3. Insectes.....	35
6.3.4. Amphibiens .....	37
6.3.5. Reptiles .....	39
6.3.6. Oiseaux .....	39
6.3.7. Chiroptères .....	43
6.3.8. Autres Mammifères .....	48
<b>6.4. SYNTHESE.....</b>	<b>49</b>
<b>7. LES EFFETS TEMPORAIRES DES TRAVAUX DE DEPOSE DE LA LIGNE A 63 000 VOLTS REQUISTA – SAINT-VICTOR .....</b>	<b>49</b>
<b>7.1. LE SITE « VALLEE DU TARN (DE BROUSSE JUSQU'AUX GORGES) » .....</b>	<b>49</b>
7.1.1. Habitats.....	50
7.1.2. Faune .....	51
<b>7.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE DEPOSE: .....</b>	<b>51</b>
7.2.1. Analyse des incidences des travaux sur le réseau des sites Natura 2000.....	52
7.2.2. Mesures de réduction et engagements environnementaux .....	52

## LES RESPONSABLES DU PROJET


Centre Développement & Ingénierie Toulouse 82 Chemin des Courses 31037 TOULOUSE cedex 1
Responsable de projet : Alain BACH Tel : 05.61.31.47.46

## LE CABINET D'ETUDES

	
TOULOUSE - Agence SUD-OUEST 7 Rue Hermès Bât A 31500 RAMONVILLE-SAINT-AGNE Tel : 05.61.81.08.02 Fax : 05.34.66.35.67	LYON 38 Avenue des Frères Montgolfier Bâtiment A 69680 CHASSIEU Tel : 04.78.93.68.90 Fax : 04.78.94.11.98
Assure la réalisation de l'étude en qualité de chef de projet Grégoire LHUILLIER Tel : 04.78.93.95.73	



# 1. PRESENTATION DU PROJET

## 1.1. DESCRIPTION DU PROJET

### 1.1.1. L'extension 225 000 volts du poste de Réquista

Les nouvelles installations électriques du poste comprendront :

- 1 cellule à 225 000 volts pour l'arrivée de la ligne à 225 000 volts Pélissier – Saint-Victor. Cette cellule sera équipée d'appareillages électriques (disjoncteur, sectionneur, etc.) ;
- 1 transformateur 225 000/63 000 volts de 170 MVA<sup>14</sup> ;
- 1 cellule à 63 000 volts pour le raccordement interne de l'échelon 225 000 volts à l'échelon 63 000 volts existant. Cette cellule sera équipée d'appareillages électriques (disjoncteur, sectionneur, etc.) ;
- 3 bâtiments qui abriteront l'électronique de conduite du poste et ses équipements de sécurité.

Les surfaces comprises au sein des installations électriques seront gravillonnées. Le poste sera ceinturé par une clôture grillagée, assurant sa protection contre les intrusions.

Caractéristiques dimensionnelles indicatives	Longueur	Largeur	Hauteur
Transformateur			
- Cuve (masquée par les murs pare-feu et pare-son)	7 m	2.7 m	4,5 m
- Hauteur des bornes électrique	-	-	8,5 m
- Murs par feu latéraux	10,5 m	0,25 m	8 m
- Murs pare son avant et arrière	15 m	0,25 m	4 m
Charpentes métalliques	-	-	13 et 16 m
Bâtiment de contrôle commande	14,5 m	8,5 m	6 m (faitage)
Bâtiment de sécurité	8,5 m	4,5 m	6.1 m (faitage)
Bâtiment de relayage	5,8 m	2,7 m	3.5 m (faitage)

Les travaux de construction de l'extension du poste électrique de Réquista se déroulent en plusieurs étapes :

- Création de la plateforme : le site nécessite la réalisation de terrassements sur une surface d'environ 1 ha. Les travaux généreront 3885 m<sup>3</sup> de déblais qui devront être évacués. Le marché de nivellement sera attribué à l'Entreprise qui remettra l'offre la plus économiquement avantageuse et qui minimisera l'empreinte carbone de ses travaux (cf. les rotations de camions en phase d'évacuation des matériaux) et qui proposera la valorisation la plus importante des terres extraites.
- Construction de la clôture;
- Réalisation des fondations des bâtiments, mise en place du banc et de la fosse déportée/déshuileur du transformateur ;
- Construction des bâtiments ;
- Installation des équipements et appareillages électriques (transformateurs, jeux de barres, charpentes métalliques, disjoncteurs, sectionneurs, câbles, etc.) ;
- Raccordement du poste au réseau électrique et mise en service.

Ces travaux nécessitent l'intervention d'engins de chantier importants, notamment de grues, de camions de grand gabarit pour transporter le transformateur et de nombreux engins plus petits pour les terrassements, la construction des bâtiments (pelles mécaniques, toupies-béton, camions, etc.).

La durée des travaux de construction sera de l'ordre de 18 mois.

<sup>14</sup> 1 MVA = 1 Million de Volts-Ampère



Travaux de construction d'un poste électrique (nivellement, génie-civil et montage de charpentes métalliques, installation d'un transformateur

En phase d'exploitation, des visites seront effectuées semestriellement afin de s'assurer du bon fonctionnement du poste (révision et entretien des divers matériels et appareillages électriques).

### 1.1.2. La ligne aérienne de raccordement du poste électrique de Réquista à la ligne à 225 000 volts Pelissier – Saint-Victor.

Une ligne électrique aérienne comporte les composants suivants :

- des pylônes et leurs fondations ;
- des câbles et leurs matériels d'accrochage.

La longueur de la ligne à créer est de 3 km. Les nouveaux pylônes 225 000 volts seront au nombre de 9. La portée entre 2 pylônes sera de 375 m en moyenne. L'enlèvement de la ligne à 63 000 volts Réquista – La Croux / Trébas sur le même tronçon entraîne la dépose de 8 pylônes. Un pylône de la ligne à 225 000 volts Pelissier – Saint-Victor et un pylône de la ligne à 63 000 volts Réquista – La Croux / Trébas seront remplacés.

L'enlèvement complet de la ligne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor entraîne la dépose de 94 pylônes (pylônes, fondations, câbles et matériels d'accrochage).

Caractéristiques dimensionnelles indicatives	Nombre	Hauteur	Envergure	Masse	Emprise au sol
Pylônes 225 000 volts à installer	8	20 à 40 m	33 m	20 à 30	35 à 70
Pylône 225 000 volts remplacé	1	47	12	27	40
Pylône 63 000 volts remplacé	1	17	10	4	12
Pylône 63 000 volts à dépose	102	18 à 22	7 à 16	2 à 9	19 à 31

Le chantier de construction d'une ligne aérienne à 225 000 volts se déroule en plusieurs étapes :

- Aménagement des pistes d'accès (renforcement des chemins existants ou création), création des aires provisoires d'assemblage des pylônes, déboisements nécessaires ;
- Matérialisation de la localisation des pylônes sur les parcelles concernées ;
- Réalisation du génie civil des fondations superficielles et profondes ;
- Assemblage et levage des pylônes ;
- Déroulage des câbles et finition ;
- Remise en état des terrains (suppression des pistes et des aires provisoires)

Les engins utilisés pour la réalisation de ces travaux sont de type classique (pelles mécaniques, camions, toupies-béton, grues de levage, etc.) Les cornières de pylônes sont acheminées à pied d'œuvre par camion, puis assemblées. Les tronçons ainsi réalisés sont levés à l'aide d'une grue. Enfin, les câbles sont mis en place par tirage à l'aide d'un treuil de déroulage.



Réalisation de fondations, levage de tronçons de pylônes et déroulage de câbles

La durée des travaux de construction sera de l'ordre de 6 mois.

## 2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

### 2.1. MILIEU PHYSIQUE

#### 2.1.1. Contexte climatique

Plutôt océanique au printemps et en automne, du fait de vents d'ouest dominants, le climat devient continental en hiver, époque où soufflent les vents du nord, puis méditerranéen l'été sous l'effet des vents du sud-est.

#### 2.1.2. Contexte géologique et topographique

La quasi-totalité de l'aire d'étude correspond à la formation de Saint-Sernin-sur-Rance qui se caractérise par des alternances régulières de schistes gris ou noirs et des grès feldspathiques.

La topographie de l'aire d'étude est marquée par la présence de plusieurs talwegs dont un principal, celui du ruisseau de La Trincardié, la sépare selon un axe Est-Ouest. Le point le plus bas de l'aire d'étude se positionne au fond de ce ruisseau à une altitude d'environ 420 m. La RD 344 se positionne sur une ligne de crête à l'est de l'aire d'étude (altitude de 560 à 580 m).

#### 2.1.3. Risques naturels

Lors de forts épisodes pluvieux, le Tarn et ses affluents peuvent entrer en période de crue et générer des risques d'inondation. Toutefois, l'aire d'étude se situe en dehors des zones soumises à ce risque. Réquista se trouve en zone sismique très faible (zone 1). Les aléas relatifs au risque de retrait-gonflement des argiles varient de nul à moyen.

#### 2.1.4. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La zone étudiée s'inscrit dans le périmètre du SDAGE Adour – Garonne.

Le SDAGE fixe comme objectifs pour la période 2016 – 2021, notamment, de « Réduire les pollutions » et de « Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ».

Les fonds de vallons sont parcourus par des ruisseaux, dont les têtes amont sont parfois temporaires. Ils sont boisés ou occupés par de petites prairies humides. Plus rarement, certaines zones potentiellement humides (zone à enjeu écologique potentiel) sont présentes comme celle qui se trouve non loin du poste existant, à l'opposé des travaux d'extension du poste.

#### 2.1.5. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

A ce jour, aucun SAGE n'est opposable.

#### 2.1.6. Réseau hydrographique

Le raccordement aérien longe sur une distance d'environ 650 m le ruisseau de la Trincardié et franchit deux de ses affluents temporaires. Le Trincardié se jette dans le ruisseau de Gaycre qui présente un bon état chimique et un état écologique moyen (objectif d'atteinte du bon état écologique fixé à 2027).

#### 2.1.7. Eaux souterraines

Il n'existe pas de captage pour l'Alimentation en Eau Potable dans le secteur. Le projet s'inscrit dans une zone de répartition des eaux (ZRE1201 - Arrêté préfectoral 94-2037 du 17 octobre 1994 modifié par l'arrêté 2003-324-4 du 20 novembre 2003).

## 2.2. MILIEU NATUREL

Aucune protection règlementaire (site Natura 2000, réserve naturelle, etc.) n'est présente dans l'aire d'étude. Le secteur s'inscrit en partie dans la ZNIEFF de type II « Vallée du Tarn amont ».

Un diagnostic écologique a été réalisé sur l'année 2016. Le résumé de ses résultats est présenté en fin de notice environnementale.

### 2.2.1. Habitats naturels

Les activités agricoles sont principalement tournées vers la polyculture et l'élevage et induisent des prairies de pacage et des terres cultivées (céréales, maïs, etc.), parfois sur de fortes pentes. Les versants pentus sont laissés aux boisements de feuillus (chênaie pédonculée dominante) qui, lorsqu'ils sont coupés, donnent lieu à des landes plus ou moins denses. Les fonds de vallons sont parcourus par des ruisseaux, dont les têtes amont sont parfois temporaires. Ils sont boisés ou occupés par de petites prairies humides. Plus rarement, certaines zones potentiellement humides (à enjeu écologique potentiel) sont encore présentes sur le plateau comme celle qui se trouve non loin du poste existant

L'aire d'étude abrite 4 milieux d'intérêt communautaire, 6 habitats déterminants pour les ZNIEFF et 8 milieux humides. Les milieux d'intérêt patrimonial du site se localisent principalement dans les fonds de vallon et les zones ouvertes sur forte pente. Ils possèdent un état de conservation moyen à mauvais car ils sont le plus souvent dégradés par la pratique intensive du pâturage ou par la fermeture du milieu.

### 2.2.2. Flore

14 plantes d'intérêt patrimonial ont été observées, notamment 11 déterminantes pour les ZNIEFF en Midi-Pyrénées. Ces espèces sont principalement présentes au sein des zones ouvertes de pente des différents vallons, mais également au niveau des zones humides et au niveau des zones rudérales du poste électrique<sup>15</sup>.

### 2.2.3. Faune sauvage

Pour la faune sauvage, les principales sensibilités de l'aire d'étude sont situées au niveau des landes et boisements des versants pentus dont une part est intégrée dans la ZNIEFF de type 2, ainsi qu'au niveau de tous les ruisseaux, mares, étangs, gros arbres isolés et haies bocagères.

### 2.2.4. Avifaune

Les études menées sur le plan ornithologique ont permis d'identifier une soixantaine d'espèces pour la majorité relativement communes. Dans leur très grande majorité, ces espèces sont protégées en France et pour certaines cette protection s'étend aux habitats de repos et de reproduction. Huit de ces espèces figurent en annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

### 2.2.5. Chiroptères

L'aire d'étude est riche en espèces de chiroptères notamment dans les espaces forestiers et fonds de vallées avec des espèces à forte valeur patrimoniale ou à valeur patrimoniale plus modeste. L'enjeu de conservation le plus important réside dans la présence du Murin d'Alcathoe dans un contexte partiellement forestier, mais aussi bocager.

---

<sup>15</sup> Des remblais de nature variés, notamment calcaires, sont présents au poste électrique ; ce qui a favorisé une flore pionnière rarement observable localement.

### 2.2.6. Autres groupes faunistiques

Les inventaires de terrain ont permis d'observer de gros arbres, notamment des châtaigniers et des chênes, favorables aux Coléoptères saproxyliques d'intérêt patrimonial.

## 2.3. MILIEU HUMAIN

### 2.3.1. Population et habitat

La population se regroupe principalement dans le bourg de la commune dans la partie nord de l'aire d'étude (1 600 habitants au sein du bourg de Réquista sur une population totale de 2000 habitants). On compte plusieurs hameaux dispersés au sein de l'aire d'étude.

### 2.3.2. Urbanisme

La commune de Réquista est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols.

L'extension du poste de Réquista se positionne au sein de la zone NAXa : « zone naturelle insuffisamment ou non équipée destinée à l'urbanisation future immédiate organisée à caractère commercial, artisanal, industriel ou de service collectif à condition que l'aménageur prenne à sa charge les équipements propres à l'opération susceptibles d'être classés dans le domaine public ».

Le raccordement aérien du poste électrique de Réquista se positionne au sein des zones ND et 3NC :

- zone ND : « zone naturelle non équipée qu'il convient de protéger en raison de l'existence de risques naturels ».
- zone 3NC : « zone de richesses naturelles qu'il convient de protéger intégralement en raison de la valeur agricole des terres et à l'intérieur de laquelle les activités agricoles doivent s'exercer sans contrainte ».

### 2.3.3. Activités

L'économie dans l'aire d'étude est basée sur l'élevage ovin et la filière de transformation du lait de brebis.

Réquista est le deuxième marché ovin de France (en nombre de têtes vendues) et la société Fromagère de Réquista (groupe Roquefort-Lactalis) est un des plus importants centres de production du fromage de Roquefort de la région Occitanie. Les activités para-agricoles, tant amont (engrais, matériel, etc.) qu'aval (agro-alimentaire), sont présentes dans l'aire d'étude.

La commune de Réquista constitue un centre économique qui a su développer des activités diverses et complémentaires où se côtoient tous les services d'une petite ville.

### 2.3.4. Infrastructures, servitudes et réseaux

Le réseau routier présent au sein de l'aire d'étude est relativement limité. On note toutefois en bordure de l'aire d'étude la RD 903, la RD 902 et la RD 344. L'aire d'étude est également parcourue par un réseau routier secondaire desservant différents hameaux.

Les lignes électriques appartenant à RTE instituent des servitudes au sein de l'aire d'étude :

- la ligne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor ;
- la ligne à 63 000 volts Réquista - La Croux – Trébas ;
- la ligne à 225 000 volts Pélissier – Saint-Victor.

Une servitude de Protection du Réseau Très Basse Altitude (RTBA) concerne l'ensemble de l'aire d'étude.

### 2.3.5. Risques technologiques

La commune de Réquista n'est pas soumise à un risque technologique majeur.

### 2.3.6. Sites et sols pollués

L'examen de la base de données BASOL montre qu'il n'est pas inventorié de sites avec des sols pollués ou potentiellement pollués dans l'aire d'étude.

## 2.4. PAYSAGE ET PATRIMOINE

L'aire d'étude se situe sur deux unités paysagères distinctes : les plateaux, habités, à la fonction économique certaine et les vallées qui constituent des refuges naturels.



Zone de plateau habité (bourg de Réquista)



Vallon présent au sein de l'aire d'étude

Aucun site ou monument historique n'est recensé au sein de l'aire d'étude.

## 3. IMPACTS DU PROJET ET MESURES PROPOSEES

### 3.1. MILIEU PHYSIQUE

#### 3.1.1. Evaluation des impacts

L'extension du poste et le tracé de la ligne aérienne ne concerne aucun périmètre de protection de captage pour l'Alimentation en Eau Potable,

Le SDAGE Adour – Garonne fixe comme objectifs, notamment, de « Réduire les pollutions » et de « Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ».

- L'extension du poste ne concerne aucune zone humide. Une zone humide est recensée à proximité du poste électrique, mais à l'opposé de son extension. Elle pourra être concernée par les travaux de dépose des lignes aérienne à 63 000 volts Réquista – Saint-Victor et Réquista – La Croux / Trébas.
- Le tracé de la ligne aérienne à construire ne concerne pas directement de zones humides. Toutefois, les pistes d'accès aux travaux pourront franchir le ruisseau de la Trincardié et ses affluents et être ainsi en relation avec leurs étroites zones humides.

L'extension du poste et le tracé de la ligne aérienne s'inscrivent dans une zone de répartition des eaux.

### 3.1.2. Mesures d'évitement et de réduction prises par RTE

#### ❖ Eviter et réduire les pollutions

##### Phase travaux

Pour préserver la qualité des sols et des eaux, RTE exige de ses prestataires qu'ils prennent toutes les dispositions pendant les travaux pour éviter les risques de pollution accidentelle.

Par exemple :

- interdiction de tous dépôts de déchets de travaux hors de bennes étanches ;
- sablage et évacuation immédiate des hydrocarbures éventuellement répandus au sol ;
- gestion des produits à risques (huiles, lubrifiant, carburant, ...) sur des aires étanches réservées à cet usage, permettant ainsi la récupération et l'élimination des déchets produits ;
- installation d'un assainissement provisoire sur le chantier pour les sanitaires.

RTE, certifié ISO 14001, demande contractuellement à chaque entreprise de prendre en compte les impacts environnementaux du projet par la rédaction et l'application lors des travaux de Prescriptions Particulières Environnementales (PPE).

##### Phase d'exploitation des ouvrages.

De manière à éviter toute pollution des eaux superficielles et souterraines en cas d'incendie affectant le transformateur, son banc de transformation sera raccordé à un système de récupération de son huile, composé d'une fosse de déportée étanche et d'un déshuileur (dont la fonction est séparer l'huile du transformateur des eaux d'aspersion du Service de lutte contre l'incendie).

Le poste électrique sera équipé d'un système d'assainissement des eaux usées non collectif avec vidange régulière par une entreprise spécialisée.

#### ❖ Préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques

##### Phase travaux

RTE fera mettre en défens, par un Ecologue, la zone humide située à proximité du poste électrique pour éviter qu'elle soit altérée par une éventuelle évolution d'engin lors des travaux de dépose des lignes aériennes.

Le projet s'inscrit dans une zone de répartition des eaux. Si, lors des travaux de construction des bâtiments du poste des pompages sont nécessaires pour évacuer les eaux de fond de fouille, celles-ci seront immédiatement ré-infiltrées dans la nappe par puits ou tranchées drainantes. Il n'y aura donc pas prélèvement d'eau dans le cadre de la réalisation du projet.

Les pistes d'accès pour la réalisation des travaux de la ligne aérienne s'appuieront majoritairement sur des chemins existants nécessitant de faibles aménagements. RTE fera mettre en défens, par un Ecologue, les milieux humides des ruisseaux traversés en cas création de piste.

##### Phase d'exploitation des ouvrages

Les eaux de ruissellement du poste électrique seront captées par un réseau de drainage et recueillies dans un bassin dit « d'orage » situé au sud du site, avant leur surverse dans le ruisseau de la Trincardié, en aval de la retenue collinaire existante.

Les dimensions du bassin d'orage résultent de la prise en compte d'une pluie de retour décennale et d'un débit de fuite inférieur au débit naturel du site<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup> Cette disposition fera l'objet d'un dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau

## 3.2. MILIEU NATUREL

### 3.2.1. Evaluation des impacts

L'aire d'étude ne fait l'objet d'aucune protection réglementaire et s'inscrit en partie dans la ZNIEFF de type II « Vallée du Tarn amont ».

Les inventaires de terrain ont permis d'observer :

- quatre milieux d'intérêt communautaire, six habitats déterminants ZNIEFF et huit milieux humides,
- quatorze plantes d'intérêt patrimonial, onze déterminantes pour les ZNIEFF,
- cinq espèces de Chiroptères à valeur patrimoniale,
- de gros arbres favorables aux Coléoptères saproxyliques d'intérêt patrimonial.

Un emplacement de pylône<sup>17</sup> concerne un milieu d'intérêt communautaire. Il s'agit d'une « pelouse sèche acide en fermeture par des fourrés de sols pauvres », dont l'état de conservation est « moyen ». Le passage des câbles concerne 3 autres milieux d'intérêt communautaire et un habitat déterminant ZNIEFF, sans impact direct : une « pelouse sèche acide / prairie permanente de pâture », une « pelouse sèche acide », une « prairie mésophile / pelouse sèche acidiphile en fermeture par des fourrés de sols pauvre » et une « chênaie-charmaie » (voir page 29). Le linéaire de pelouse concerné est relativement réduit : respectivement de 15m, 20m et 70 m. Le linéaire de chênaie-charmaie concerné est de 15 m. Ces milieux et habitat ne seront pas affectés par le passage des câbles. En effet, les câbles sont déroulés « sous tension mécanique » de manière à ce qu'ils ne soient jamais mis en contact avec le sol et la végétation<sup>18</sup>.

L'extension du poste de Réquista n'a pas d'incidence sur le milieu naturel car celle-ci s'effectue sur les terrains déjà anthropisés (ancienne aire de stockage de profilés en béton armé). Les travaux de nivellement pourront impacter une flore pionnière (*Senecio lividus*, plante déterminante ZNIEFF) qui s'est installée dans le talus calcaire artificialisé de cette friche industrielle (voir page 31).

La création de la ligne de raccordement avec l'implantation de nouveaux pylônes, les coupes ou éêtage d'arbres, la création de pistes d'accès et d'aires provisoires d'assemblage des pylônes pourront affecter, par dérangement ou destruction d'habitats, le groupe des oiseaux, la faune sauvage, les chiroptères et les coléoptères saproxyliques.

L'impact potentiel de la ligne de raccordement sur l'avifaune est de contraindre ses déplacements et impacter ses populations par risque de collisions avec les câbles. En effet, contrairement aux chiroptères qui se déplacent en détectant les obstacles par écholocalisation, les oiseaux en vol peuvent mal apprécier les distances les séparent des objets filiformes.

### 3.2.2. Mesures d'évitement et de réduction prises par RTE

#### ❖ Eviter et réduire la destruction des milieux et habitats naturels

Le cheminement des pistes d'accès aux zones de travaux et l'emplacement des aires provisoires d'assemblage de pylônes seront définis de manière que ces aménagements provisoires n'empruntent ou ne génèrent aucune incidence sur les milieux d'intérêt communautaire, les habitats déterminants pour les ZNIEFF et les milieux humides.

Ces milieux et habitats seront mis en défens pour la durée des travaux à titre préventif par un Ecologue mandaté par RTE. La mise en défens portera également sur les habitats de coléoptères saproxyliques situés à proximité des travaux (arbres morts) ainsi que sur les zones de pontes d'odonates et d'amphibiens (milieux

<sup>17</sup> Selon la numérotation provisoire actuelle : le pylône n°7

<sup>18</sup> Les câbles sont tirés par une « dérouleuse » même temps qu'ils sont maintenus tendus par une « freineuse », à l'autre extrémité, en sortie de touret de câbles. La câblette « nylon » qui permet d'engager le déroulage des câblettes acier puis des câbles eux-mêmes sera déroulée à l'hélicoptère.

humides, marres, etc.) et sur le talus calcaire au sud l'extension du poste, favorable à l'installation de la flore pionnière.

L'emprise au sol du pylône situé dans la pelouse « sèche acide en fermeture par des fourrés de sols pauvres » sera réduite à l'emprise des « cheminées » de fondations en béton armé (1,5m<sup>2</sup> pour les 4 pieds du pylône). L'emprise nécessaire à la réalisation des travaux sera plus conséquente, de l'ordre de 200 m<sup>2</sup> (14 m x 14 m). La superficie de la pelouse est quant à elle de 4600 m.

L'impact permanent de la ligne électrique sur cette pelouse, qui peut être considéré comme minime, et l'impact des travaux nécessitent la prise en compte de dispositions particulières suivantes :

- La mise en défens par un Ecologue mandaté par RTE des zones de la pelouse qui ne sont pas concernées par les travaux,
- La reconstitution de la pelouse à l'issue des travaux selon les préconisations de l'Ecologue,
- L'entretien de la pelouse par l'exploitant agricole selon un protocole d'entretien défini par l'Ecologue<sup>19</sup>. Il doit être noté que cette disposition suppose l'accord de l'exploitant agricole.



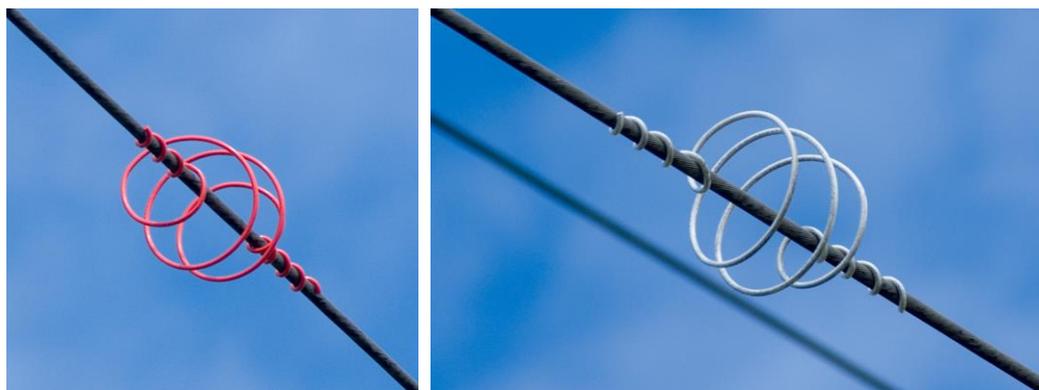
Cheminée de fondation

#### ❖ Eviter et réduire le dérangement des espèces

La programmation des coupes et étêtage d'arbres prendra en compte les périodes où les espèces sont les moins vulnérables.

- Pour les Oiseaux, il s'agit de la période de nidification (mars-juillet).
- Pour les Chiroptères, il s'agit :
  - de l'hiver (décembre-février), lorsque les chauves-souris sont en léthargie hivernale ;
  - en période de mise bas et d'élevage des jeunes (juin-juillet).Les impacts peuvent aussi être temporaires en période de reproduction (mars-juillet).

RTE mandatera une analyse du risque avifaune et du besoin de la mise en place de spirales avifaunes sur les câbles. Ce système permet aux oiseaux en vol de mieux identifier le profil des câbles.



Spirales avifaune

(diamètre de 40 cm et longueur de 120 cm espacées d'une trentaine de mètre)

<sup>19</sup> L'exploitant agricole sera rémunéré via l'indemnité périodique qu'il reçoit en raison de l'implantation du pylône.

### 3.3. MILIEU HUMAIN

#### 3.3.1. Evaluation des impacts

##### ❖ Population et habitat

Les travaux se dérouleront à proximité de secteurs urbanisés. Ils pourront être à l'origine de circulation de poids lourds pouvant engendrer une gêne pour le voisinage.

##### ❖ Urbanisme

L'extension du poste de Réquista se positionne au sein de la zone NAXa du POS de Réquista. Le raccordement aérien traverse les zones inscrites au POS en 3NC et ND du POS. Le projet est compatible avec le POS de Réquista. Ces zones autorisent en effet la construction d'infrastructures de transport d'électricité.

Le réseau incendie sera prolongé par RTE jusqu'au poste de Réquista. Il sera classé au domaine public communal en fin de travaux.

##### ❖ Activités

L'extension du poste de Réquista sera réalisée sur une friche industrielle à l'écart de terres agricoles.

La nouvelle ligne électrique nécessite la mise en place de 9 pylônes. Un pylône neutralise une surface au sol de 30 à 70 m<sup>2</sup> et, en conséquence, génère une perte de revenu agricole correspondante. La présence d'un pylône génère aussi une gêne à l'exploitation des parcelles en raison de manœuvres d'engins plus complexes.

Les travaux se dérouleront à proximité de ces secteurs en activité. Ils pourront être à l'origine de circulation de poids lourds pouvant engendrer une gêne pour le voisinage.

##### ❖ Infrastructures, servitudes et réseaux

Le poste de Réquista et la nouvelle ligne électrique sont concernés par la Servitude de Protection du Réseau Très Basse Altitude (RTBA).

RTE tient compte, dans l'élaboration du détail technique des nouveaux ouvrages, des prescriptions qui sont édictées par la Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat<sup>20</sup>. Les structures, les pylônes notamment, et les câbles seront à des hauteurs au-dessus du sol inférieures à 50 m qui ne justifient pas qu'ils soient équipés de balisages diurne ou nocturne.

##### ❖ Champs électromagnétiques et santé

###### Etat des connaissances

De nombreuses expertises ont été réalisées ces 35 dernières années concernant l'effet éventuel des champs électriques et magnétiques sur la santé, par des organismes officiels tels que l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), et le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer). L'ensemble de ces expertises conclut d'une part, à l'absence de preuve d'un effet significatif sur la santé, et s'accorde, d'autre part, à reconnaître que les champs électriques et magnétiques ne constituent pas un problème de santé publique. Ces expertises ont permis à des instances internationales telles que la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP) d'établir des recommandations sanitaires (« Health Guidelines ») relatives à l'exposition du public aux champs électriques et magnétiques.

---

<sup>20</sup> Division Environnement Aéronautique, SDRCAM SUD 50.520 de la base Aérienne 701 de Salon-Air. L'arrêté du 07 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Ces recommandations sanitaires constituent la base de la réglementation, et notamment la Recommandation européenne<sup>21</sup> de 1999.

#### La réglementation en vigueur

En juillet 1999, le Conseil des Ministres de la Santé de l'Union Européenne a adopté une recommandation<sup>4</sup> sur l'exposition du public aux CEM. La recommandation, qui couvre toute la gamme des rayonnements non ionisants (de 0 à 300 GHz), a pour objectif d'apporter aux populations « un niveau élevé de protection de la santé contre les expositions aux CEM ». A noter que les limites préconisées dans la recommandation sont des valeurs instantanées applicables aux endroits où « la durée d'exposition est significative »

	<b>Champ électrique</b>	<b>Champ magnétique</b>
<b>Unité de mesure</b>	Volt par mètre (V/m)	micro Tesla ( $\mu$ T)
Recommandation Européenne Niveaux de référence mesurables pour les champs à 50 Hz	<b>5 000 V/m</b>	<b>100 <math>\mu</math>T</b>

La France applique cette recommandation européenne : tous les nouveaux ouvrages électriques doivent ainsi respecter un ensemble de conditions techniques définies par un arrêté interministériel. Celui en vigueur, l'arrêté technique du 17 mai 2001, reprend (article 12 bis) les limites de 5 000 V/m et de 100  $\mu$ T, issues de la Recommandation européenne.

### **3.3.2. Mesures de réduction et de compensation prises par RTE**

Les principaux impacts du projet sur le milieu humain concernent :

- la gêne pour le voisinage en raison de la circulation des engins pendant les travaux,
- La perte de revenu agricole et la gêne à l'exploitation des parcelles en raison de la présence des nouveaux pylônes.

RTE communiquera auprès de riverains lors des phases de travaux qui génèrent des contraintes de circulation (périodes, voies concernées et les itinéraires de déviation éventuels).

Les propriétaires et les exploitants agricoles recevront une indemnité compensatrice pour la perte de revenu et pour la gêne à l'exploitation des parcelles<sup>22</sup>.

## **3.4. PAYSAGE ET PATRIMOINE**

### **3.4.1. Evaluation des impacts**

Le site retenu pour l'extension du poste de Réquista se situe dans la zone d'activités de la Croix de la Borie, secteur à vocation commerciale et industriel. Il s'insère à l'est et au sud dans un environnement à dominante agricole, en visibilité des abords du bourg de Réquista.

Le positionnement de l'extension du poste dans un paysage industriel et à proximité immédiate des installations électriques existantes permet d'en limiter l'impact visuel. L'éloignement des habitations situées à l'est (250 m) réduit les vues et en limite les effets.

<sup>21</sup> En novembre 2010, l'ICNIRP a publié de nouvelles recommandations applicables aux champs magnétiques et électriques de basse fréquence (1 Hz à 100 kHz) qui élèvent le niveau de référence pour le champ magnétique à 50 Hz, qui passe ainsi de 100  $\mu$ T à 200  $\mu$ T.

<sup>22</sup> Calculés sur la base de barèmes issus d'un partenariat entre RTE et la profession agricole (Chambres d'agriculture et FNSEA : Protocoles passages de lignes électriques - dommages permanents, dommages instantanés).

Un aménagement paysager sera créé sur la frange est du poste pour réduire son impact visuel depuis les abords du bourg de Réquista (voir annexe 4, page 18). Il est destiné à créer une transition entre les deux environnements, industriel et agricole, de ce secteur de la commune.

Le regroupement sur pylônes communs des circuits à 225 000 et 63 000 volts, avec la dépose du tronçon correspondant de la ligne 63 000 volts Réquista – La Croux / Trébas, est favorable à l'intégration de la ligne électrique dans le paysage. La définition du tracé de la nouvelle ligne s'est attachée à éviter les secteurs habités et à profiter des possibilités de dissimulation qu'offre un paysage vallonné.

Il est retenu d'utiliser une nuance « gris mousse » (RAL 7003) pour insérer visuellement les nouveaux bâtiments et les murs de la nouvelle loge transformateur du poste électrique. Pour les pylônes électriques, la nuance retenue est le « gris » (RAL 7023), couleur neutre et légèrement chaude. Ces teintes favoriseront un ancrage et une intégration visuelle optimale en toutes saisons.

### 3.5. ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE RTE

#### ❖ Milieux, habitats naturels, espèces

RTE mandatera un Écologue pour la mise en défens des milieux et habitats de l'aire d'étude afin d'éviter qu'ils soient altérés par une éventuelle évolution d'engin lors des travaux.

Outre la mise de mise en défens proprement dite, sa mission comprendra :

- la production d'une « fiche travaux » destinée aux équipes de travail qui identifiera le barrièrage que l'Écologue aura mis en place et les accès à ne pas utiliser.
- Une séance d'information des équipes de travail d'une ½ journée pour leur bonne appropriation.
- Le suivi de la mise en défens au long des travaux et la production d'un état des lieux de fin de chantier.

L'Écologue aura une mission d'assistance aux entreprises mandatées par RTE pour la définition des aménagements provisoires de chantier (pistes d'accès et aires provisoires d'assemblage de pylônes). L'aménagement des pistes existantes sera privilégié.

Milieux et habitat concernés :

- Les milieux d'intérêt communautaire, les habitats déterminants pour les ZNIEFF et les milieux humides de l'aire d'étude qui pourront être concernés par la réalisation des travaux, la création de piste d'accès ou d'aires provisoires d'assemblages de pylônes, ou toute circulation d'engin de travaux.

La pelouse sèche qui est concernée par l'implantation d'un pylône sera reconstituée à l'issue des travaux selon les préconisations de l'Écologue. Un protocole d'entretien défini par l'Écologue sera proposé par RTE à l'exploitant agricole afin d'entretenir et améliorer l'état de conservation de la pelouse<sup>23</sup>.

- La zone humide située à proximité du poste électrique, à l'écart de son extension.
- Les habitats des oiseaux, chiroptères, coléoptères saproxyliques.
- Les zones de pontes des odonates et des amphibiens.
- Le talus calcaire au sud de l'extension du poste qui est favorable à l'installation de la flore pionnière.

RTE fera dérouler les câbles de la ligne électrique « sous tension mécanique » de manière à ce qu'ils ne soient jamais mis en contact avec le sol et la végétation.

<sup>23</sup> Avec une indemnité spécifique à la charge de RTE. Cette disposition suppose l'accord de l'exploitant agricole

RTE mandatera l'Ecologie pour l'analyse du risque avifaune et du besoin de la mise en place de spirales avifaunes sur les câbles. Ce système permet aux oiseaux en vol de mieux identifier le profil des câbles.

RTE programmera les coupes et étêtage d'arbres lors des périodes où les espèces sont les moins vulnérables.

- Pour les Oiseaux, hors période de nidification (mars-juillet).
- Pour les Chiroptères :
  - hors hiver (décembre-février), lorsque les chauves-souris sont en léthargie hivernale ;
  - hors période de mise bas et d'élevage des jeunes (juin-juillet).Les impacts peuvent aussi être temporaires en période de reproduction (mars-juillet).

#### ❖ **Fonctionnalités des milieux aquatiques**

RTE équipera le poste de Réquista d'un bassin « d'orage » dont le débit de surverse dans le ruisseau de la Trincardié sera inférieur au débit naturel du site.

#### ❖ **Insertion visuelle de l'extension du poste et de la ligne électrique.**

RTE fera réaliser un aménagement paysager sur la frange est du poste pour réduire l'impact visuel des installations électriques, existantes et nouvelles, depuis les abords du bourg de Réquista.

RTE utilisera les nuances qui favorisent une intégration visuelle en toutes saisons des nouvelles installations dans le paysage :

- « gris mousse » (RAL 7003) pour les bâtiments et les murs de la nouvelle loge transformateur
- « gris » (RAL 7032), couleur neutre et légèrement chaude, pour les pylônes.

#### ❖ **Habitat et activités.**

RTE communiquera auprès de riverains lors des phases de travaux qui génèrent les contraintes de circulation (périodes, voies concernées et les itinéraires de déviation éventuels).

Les propriétaires et les exploitants agricoles recevront une indemnité compensatrice pour la perte de revenu et pour la gêne à l'exploitation des parcelles, ainsi que pour les dégâts éventuels causés lors des travaux.

#### ❖ **Pollution**

RTE équipera le poste de Réquista pour éviter les risques de pollution :

- d'un système de récupération de l'huile du transformateur, composé d'une fosse de déportée et d'un déshuileur pour éviter toute pollution des sols en cas d'éventuel incendie.
- d'un système d'assainissement non collectif avec vidange régulière par une entreprise spécialisée.

RTE imposera à ses prestataires de travaux les dispositions « chantier » qui permettent d'éviter et de réduire les risques accidentels de pollution.

- dépôts de déchets en bennes étanches ;
- évacuation des hydrocarbures éventuellement répandus au sol ;
- gestion des produits à risques (huiles, lubrifiant, etc.) sur aires étanches permettant la récupération et l'élimination des déchets.
- installation d'un assainissement provisoire pour les sanitaires

## 4. ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Aucun projet connu ne répond aux critères fixés par le code de l'environnement, à savoir :

- avoir fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- avoir fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

## 5. ANALYSES DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

### 5.1. LES SOLUTIONS TECHNIQUES ENVISAGEES PAR RTE POUR LE RACCORDEMENT DU POSTE DE REQUISTA AU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT

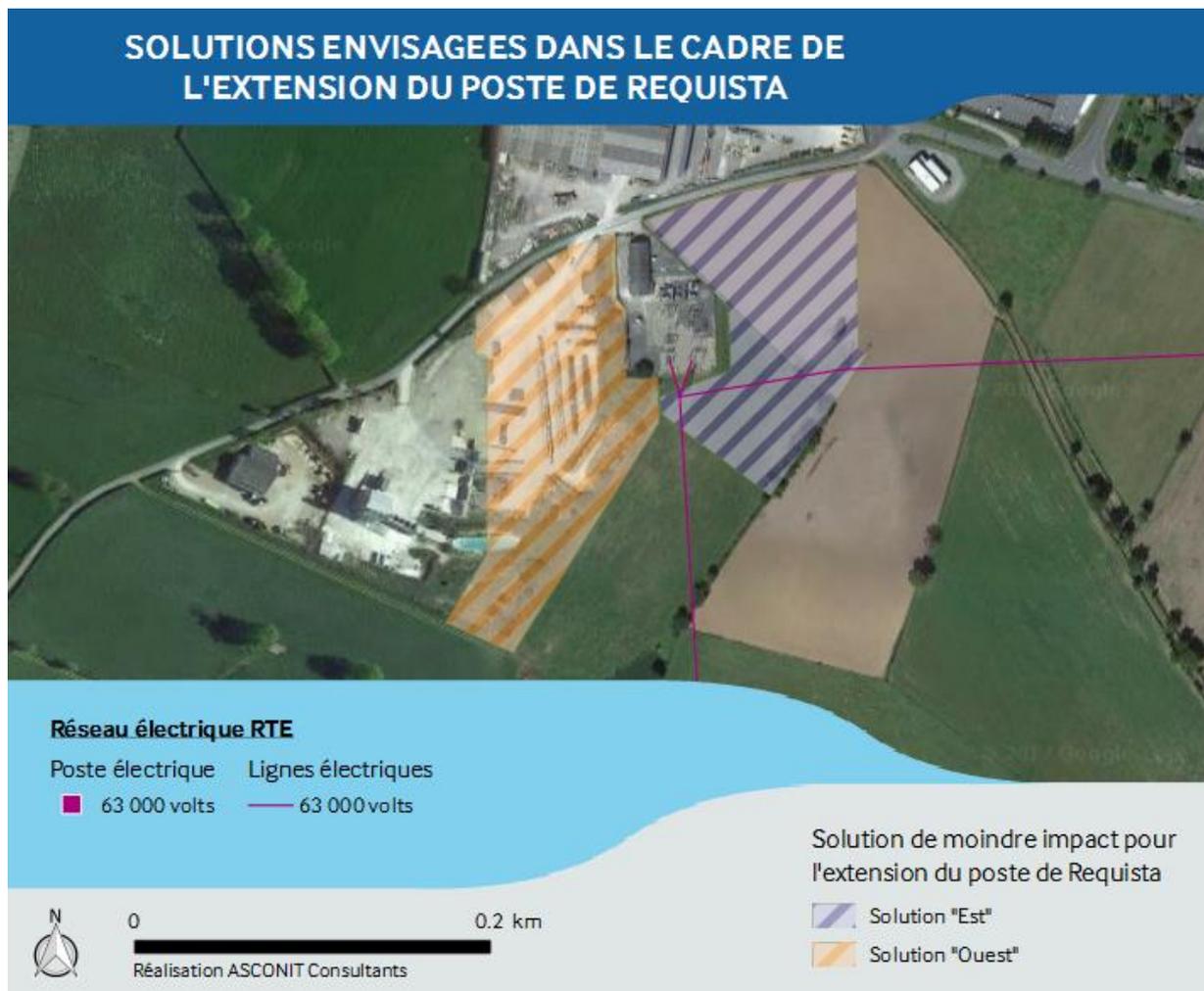
Le tableau ci-dessous synthétise les différentes solutions techniques envisagées par RTE pour le raccordement du poste de Réquista au Réseau Public de Transport.

Solutions techniques	Points marquants	Coût
<p><b>Reconstruction complète de la ligne à 63 000 Volts Réquista - Saint-Victor.</b></p> <p><u>Consistance :</u> Un tronçon souterrain dans le bourg de Réquista (3 km). Un tronçon aérien jusqu'au poste de Saint Victor (21,5 km).</p>	-	14,4 M€
<p><b>Création d'un nouveau site 225 000/63 000 Volts,</b> au croisement des lignes 225 000 et 63 000 Volts.</p> <p><u>Consistance :</u> Un nouveau site 225 000/63 000 Volts d'une superficie d'1 ha. Un nouveau raccordement 63 000 Volts (0,5 km). Dépose de la ligne 63 000 Volts Réquista–Saint-Victor (23 km).</p>	Un nouveau site électrique implanté dans des terres à vocation agricole.	11,9 M€
<p><b>Création d'un échelon de tension 225 000 Volts en extension du poste existant, raccordement <u>en aérien</u></b></p> <p><u>Consistance :</u> Extension du poste existant (0,8 ha). Un nouveau raccordement 225 000 Volts (3 km). Dépose de la ligne 63 000 Volts Réquista–Saint-Victor (23 km).</p>	Extension d'un site électrique existant, dans la zone d'activité de la commune.	11,1 M€
<p><b>Création d'un échelon de tension 225 000 Volts en extension du poste existant, raccordement <u>en souterrain</u></b></p> <p><u>Consistance :</u> Extension du poste existant (0,8 ha). Un nouveau raccordement 225 000 Volts (3 km). Dépose de la ligne 63 000 Volts Réquista–Saint-Victor (23 km).</p>	Extension d'un site électrique existant, dans la zone d'activité de la commune.  Raccordement à moindre service rendu.	12 M€

## 5.2. CHOIX DE LA SOLUTION DE MOINDRE IMPACT

### 5.2.1. Emplacement de l'extension du poste de Réquista

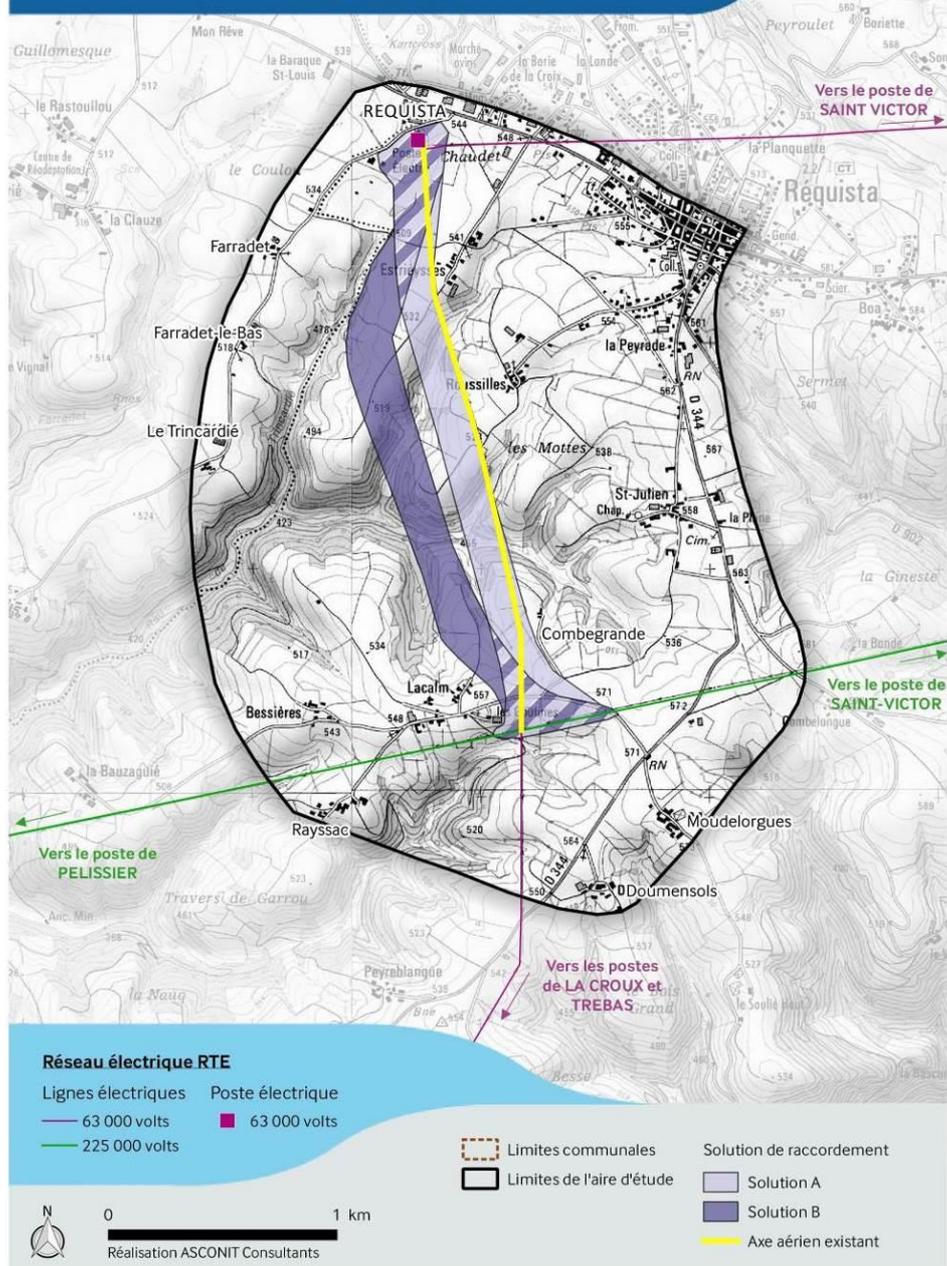
Deux emplacements ont été étudiés pour l'extension du poste de Réquista, l'un à l'est et l'autre à l'ouest du poste existant.



### 5.2.1. Raccordement aérien du poste de Réquista

Deux solutions de raccordement ont été aussi envisagées. La première, la solution A, s'appuie sur le tracé de la ligne existante à 63 000 volts Réquista – La Croux / Trébas ; la deuxième, la solution B, privilégie un passage dans un secteur plus vallonné, davantage à l'écart de l'habitat.

## PRESENTATION DES SOLUTIONS DE RACCORDEMENT ENVISAGEES



### 5.2.2. La solution retenue

La solution d'extension du poste « Ouest » a été retenue en réunion de concertation du 11 octobre 2016. Elle était privilégiée par RTE.

Cette solution consiste à occuper une friche industrielle. Elle permet d'éviter la consommation de terres en culture, tout en insérant les nouvelles installations électriques dans l'environnement commercial et industriel de la zone d'activité de la Croix de la Borie. Elle permet aussi de ne pas occuper la zone humide qui se situe non loin du poste, à l'est.

La solution de raccordement « B » a été retenue en réunion de concertation. Elle était privilégiée par RTE.

Cette solution offre les possibilités d'éloignement les plus importantes de la ligne électrique vis-à-vis des secteurs urbanisés et de l'habitat épars. Elle permet aussi d'intégrer l'ouvrage dans un paysage vallonné contrairement à la solution « A » qui se situait davantage en ligne de crête.

## 6. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### 6.1. HABITATS NATURELS

En Aveyron, les activités agricoles sont principalement tournées vers la polyculture et l'élevage, et induisent des prairies de pacage et des terres cultivées (céréales, maïs, etc.), parfois sur de fortes pentes.

L'aire d'étude se situe au sein d'un plateau agricole avec un bocage plus ou moins lâche (prairies de pacage), entaillé de vallées profondes aux versants boisés. Les parcelles de l'aire d'étude sont fréquemment entourées de haies bocagères dont la plupart sont entretenues très bas, servant alors essentiellement de clôtures. D'autres sont moins sévèrement entretenues et comportent alors plusieurs strates avec des arbustes plus grands et des arbres. Leur intérêt faunistique est plus élevé.

En général, les versants pentus sont laissés aux boisements de feuillus (chênaie pédonculée dominante) qui, lorsqu'ils sont coupés, donnent lieu à des landes plus ou moins denses.

Les fonds de vallons parcourus par des ruisseaux, dont les têtes amont sont parfois temporaires, sont boisés ou occupés par de petites prairies humides. Plus rarement, certaines zones potentiellement humides (zone à enjeu écologique potentiel) sont encore présentes sur le plateau comme celle qui se trouve à côté du pylône n°2 de la ligne 63 000 volts Réquista - Saint Victor non loin du poste existant.



Le plateau agricole bocager entaillé de vallées profondes aux versants boisés.

Le site d'étude est relativement diversifié car il traverse, entre deux zones urbanisées à ses extrémités, des plateaux dominés par des prairies de pâture et des cultures jalonnés de haies et des vallons aux multiples orientations et aux pentes à dominante boisée avec, notamment, la présence de prairies fraîches à humides dans leurs fonds.



Haie bocagère taillée bas



Haie bocagère multi strates



Vallée boisée encaissée



Landes sur coupe



Prairie humide en fond de vallon



Zone humide sur le plateau près du poste actuel



Végétation rudérale au poste électrique



Pelouse à annuelles sur sol acide



Pelouse à Brachypode sur forte pente



Pelouse vivace / lande sèche dominée par la Callune



Chênaie acidiphile avec houx sporadiques



Mare avec végétation aquatique



Les habitats naturels de l'aire d'étude.

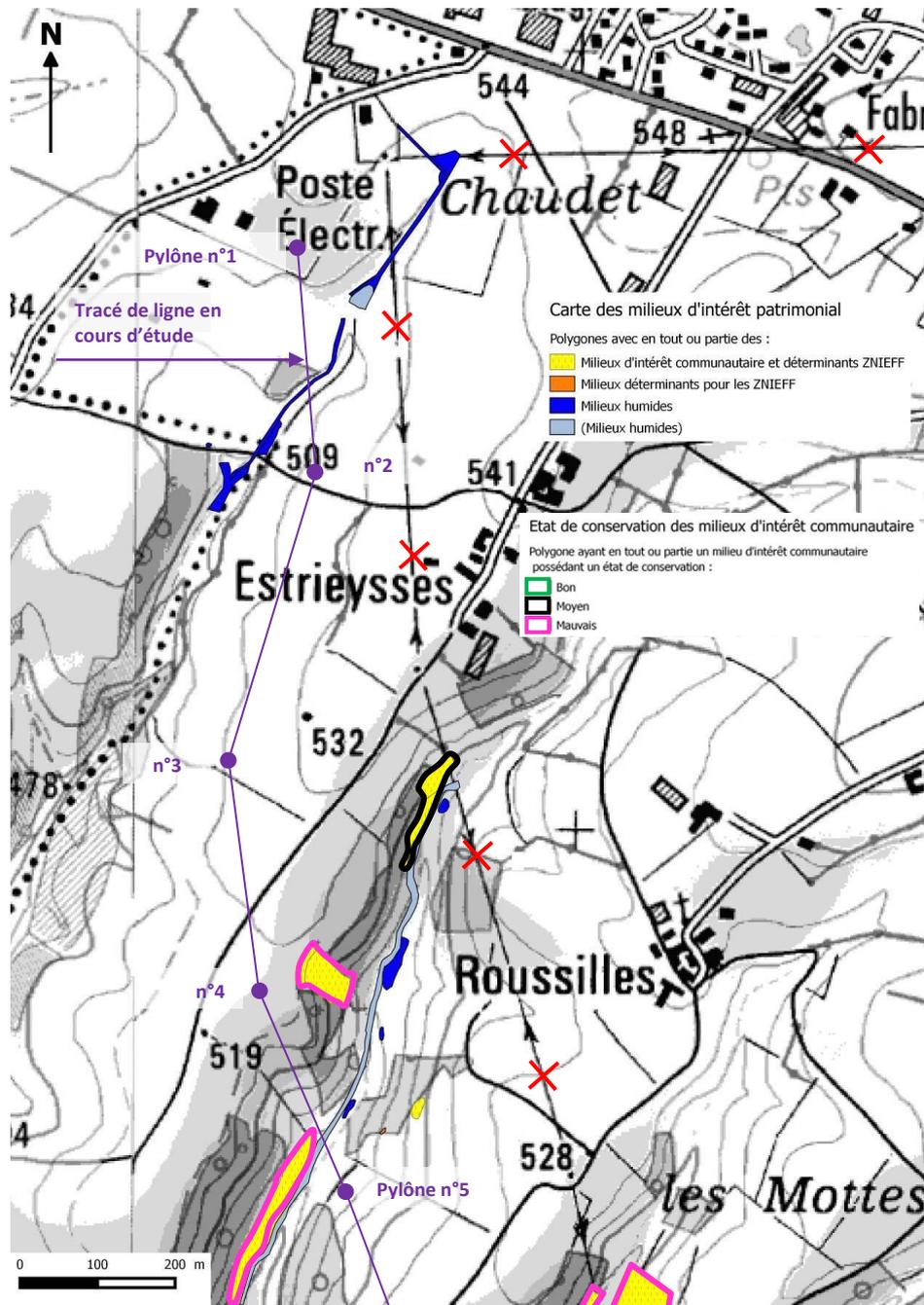
34 habitats ont été observés. Un tableau de synthèse se trouve à la page suivante, mentionnant pour chaque milieu, les codes et intitulés Corine Biotope / EUNIS et Natura 2000 pour ceux d'intérêt communautaire. Les codes et intitulés du Prodomes des végétations de France ont également été indiqués lorsqu'ils étaient connus, ainsi que les milieux dits humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 et ceux qui sont déterminants pour les ZNIEFF en Midi-Pyrénées (zone Massif Central).

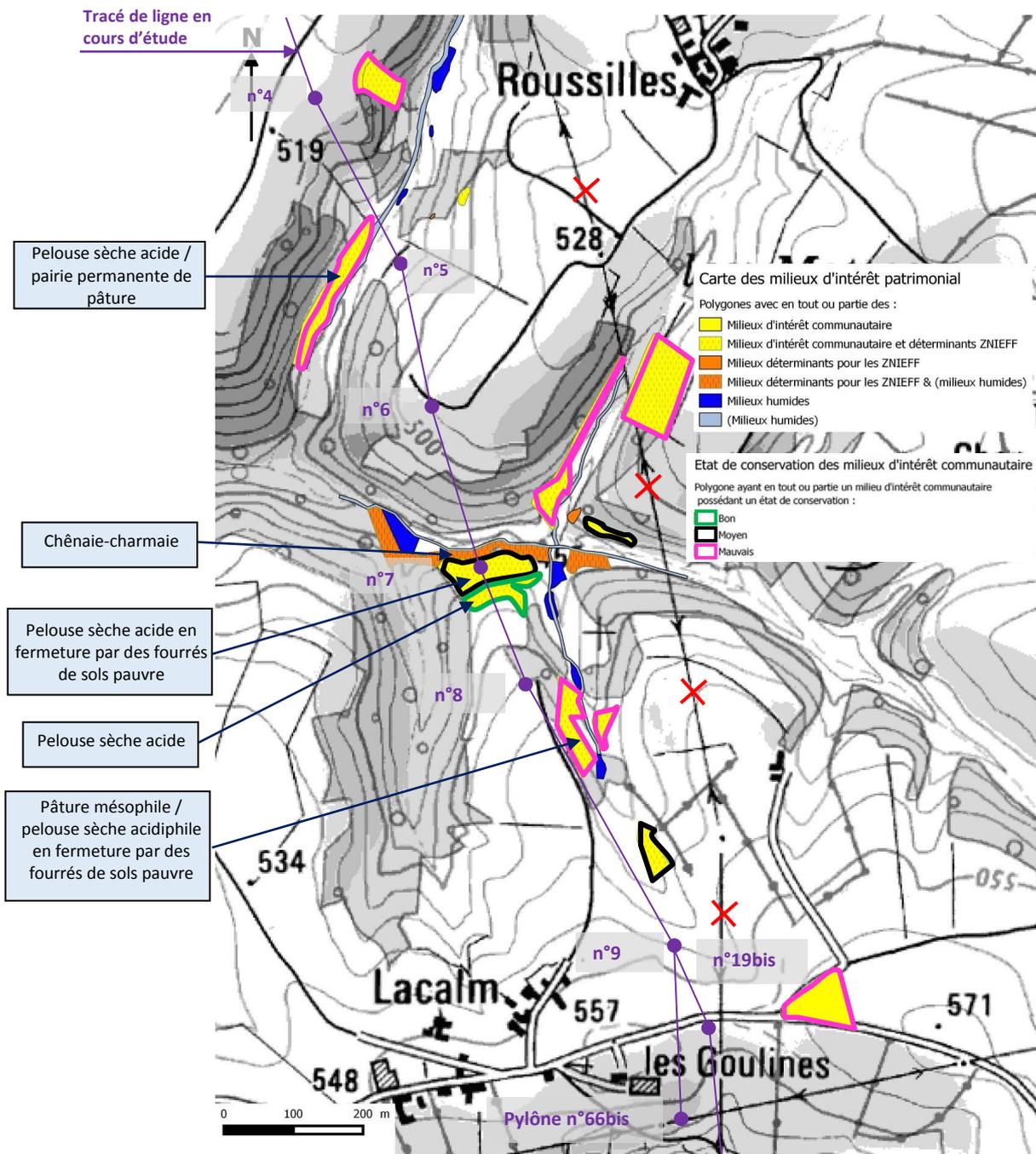
Code Corine Biotope	Libellé Corine Biotope	Code EUNIS	Libellé EUNIS	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Habitat humide (arrêté du 24 juin 2008)	Det ZNIEFF M-P (Massif Central)	Code Prodrome	Libellé phytosociologique
22.1	Eaux douces stagnantes sans végétation	C1	Eaux dormantes de surface			(x)			
22.433	Groupements oligotrophes de Potamots	C1.131	Végétations flottantes enracinées des plans d'eau oligotrophes			x	x	55.0.1.0.3	<i>Potamoion polygonifolii</i>
24.12	Zone à Truites	C2.21	Epirhithron et métrhithron			(x)			
24.16	Cours d'eau intermittents	C2.5	Eaux courantes temporaires			(x)			
31.2	Landes sèches	F4.2	Landes sèches	4030-7	Landes atlantiques sub-sèches			13.0.1.0.4.2	<i>Ulicion minoris</i>
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	F3.11	Fourrés médio-européens sur sols riches					20.0.2	<i>Prunetalia spinosae</i>
31.83	Fruticées atlantiques des sols pauvres	F3.13	Fourrés atlantiques sur sols pauvres					20.0.2	<i>Prunetalia spinosae</i>
31.84	Landes à Genêts	F3.14	Formations tempérées à <i>Cytisus scoparius</i>					22.0.1.0.2	<i>Sarothamnion scoparii</i>
31.86	Landes à Fougères	E5.31	Formations à <i>Pteridium aquilinum</i>					41.0.1.0.2	<i>Holco mollis-Pteridion aquilini</i>
31.8C	Fourrés de Noisetiers	F3.171	Fourrés de noisetiers atlantiques et subatlantiques					20.0.2	<i>Prunetalia spinosae</i>
31.8E	Taillis de Châtaigniers								
34.42	Lisières mésophiles	E5.22	Ourllets mésophiles					41.0.1	<i>Melampyro pratensis-Holcetalia mollis</i>
35.12	Prairies à <i>Agrostis-Festuca</i>	E1.72	Pelouses à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i>	6230-8(*)	Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-		x	45.0.1.0.3	<i>Violin caninae</i>
35.21	Prairies siliceuses à annuelles naines	E1.91	Pelouses siliceuses d'espèces annuelles naines				x	32.0.1.0.3	<i>Thero-airion</i>
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	E5.412	Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par <i>Filipendula</i>	6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	x		28.0.3.0.1	<i>Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae</i>
37.2	Prairies humides eutrophes	E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses			x		3.0.1	<i>Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis</i>
37.22	Prairies à <i>Junc</i> acutiflore	E3.42	Prairies à <i>Juncus acutiflorus</i>			x		42.0.1.0.2	<i>Juncion acutiflori</i>
37.24	Prairies à <i>Agropyre</i> et <i>Rumex</i>	E3.44	Gazons inondés et communautés apparentées			x		3.0.1.0.5 ou 3.0.1.0.6	<i>Mentho longifoliae-Juncion inflexi</i> ou <i>Potentillion anserinae</i>
38.1	Pâtures mésophiles	E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage					6.0.2.0.1	<i>Cynosurion cristati</i>
38.21	Prairies atlantiques à fourrages	E2.21	Prairies de fauche atlantiques	6510-1	Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-		x	6.0.1.0.2	<i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i>
41.2	Chênaies / charmaies	G1.A1	Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à <i>Quercus</i> , <i>Fraxinus</i> et <i>Carpinus betulus</i>					57.0.3.1.2	<i>Carpinion betuli</i>
41.23	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	G1.A13	Frênaies-chênaies subatlantiques à <i>Primula elatior</i>			(x)	x	57.0.3.1.1	<i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i>
41.5	Chênaies acidiphiles	G1.8	Boisements acidiphiles dominés par <i>Quercus</i>					57.0.2.0.2	<i>Quercion roboris</i>
53.14	Formations à Iris faux-acore	C3.24B	Formations à Iris faux-acore			x			
53.4	Bordures à <i>Calamagrostis</i> des eaux courantes / <i>Cressonnières</i>	C3.11 ou C3.251	Formations à petits hélophytes des bords des eaux à débit rapide ou <i>Glycérates</i>			x		30.0.1.0.1 & /ou 30.0.1.0.2	<i>Glycerio fluitantis-Spartanion neglecti</i> & / ou <i>Apton nodiflori</i>
54.11	Sources à Cardamines	C2.11	Sources d'eau douce			x	x	43.0.2.0.1	<i>Epilobio nutantis-Montion fontanae</i>
81.1	Prairies sèches améliorées	E2.61	Prairies améliorées sèches ou humides						
82.1	Grandes cultures	I1.1	Monocultures intensives						
83.31	Plantations de conifères	G3.F	Plantations très artificielles de conifères						
84.2	Alignement d'arbres, haies	FA	Haies						
86	villes, villages et sites industriels	J1	Bâtiments des villes et des villages						
86.?	Réseaux routiers	J4.2	Réseaux routiers						
87.2	Zones rudérales	E5.13	Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales						
89.24	Bassins de décantation et stations d'épuration	J6.31	Stations d'épuration des eaux usées et bassins de décantation						

### 6.1.1. Milieux d'intérêt patrimonial

Le site d'étude abrite 4 milieux d'intérêt communautaire, 6 habitats déterminants pour les ZNIEFF et 8 milieux humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Comme le montre les cartes suivantes, les milieux d'intérêt patrimonial du site se localisent principalement dans les fonds de vallon et les zones ouvertes sur forte pente. Concernant les milieux d'intérêt communautaire, ils possèdent principalement un état de conservation moyen à mauvais car ils sont le plus souvent dégradés par la pratique intensive du pâturage ou paradoxalement par la fermeture du milieu.





## 6.2. FLORE

### 6.2.1. Données existantes

D'après le CBNPMP « Aucune donnée sur la flore n'est disponible au sein de l'aire d'étude. Toutefois l'absence de prospections spécifiques dans ce secteur n'induit pas l'absence de plantes d'intérêt patrimonial. De telles espèces pourraient se trouver surtout dans les zones humides et les boisements ».

Le pré-diagnostic écologique réalisé au sein de l'aire d'étude met en évidence une sensibilité plus importante dans les fonds de vallons (notamment couverts par la ZNIEFF de type 2 Vallée du Tarn, amont) ainsi qu'au niveau des pelouses acides sur fortes pentes. En revanche les prairies mésophiles pâturées et les terres cultivées des plateaux présentent un potentiel de présence d'espèces patrimoniales beaucoup plus faible.

## 6.2.2. Résultats des inventaires de terrain

Un peu plus de 300 plantes ont été observées (inventaire non exhaustif, voir liste en annexe), ce qui reflète la bonne diversité des milieux rencontrés sur le site d'étude, mais aucune n'est protégée ou menacée régionalement ou nationalement.

Néanmoins, 14 plantes d'intérêt patrimonial ont été observées, notamment 11 déterminantes pour les ZNIEFF en Midi-Pyrénées. Le tableau suivant fait la synthèse de ces espèces, en mentionnant leur rareté au sein de la zone Massif-Central de Midi-Pyrénées et le(s) milieu(s) dans lequel(s) elles ont été vues. Leur cartographie, mentionnant le nombre de pieds pour chaque station floristique, figure ci-après.

Ces espèces sont principalement présentes au sein des zones ouvertes de pente des différents vallons du site d'étude, mais également au niveau des zones humides et enfin au niveau des zones rudérales du poste électrique. Des remblais de nature variés, notamment calcaires, sont présents au poste électrique ; ce qui a favorisé une flore pionnière rarement observable localement.

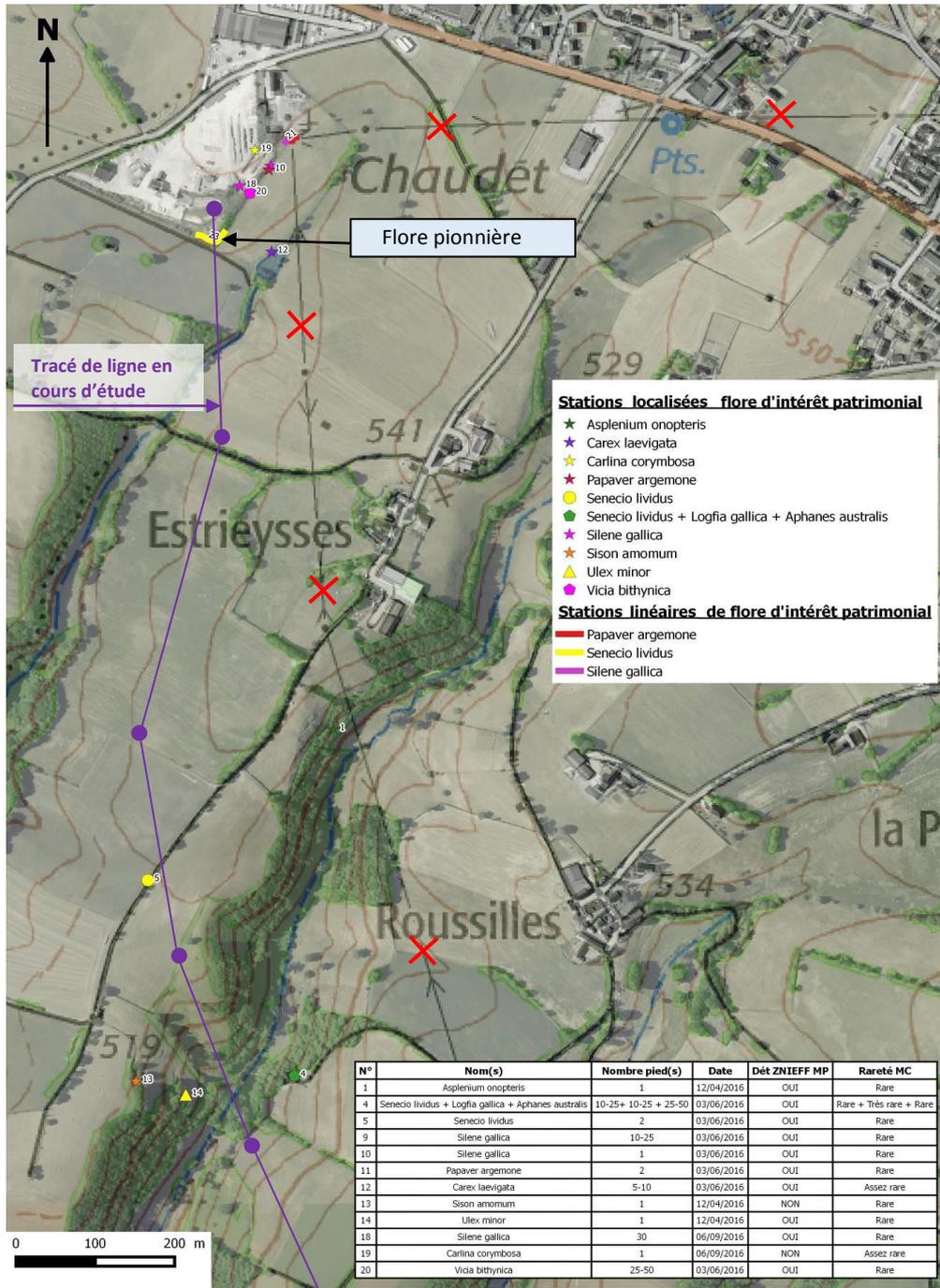
Nom latin	Nom vernaculaire	Det ZNIEFF F M-P	Rareté Midi-Pyrénées	Liste rouge flore menacée de Midi-Pyrénées	Milieu sur le site
<i>Asplenium onopteris</i>	Doradille des ânes	x	R	LC	Sur rocher au sein d'une chênaie
<i>Aphanes australis</i>	Alchémille à petits fruits		R	LC	Pelouse à annuelles
<i>Carex laevigata</i>	Laïche lisse	x	AR	LC	Zone humide mésotrophe à eutrophe acide bordant plan d'eau
<i>Carlina corymbosa</i>	Carline en corymbe		AR	LC	Végétation rudérale du poste électrique
<i>Genista anglica</i>	Genêt des anglais	x	AR	LC	Pelouse sèche acide en fermeture par une lande sèche
<i>Logfia gallica</i>	Cotonnière de France	x	RR	LC	Pelouse à annuelles
<i>Logfia minima</i>	Cotonnière naine	x	R	LC	Pelouse à annuelles
<i>Papaver argemone</i>	Coquelicot argémone	x	R	LC	Bordure prairie temporaire
<i>Senecio lividus</i>	Séneçon livide	x	R	LC	Pelouse à annuelles et talus du poste électrique
<i>Silene gallica</i>	Silène de France	x	R	LC	Bordure prairie temporaire et végétation rudérale du poste électrique
<i>Sison amomum</i>	Sison amome		R	LC	Ourllet bois
<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources	x	AR	LC	Sources acides, bordure cours d'eau
<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain	x	R	LC	Ourllet chênaie en bordure de chemin
<i>Vicia bithynica</i>	Vesce de Bithynie	x	R	LC	Talus du poste électrique

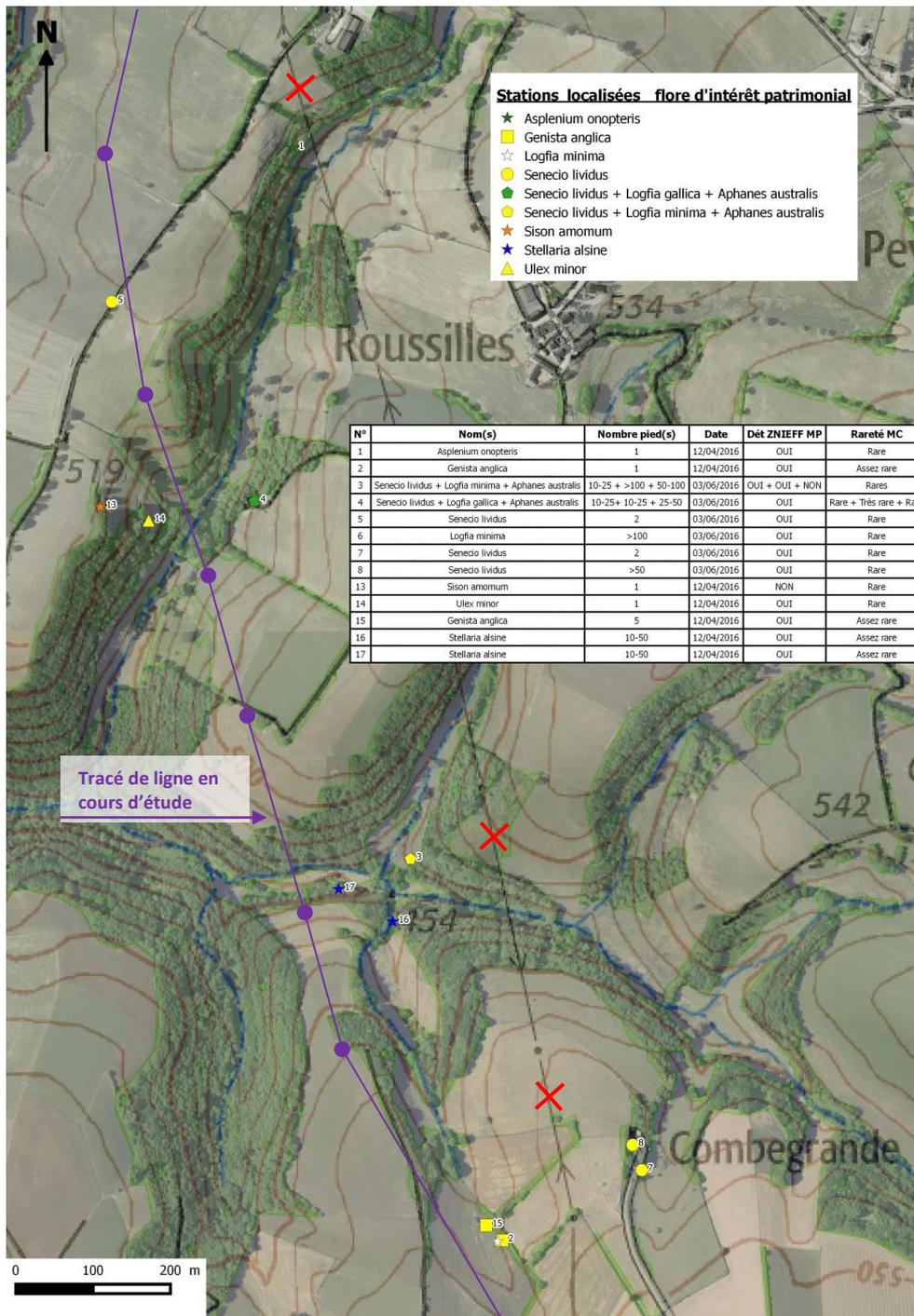
\* La rareté indique la représentation plus ou moins importante d'une espèce sur un territoire. La classe de rareté s'exprime en nombre de communes où la plante est présente (résultats de la méthodologie du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées appliquée lors de la mise à jour de la liste de la flore vasculaire déterminante dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées, 2011) :

- RR : Plante très rare / 0 – 20 communes,
- R : Plante rare / 21 – 50 communes,
- AR : Plante assez rare à assez commune / 51-140 communes,
- CC : Plante commune à très commune / Plus de 140 communes.



Espèces floristiques (de gauche à droite, de bas en haut, Séneçon livide, Coquelicot argémone, Silène de France, Vesce de Bithynie, Carlina en corymbe – photos prises sur site)





### 6.2.1. Synthèse des enjeux pour les Habitats et la Flore

Aucune sensibilité particulière n'a été recensée pour la flore. En effet, seules des espèces déterminantes ZNIEFF ont été trouvées. Principalement associées à des milieux pionniers, celles-ci sont plutôt tolérantes aux travaux.

Les enjeux principaux se localisent au niveau des zones plus ou moins ouvertes de pente des vallons, aux zones humides et au talus du poste électrique exposé au sud / sud-est.

## 6.3. FAUNE

### 6.3.1. Poissons

#### Données existantes

Il n'existait aucune donnée piscicole sur les cours d'eau de la zone d'étude.

#### Résultats des inventaires de terrain

Le tableau ci-après récapitule les résultats des pêches-électriques et des reconnaissances nocturnes réalisées sur le ruisseau de la Trincardié et ses affluents.

		Pêches électriques	Reconnaissances nocturnes	Remarques habitats
<b>Station 1</b>	Poisson/écrevisse	0	0	Peu de caches, pas de racinaire, pas de sous-berge. Substrat : dalle, bloc, galet, granulat.
	Autre	2 larves de salamandre (Salamandra salamandra)	3 larves de salamandre (Salamandra salamandra)	
<b>Station 2</b>	Poisson/écrevisse	0	0	Peu de caches, pas de racinaire, pas de sous-berge. Substrat : galet, granulat. Faible lame d'eau.
	Autre	/	/	
<b>Station 3</b>	Poisson/écrevisse	0	0	Peu de caches, pas de racinaire, pas de sous-berge. Substrat : qq bloc, galet, granulat.
	Autre	2 larves de libellule Cordulegasteridae	/	
<b>Station 4</b>	Poisson/écrevisse	3 truites Farrio (Salmo trutta fario)	0	Peu de caches, pas de racinaire, pas de sous-berge. Substrat : dalle, bloc, galet, granulat. Deux grandes fosses (présence truites)
	Autre	/	/	

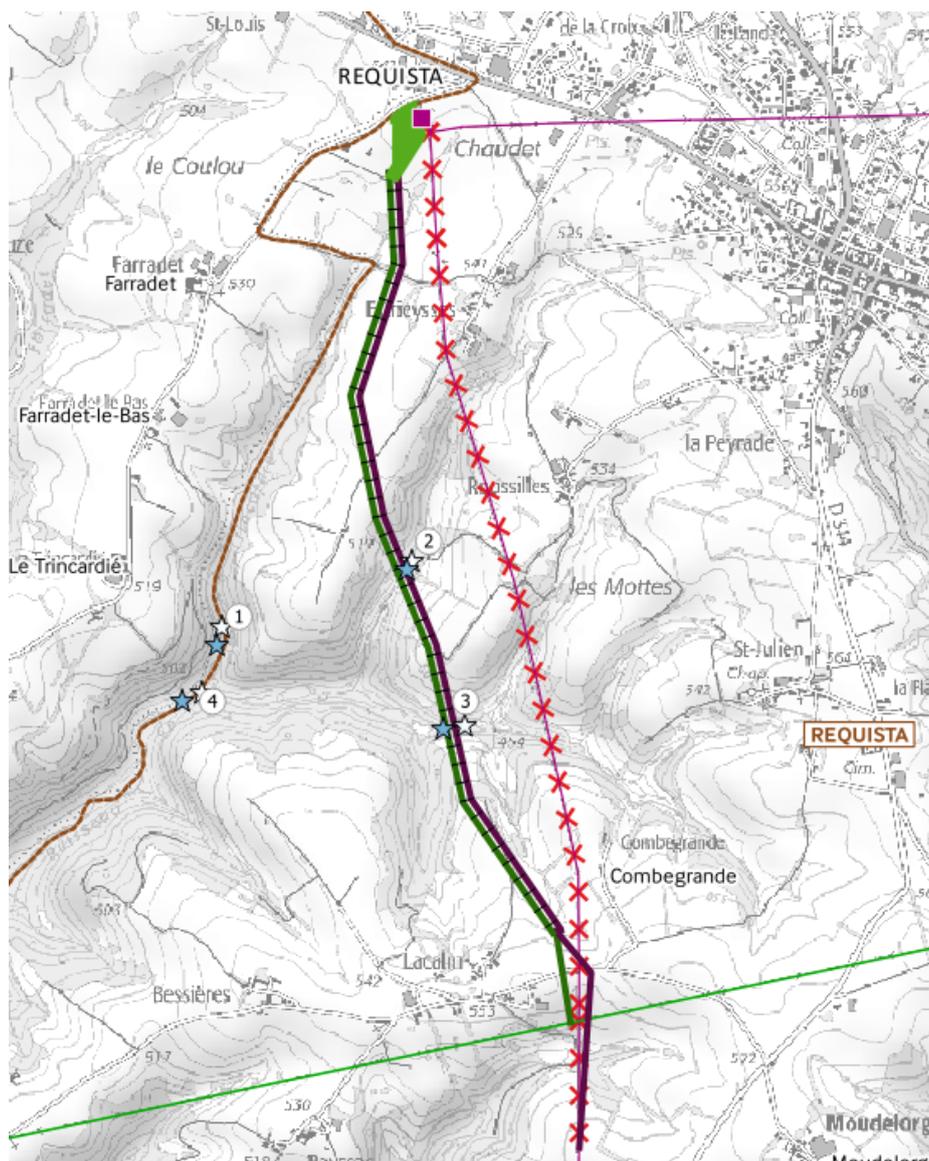
Les stations 2 et 3 sont localisées sur le tracé du futur raccordement électrique. Les stations 1 et 4 se positionnent à environ 750 m en aval du futur raccordement.

Les stations 1, 2 et 3 n'ont présenté aucun poisson. Les faibles lames d'eau observées en situation d'étiage peuvent expliquer l'absence de poissons sur ces stations. Les faibles écoulements constituent une altération de l'habitat et limite l'établissement de populations piscicoles. De plus, sur les cartes IGN ces ruisseaux sont classifiés comme temporaires et il est ainsi possible qu'ils présentent des situations d'assec à certaines périodes.

Trois truites fario ont été capturées au niveau de la station 4. Ce secteur du ruisseau de la Trincardié présente un gabarit plus important avec, notamment, la présence de quelques fosses qui favorisent le maintien d'une lame d'eau conséquente et donc l'installation d'une faune piscicole.



Truites recensées sur le ruisseau de la Trincardié (station 4)



Localisation des stations de pêches électriques et de reconnaissances nocturnes

### **Synthèse des enjeux pour les Poissons**

La présence de truites fario sur l'aval de la zone d'étude implique des eaux fraîches et bien oxygénées. De plus, leur reproduction nécessite des zones de fraie sur un substrat galet/gravier non colmaté. Les stations 1 à 3 ne présentent pas d'enjeu prioritaire du fait de l'absence de population recensée. Malgré l'absence d'enjeux piscicoles à proximité immédiate du futur ouvrage et la réalisation des travaux en dehors des cours d'eau, des risques de pollutions des eaux peuvent toutefois survenir. Il sera nécessaire de mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'éviter ou de réduire ce risque de pollution des eaux : une attention particulière sera ainsi apportée sur les rejets polluants et spécifiquement les hydrocarbures et des matières en suspension lors des phases de travaux. Des bassins de rétention pour épurer les eaux de ruissellement sur les zones de travaux et les zones mises à nu (apport de MES) seront mises en place.

### 6.3.2. Ecrevisses

#### Données existantes

Il n'existait à ce jour aucune donnée astacicole sur les cours d'eau de la zone d'étude.

#### Résultats des inventaires de terrain

Aucune écrevisse n'a été répertoriée sur l'ensemble des stations prospectées. Les faibles lames d'eau observées en situation d'étiage maintiennent hors d'eau les potentielles caches au niveau des sous-berges et des racinaires. Ce facteur peut être très limitant pour l'établissement de population d'écrevisses, particulièrement à pattes-blanches. Les étiages sévères sur ces stations peuvent ainsi expliquer l'absence d'individu sur ce secteur.

#### Synthèse des enjeux pour les Ecrevisses

Les stations étudiées ne présentent pas d'enjeu particulier vis-à-vis des écrevisses à pattes-blanches du fait de leur absence lors des recensements.

### 6.3.3. Insectes

#### Données existantes

Aucune donnée précise concernant les **insectes saproxyliques** n'a été signalée lors des enquêtes dans ce secteur apparemment non prospecté pour ce groupe.

Des **Odonates** (libellules) remarquables ont été recensés dans la ZNIEFF de type 2 qui occupe une partie de la zone d'étude : 3 espèces protégées, le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslini*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisi*) et la Cordulie splendide (*Macromia splendens*), auxquelles il faut ajouter le rare Cordulégastré bidenté (*Cordulegaster bidentata*). Toutefois, compte tenu des milieux représentés dans la zone d'étude, seule cette dernière espèce pourrait être éventuellement présente en particulier au niveau des cours d'eau dans les fonds de vallées. Les autres espèces sont en effet inféodées à des cours d'eau plus larges comme le Tarn.

Environ une centaine d'espèces de **Rhopalocères** (Papillons de jour) a été observée au niveau de la maille de 10 km de côté où se trouve la zone d'étude, dans le cadre de l'atlas des Papillons de Midi Pyrénées en cours de réalisation. Parmi elles se trouvent des espèces protégées comme le Damier de la succise *Euphydryas aurinia* ou l'Azuré du serpolet *Maculinea arion*.

La présence de Papillons à statut reste possible ici, en particulier au niveau des prairies humides.

#### Résultats des inventaires de terrain

Les inventaires de terrain ont permis d'observer de gros arbres, notamment des châtaigniers et des chênes, favorables aux **Coléoptères saproxyliques** d'intérêt patrimonial.

Ainsi, plusieurs chênes présentant des trous de sortie du grand Capricorne *Cerambyx cerdo*, espèce protégée, ont été notés. Des chênes et des châtaigniers à cavité pouvant abriter l'Osmoderme *Osmoderma eremita* ont également été recensés.

Du terreau a été prélevé dans certaines cavités et tamisé faisant apparaître des macro-restes qui ont été confiés à Lionel Valladarès pour expertise.

Parmi les espèces identifiées figurent :

- *Eurythyrea quercus*
- *Gnorimus variabilis*
- *Carabus hispanus Pelophylax ridibundus*

Ainsi que 3 larves d'*Elater ferrugineus* dont la détermination a été confirmée par Nicolas Goux (CEN MP). Les crottes de cétoines sont certainement celles des larves de *Gnorimus*, trop petites pour pouvoir affirmer la présence d'*Osmoderma*.

*Eurythyrea quercus* et *Gnorimus variabilis* sont des espèces déterminantes pour les ZNIEFF en Midi Pyrénées.

Compte tenu de l'importance de la zone d'étude, il n'est pas possible de recenser l'ensemble des arbres favorables aux Coléoptères saproxyliques à statut. Un tel inventaire devra être conduit en cas de risque d'impact sur des secteurs ciblés.



Châtaignier favorables aux coléoptères saproxyliques



Crottes de Cétoine (*Gnorimus*)

Vingt **Odonates** ont été recensés mais aucun ne présente un très grand intérêt patrimonial malgré une recherche assidue dans les milieux favorables, notamment pour l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, espèce protégée et d'intérêt communautaire, potentiellement présente ici.

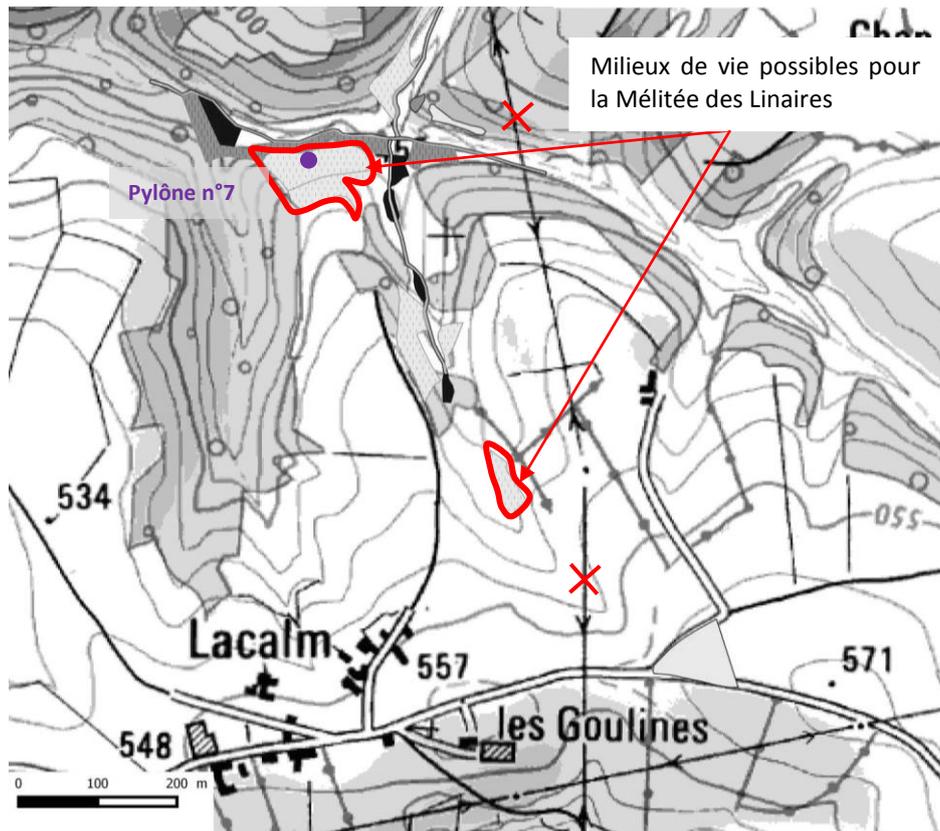
Les Odonates observés lors de cette étude figurent ci-dessous :

- Caloptéryx vierge méridional <i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	- Cordulégastre annelé <i>Cordulegaster boltonii</i>
- Ischnure élégante <i>Ischnura elegans</i>	- Aeshne mixte <i>Aeshna mixta</i>
- Nymphe au corps de feu <i>Pyrrhosoma nymphula</i>	- Aeshne bleue <i>Aeshna cyanea</i>
- Portecoupe holarctique <i>Enallagma cyathigerum</i>	- Anax empereur <i>Anax imperator</i>
- Cériagrion délicat <i>Ceriagrion tenellum</i>	- Libellule déprimée <i>Libellula depressa</i>
- Agrion jouvencelle <i>Coenagrion puella</i>	- Orthétrum à stylets blancs <i>Orthetrum albistylum</i>
- Naïade aux yeux bleus <i>Erythromma lindenii</i>	- Orthétrum bleuissant <i>Orthetrum coerulescens</i>
- Pennipatte orangé <i>Platycnemis acutipennis</i>	- Sympétrum rouge sang <i>Sympetrum sanguineum</i>
- Pennipatte blanchâtre <i>Platycnemis latipes</i>	- Sympétrum strié <i>Sympetrum striolatum</i>
- Pennipatte à larges pattes <i>Platycnemis pennipes</i>	
- Leste vert <i>Chalcolestes viridis</i>	

L'Æschne mixte est une espèce déterminante pour les ZNIEFF en Midi Pyrénées et assez rare en Aveyron tout comme l'Orthétrum à stylets blancs.

Les **Rhopalocères** (Papillons de jour) à statut, notamment l'Azuré du serpolet, le Cuivré des marais et le Damier de la succise, ont fait l'objet de prospections attentives (contrôles imagos, œufs et chenilles sur plantes hôtes) dans leurs habitats (landes acides à thym, prairies humides), mais aucun d'eux n'a été mis en évidence.

Seule, un imago de la Mélitée des Linaires *Melitaea deione*, espèce peu commune au niveau de Midi Pyrénées, déterminante pour les ZNIEFF, a été trouvé au Sud de la zone d'étude. Ses milieux de vie potentiels sont visualisés ci-dessous.



Sinon, la zone d'étude abrite des espèces de papillons communes, avec une diversité nettement plus élevée dans les fonds de vallon et les pelouses sèches acides et, en revanche, très faible dans les prairies temporaires, les cultures et peu élevée dans les prairies de pâture du plateau et des versants.

#### **Synthèse des enjeux pour les Insectes**

Parmi les **Coléoptères saproxyliques** à statut de protection française et/ou européen, seul le grand Capricorne *Cerambyx cerdo* a été mis en évidence de façon avérée.

Le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* est très vraisemblablement présent compte tenu des milieux en place mais n'a pu être observé.

L'Osmoderne *Osmoderma eremita* reste potentiellement présent dans cette zone favorable où abondent les gros chênes et châtaigniers senescents. Plusieurs arbres, propices à l'installation d'un cortège de coléoptères, sont présents sur le tracé du futur raccordement.

De tels arbres devront être évités et toute atteinte éventuelle devra faire l'objet, au préalable, d'une vérification de l'occupation par des espèces protégées, réalisée par un expert.

Aucun **Odonate** de fort intérêt patrimonial n'a été détecté. Leurs zones de ponte aquatique devront de toute manière être évitées, compte tenu de leur intérêt écologique plus global.

Aucune des espèces à fort enjeu patrimonial de **Papillons de jour** n'a été trouvée malgré les prospections dans leurs habitats favorables. Seule la Mélitée de la linaires, espèce déterminante pour les ZNIEFF en Midi Pyrénées, a été observée à une seule reprise.

#### **6.3.4. Amphibiens**

##### **Données existantes**

L'atlas de répartition des Reptiles et Amphibiens de Midi-Pyrénées indique la présence de quatre espèces d'amphibiens :

- le Crapaud accoucheur ou Alyte ;
- le Crapaud épineux ;

- la Grenouille rousse ;
- le Complexe des « Grenouilles vertes ».

Les Amphibiens sont présents dans les zones humides où ils se reproduisent et dans les prairies et les milieux boisés qui les environnent où ils trouvent des zones de chasse et de repos.

L'aire d'étude, au regard des habitats naturels, est également susceptible d'abriter la Salamandre tachetée ainsi que le Triton palmé.

### **Résultats des inventaires de terrain**

Les inventaires de terrain ont permis de recenser 4 espèces d'Amphibiens :

- Salamandre tachetée *Salamandra*
- Crapaud épineux *Bufo spinosus*
- Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*
- Grenouille rieuse *Pelophylax ridibundus*.

Des têtards de grenouille « brune », *Rana dalmatina* ou *Rana temporaria* n'ont pu être identifiés.

Il convient d'ajouter à cette liste le triton palmé *Lissotriton helveticus* très certainement présent dans les quelques mares du secteur.



Salamandres observées sur la station 1 du ruisseau de la Trincardié lors des prospections piscicoles et astacicoles

Les zones de pontes des Amphibiens se trouvent ici dans les mares, lacs et ruisseaux.

### **Synthèse des enjeux pour les Amphibiens**

Les enjeux pour les Amphibiens ne sont pas très forts dans ce secteur qui abrite 5 ou 6 espèces assez communes mais, celles –ci sont en majorité protégées. Celles-ci ont été identifiées dans les secteurs aquatiques et notamment dans la mare au sud du poste existant de Réquista, à 70 m à l'est du futur ouvrage électrique. Des risques de pollutions des eaux peuvent survenir, susceptibles d'engendrer des impacts sur ces espèces. Il sera nécessaire de mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'éviter ou de réduire ce risque de pollution des eaux : une attention particulière sera ainsi apportée sur les rejets polluants et spécifiquement les hydrocarbures et des matières en suspension lors des phases de travaux. Des bassins de rétention pour épurer les eaux de ruissellement sur les zones de travaux et les zones mises à nue (apport de MES) seront mises en place.

Leurs zones de ponte correspondent aux milieux aquatiques rencontrés qui devront être préservés.

### 6.3.5. Reptiles

#### **Données existantes**

L'atlas de répartition des Reptiles et Amphibiens de Midi-Pyrénées indique la présence d'une espèce de reptiles, à savoir la Couleuvre d'Esculape. L'aire d'étude, au regard des habitats naturels, est également susceptible d'abriter le Lézard vert occidental, le Lézard des murailles, la Coronelle girondine, la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre vipérine et la Couleuvre à collier.

A l'exception du Lézard des murailles qui peut se rencontrer à peu près partout, les autres Reptiles sont présents dans les zones naturelles végétalisées (boisements, landes, pelouses, haies) et dans les zones humides.

#### **Résultats des inventaires de terrain**

Quatre espèces de Reptiles ont été recensées au cours des inventaires en 2017 :

- Lézard vert occidental *Lacerta bilineata*
- Lézard des murailles *Podarcis muralis*
- Couleuvre verte et jaune *Hierophys viridiflavus*
- Couleuvre à collier *Natrix*

Ces espèces sont très communes et sont protégées.

La présence de la Couleuvre vipérine *Natrix maura* et de la Coronelle girondine *Coronella girondica* est probable, celle de la Couleuvre d'Esculape *Zamenis longissimus* et de la Vipère aspic est possible.

#### **Synthèse des enjeux pour les Reptiles**

Avec quatre espèces communes de Reptiles certaines et entre 2 et 4 potentielles, l'enjeu écologique est assez faible.

Néanmoins, ces espèces sont protégées ainsi que, pour certaines, leurs habitats de repos et de reproduction, correspondant à des pierriers, vieux murs et végétations (haies, landes, bosquets et boisements).

Seul le lézard des murailles a été identifié au droit de la future zone d'extension du poste de Réquista. Les autres espèces de reptiles ont été recensées à plus de 100 m des futurs ouvrages électriques. L'extension du poste engendrera une destruction de l'habitat du lézard des Murailles. Des aménagements de type gabion pourront être implantés sur le site afin de reconstituer un milieu propice à l'installation de cette espèce.

### 6.3.6. Oiseaux

#### **Données existantes**

L'atlas des Oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées indique la présence au sein de l'aire d'étude de 73 espèces d'oiseaux dont seulement 9 avec un indice de « reproduction certaine » et 13 avec un indice de « reproduction probable ». Les 51 autres sont assorties d'un indice de « reproduction possible ».

Parmi les neuf espèces nicheuses certaines, cinq se reproduisent sûrement au sein de l'aire d'étude : Busard Saint Martin, Rougegorge familier, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Corneille noire et peut être le Milan noir.

Parmi les 13 espèces nicheuses probables, dix se reproduisent sûrement au sein de l'aire d'étude : Epervier d'Europe, Buse variable, Pigeon ramier, Troglodyte mignon, Rossignol philomèle, Fauvette à tête noire, Roitelet triple bandeau, Pinson des arbres, Serin cini, Bruant zizi et peut être la Bondrée apivore, l'Autour des palombes.

Les données disponibles auprès de l'Association « SOS Busards » indiquent que :

- le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) est historiquement présent en tant que nicheur régulier et ce de 1992 jusqu'à ce jour. Il est noté nicheur dans les friches ou coupes forestières, parfois en prairies fourragères. Pour cette espèce, la sensibilité est importante entre mars et juin inclus et moyenne en février et juillet.
- le Busard cendré (*Circus pygargus*) était observé régulièrement sur le secteur et noté nicheur dans les prairies fourragères situées à proximité jusqu'en 2008. Il peut être encore sporadiquement observé, des individus nichant plus au sud venant chasser sur les secteurs ouverts de la zone étudiée.

Aucun dortoir pré ou post nuptial de ces deux espèces n'est connu de l'association dans ce secteur ; ce qui ne signifie pas leur absence.

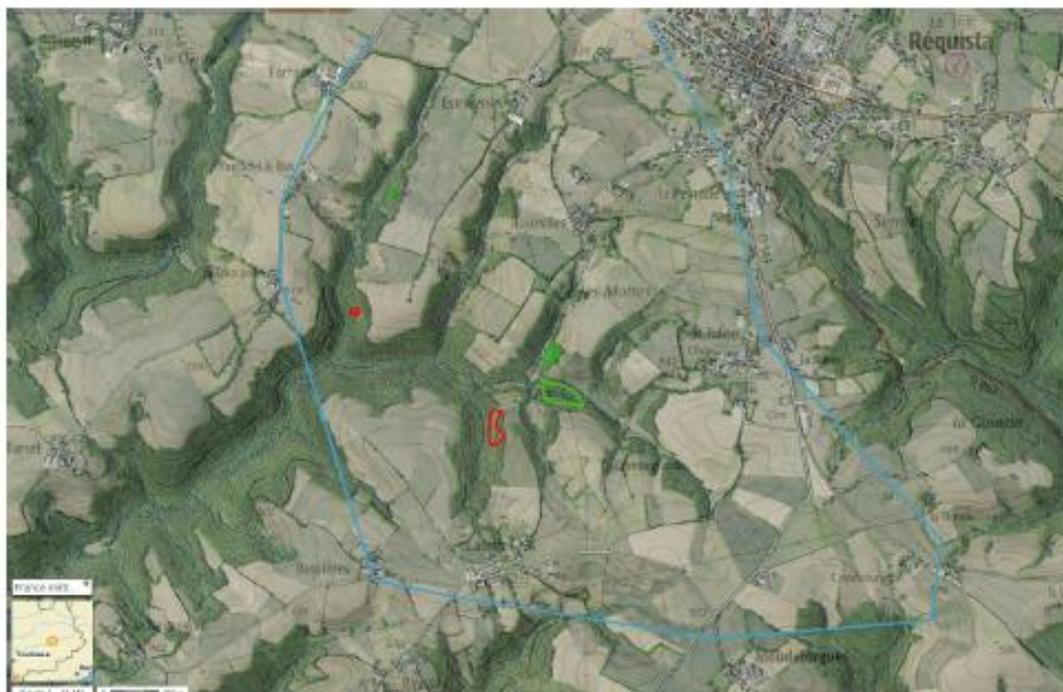
Sur la carte ci-dessous pour le Busard Saint Martin, fournie par SOS Busards apparaissent :

- *Entourées en rouge* les zones régulières de nidification (quasiment chaque année jusqu'en 2013 – suivi insuffisant en 2014). Ces sites, utilisés d'année en année, peuvent être momentanément désertés suite à dérangement, à une hauteur d'herbe importante dans les prairies fourragères environnantes au moment de l'installation des couples ou à l'évolution de la végétation entraînant une fermeture du milieu.
- *Entourées en vert* les zones où des oiseaux ont été observés en parade à plusieurs reprises mais sans installation ultérieure. Ces zones restent cependant à surveiller.

### SOS busards

Lignes 63 Kw Réquista-Trebas et 225 kV Pélissier-Saint Victor (étude E3869)

secteur d'études avec identification des zones à enjeu « nidification du Busard Saint-Martin »



### **Résultats des inventaires de terrain**

Au total, 48 espèces d'Oiseaux ont été contactées dont 40 lors des points d'écoute diurnes, 4 pendant les points d'écoute nocturnes et 4 autres, hors points, au cours de déplacements divers ou d'autres inventaires.

La plupart d'entre elles sont des nicheurs « probables » à « certains » dans la zone d'étude sauf, le Héron cendré, le Busard des roseaux, la Rousserolle effarvatte et le Traquet motteux qui sont de passage migratoire ou en quête d'alimentation.

En revanche, compte tenu des habitats présents, les espèces suivantes, non détectées lors de l'étude, sont probablement nicheuses ici, au moins certaines années :

- Busard saint Martin *Circus cyaneus*
- Busard cendré *Circus*
- Epervier d'Europe *Accipiter nisus*
- Fauvette grisette *Sylvia communis*
- Gobemouche gris *Muscicapa striata*
- Grive draine *Turdus viscivorus*
- Mésange à longue queue *Aegithalos caudatus*
- Pic mar *Dendrocopos medius*
- Pie bavarde *Pica*
- Pipit des arbres *Anthus trivialis*
- Roitelet à triple bandeau *Regulus ignicapillus*
- Serin cini *Serinus*
- Sittelle torchepot *Sitta europaea*
- Tarier pâtre *Saxicola torquata*
- Torcol fourmilier *Jynx torquilla*
- Bruant proyer *Miliaria calandra*

Ainsi, le peuplement d'Oiseaux nicheurs dans la zone d'étude doit se situer autour d'une soixantaine d'espèces ; ce qui témoigne d'une bonne richesse.

Ces espèces sont pour la plupart protégées, ainsi que leurs habitats de repos et de reproduction. Huit sont d'intérêt communautaire (annexe 1 de la Directive européenne « Oiseaux »)

Dans un contexte assez général de raréfaction plusieurs accusent un déclin prononcé au niveau national et/ou régional, voire européen.

C'est notamment le cas d'espèces jadis communes des paysages agricoles.

**Nombre d'individus des espèces d'Oiseaux contactées lors des 5 points d'écoute diurnes**

Espèces	Points	1	2	3	4	5
Alouette lulu			1			
Alouette des champs			1			
Bergeronnette grise		1				1
Busard des roseaux				1		
Bruant zizi		1	1	1	1	
Buse variable					2	1
Chardonneret élégant				5		1
Corneille noire		1	2	1	1	1
Coucou gris		1		1		
Etourneau sansonnet		1			5	
Faucon crécerelle				1	1	1
Fauvette à tête noire		2	3	4	1	1
Geai des chênes		1	4		1	
Grimpereau des jardins			1			
Grive musicienne					1	
Hypolaïs polyglotte				1		1
Hirondelle rustique			1			
Hirondelle de fenêtre			1			
Linotte mélodieuse		1				1
Loriot d'Europe			1	2		
Merle noir		1	3	8	1	2

Espèces	Points	1	2	3	4	5
Mésange bleue			1		1	
Mésange charbonnière			2	1		1
Milan noir		3		1	1	
Milan royal		1				
Moineau domestique		1		1		1
Pic épeiche			2		1	
Pic vert			1	1		
Pie-grièche écorcheur			1	Couple	2	1
Pinson des arbres		2	1		1	1
Pigeon ramier			1			
Pouillot véloce			1	1	2	1
Rosignol philomèle		2	3	4		
Rougegorge			2	1	1	
Rougequeue noir		1				
Rousserolle effarvatte			1			
Tourterelle turque		1				
Tourterelle des bois				1		1
Traquet motteux			1			
Verdier d'Europe		1				

#### Nombre d'individus des espèces d'Oiseaux contactées lors des 5 points d'écoute nocturnes

Espèces	Points	1	2	3	4	5
Hibou moyen-duc					2	
Chevêche d'Athéna					1	
Chouette hulotte					3	
Effraie des clochers		1				

#### Espèces d'Oiseaux supplémentaires contactées hors points

- Bondrée apivore *Pernis apivorus*
- Héron cendré *Ardea cinerea*
- Huppe *Upupa epops* 13 avril 2016
- Mésange nonnette *Poecile palustris*
- Troglodyte mignon *Troglodytes*

### **Synthèse des enjeux pour les Oiseaux**

Avec une soixantaine d'espèces, le peuplement potentiel d'Oiseaux nicheurs sur la zone d'étude est assez riche. Celles-ci sont en majorité encore assez communes dans la région et au-delà.

Néanmoins, le contexte général est à la baisse des effectifs aux niveaux national et européen. Certaines comme le Milan royal, le Busard cendré, le Busard saint Martin, la Tourterelle des bois, l'Alouette lulu, l'Alouette des champs, les Hirondelles rustique et de fenêtre, le Tarier pâle, la Pie grièche écorcheur, le Serin cini, le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant et la Linotte mélodieuse sont parmi celles dont les populations ont le plus régressé.

Une très grande partie de ces espèces et de leurs habitats de repos et de reproduction sont protégés. Huit figurent en annexe 1 de la Directive « Oiseaux » (espèces d'intérêt communautaire nécessitant la désignation de ZPS : Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Busard Saint Martin, Busard cendré, Pic mar, Alouette lulu, Pie grièche écorcheur).

La mise en place de la ligne aérienne va vraisemblablement contraindre les déplacements de l'avifaune et impacter leurs populations. Des dispositifs avifaunes pourront être installés sur le futur raccordement afin de réduire l'impact de la future ligne sur l'avifaune.

### 6.3.7. Chiroptères

#### **Données existantes**

L'atlas de répartition des Mammifères sauvages de Midi-Pyrénées indique la présence de 2 espèces :

- Petit Rhinolophe
- Pipistrelle commune

Aucune autre donnée n'a pu être recueillie, notamment de la part du groupe chiroptérologique de Midi-Pyrénées.

#### **Résultats des inventaires de terrain**

##### ***Indice de patrimonialité***

En fonction d'informations portant sur leurs statuts respectifs, un indice de patrimonialité est établi pour chacune des espèces rencontrées lors des inventaires afin de déterminer lesquelles doivent bénéficier d'une attention particulière. Plusieurs espèces présentent en effet un état de conservation défavorable et apparaissent à ce titre dans différentes listes régionales, nationales ou européenne (listes rouges, directive européenne « Habitats-Faune-Flore », liste des espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF). Sur cette base, un indice de patrimonialité est attribué à chaque espèce :

- **Très fort** : les espèces « vulnérables » de la liste rouge nationale et les espèces de l'Annexe 2 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » qui apparaissent également comme « quasi menacées » sur la liste rouge nationale ou qui sont déterminantes de ZNIEFF (si conditions respectées) ;
- **Fort** : les espèces de l'Annexe 2 de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et les espèces « vulnérables » de la liste rouge régionale ;
- **Moyen** : les espèces cumulant au moins 2 des critères suivants : inscrites à l'Annexe 4 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », déterminantes pour la création de ZNIEFF, « quasi menacées » d'après la liste rouge nationale ;
- **Faible** : les espèces inscrites à l'Annexe 4 de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », ou déterminantes pour la création de ZNIEFF, ou qui apparaissent comme « quasi menacées » sur la liste rouge nationale ;
- **Très faible** : toutes les autres espèces.

##### ***Identification au détecteur d'ultrasons***

Au cours des 2 soirées d'écoute, **10 espèces**, soit plus du tiers des 26 que compte la région, sont identifiées sur le site. Cette richesse spécifique est assez élevée au regard de la pression d'observation assez faible (2 soirées d'écoute). On remarque la présence de 5 espèces qui disposent d'un indice de patrimonialité modéré à fort (cf. tableau suivant).

D'un point de vue géographique, la répartition des espèces n'est pas uniforme. Les secteurs boisés et proche des ponts d'eau abritent une diversité plus importante. La vallée centrale, d'axe est-ouest, et les boisements associés sont particulièrement riches. A l'inverse, les secteurs plus ouverts du nord (Farradet, Estriyesses) et, dans une moindre mesure, du sud (Lacalm) sont assez pauvres.

*Chiroptères recensés sur la zone d'étude.*

Nom scientifique	Nom français	Directive Habitat <sup>1</sup>	Liste rouge France <sup>2</sup>	Déterminent Znieff <sup>3</sup>	Indice de patrimonialité	Protection nationale <sup>4</sup>
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Annexes II et IV	LC	Gîtes	Fort	X
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe IV	LC		Faible	X
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Annexes II et IV	LC	Gîtes	Fort	X
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Annexe IV	LC		Faible	X
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Annexe IV	NT		Moyen	X
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe IV	LC		Faible	X
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Annexe IV	LC		Faible	X
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Annexes II et IV	LC	Gîtes	Fort	X
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	Annexe IV	LC	Gîtes	Moyen	X
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Annexe IV	LC		Faible	X
<b>Richesse spécifique (total : 10 espèces)</b>						

1 : Directive « Habitats-Faune-Flore » adoptée par la Communauté Européenne en 1992 ;

2 : UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS 2009. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Légende : LC (préoccupation mineure), NT (quasi menacée), VU (vulnérable), DD (données insuffisantes) ;

3 : Modernisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique - Listes préliminaires d'espèces et cortèges de faune déterminants - 2004 ;

4 : Arrêté du 23/04/2007, modifié le 15/09/12, fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire.

### ***Espèces à valeur patrimoniale forte***

#### Le Petit Rhinolophe

Ce chiroptère n'est entendu qu'à 2 reprises le long de corridors arborés reliant les hameaux (gîtes) et les vallées boisées (zones de chasse). Il s'agit cependant d'une espèce dont la probabilité de détection est faible, du fait de ses émissions acoustiques de très haute fréquence. Sa présence sur la zone d'étude est probablement sous-estimée.

Il est probable que le Petit Rhinolophe fréquente l'ensemble du réseau hydrographique de la zone d'étude, ainsi que les boisements associés, car ces habitats répondent parfaitement à ses exigences écologiques.

#### La Barbastelle d'Europe

Il s'agit de l'espèce à forte valeur patrimoniale la mieux représentée sur la zone étudiée, puisque sa présence est démontrée sur 4 stations d'écoute différentes. Les observations révèlent une répartition assez vaste et la Barbastelle ne semble absente que dans le nord du secteur étudié, au-delà des Rousilles.

Il est vraisemblable que des individus se réfugient dans les arbres les plus âgés de la zone étudiée. Bien qu'un seul contact soit enregistré en début de nuit (22h30, le 11 août), l'existence de gîtes est probable dans l'emprise du projet.

#### Le Murin à oreilles échancrées

Il n'est identifié avec certitude qu'à une seule reprise, près du lieu-dit Les Mottes, au centre de la zone étudiée. L'animal évoluait en fond de vallée, à la lisière d'un bois et d'un pâturage.

### ***Espèces à valeur patrimoniale moyenne***

#### La Noctule de Leisler

Comme la précédente, cette espèce n'est repérée qu'à une seule reprise. L'individu est entendu en milieu de nuit, lors de la seconde campagne d'écoute. Il évoluait au-dessus d'un pâturage et à proximité d'une mare.

Au regard du faible nombre de contacts avec cette espèce aux cris pourtant puissants, il est peu probable qu'une colonie soit établie dans le périmètre du projet. Il est par contre possible que des individus isolés s'abritent dans des cavités arboricoles.

#### Le Murin d'Alcathoe

L'espèce est assez fréquente sur la zone d'étude puisqu'elle est identifiée sur 10 lieux différents. 4 correspondent à des points d'écoutes, les 6 autres à des individus entendus lors des parcours itinérants. Le Murin d'Alcathoe est largement réparti dans le centre et le sud de la zone d'étude, mais manque dans l'extrémité nord, moins forestière.

A en juger par la fréquence de l'espèce sur la zone étudiée et sa découverte assez tôt dans la soirée (22h30, en août), la présence d'une ou plusieurs colonies est fort probable. L'espèce est essentiellement arboricole dans le choix de ses gîtes et les contacts les plus précoces sont enregistrés près du point d'écoute n°3, proche de vieux châtaigniers.

### ***Espèces à valeur patrimoniale plus faible***

Les 5 autres espèces recensées (Sérotine commune, Oreillard roux, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl et Murin de Natterer) sont relativement communes et ne font pas l'objet de craintes particulières quant à leur conservation. Cependant, toutes sont intégralement protégées.

Les deux espèces les plus largement distribuées sont la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl, ce qui s'explique par leur comportement très ubiquiste et leur capacité à exploiter les habitats les plus anthropisés.

On notera que l'unique séquence acoustique disponible ne permet pas de distinguer avec certitude l'Oreillard gris de l'Oreillard roux. Toutefois, d'après l'examen des enregistrements, il s'agit très probablement du second. Contrairement à l'Oreillard gris, aux mœurs très anthropophiles, l'Oreillard roux est principalement forestier et occupe des gîtes arboricoles.

Enfin, on constate la présence d'une quatrième espèce forestière (en plus de la Barbastelle d'Europe, du Murin d'Alcathoe et de l'Oreillard roux déjà cités), qui occupe principalement des gîtes arboricoles : le Murin de Natterer. La préservation des espèces sylvicoles dépend du maintien des surfaces boisées, mais également de la conservation et du renouvellement des arbres âgés ou sénescents, propices à la présence de cavités.

### ***Activité des chiroptères***

Le nombre de contacts acoustiques enregistrés sur chaque point d'écoute permet d'apprécier l'intérêt d'un site pour les chiroptères. On utilise pour cela un indice d'activité exprimé en nombre de contacts par heure. Une pondération est appliquée pour tenir compte de la portée différente des cris de chaque espèce, elle-même fonction de l'intensité et de la fréquence.

*Activité acoustique mesurée pour les différentes espèces et les différents points d'écoute.*

Nom scientifique	Nom français	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9	Point 10	Activité moyenne
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,1	0,0	0,0	10,2	1,5
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	0,2
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	231,0	7,5	0,0	105,0	7,5	534,0	111,0	48,0	0,0	0,0	104,4
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	21,0	49,8	0,0	18,0	0,0	18,0	15,0	42,0	0,0	0,0	16,4
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	0,0	0,0	15,0	0,0	0,0	0,0	7,5	45,0	0,0	135,0	20,3
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	0,0	0,0	0,0	37,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,7
<b>Activité totale</b>		<b>252</b>	<b>57</b>	<b>15</b>	<b>163</b>	<b>7</b>	<b>576</b>	<b>139</b>	<b>137</b>	<b>0</b>	<b>145</b>	<b>149</b>

2 espèces ne figurent pas dans le tableau précédent car elles ne sont pas contactées sur les points d'écoute standardisés. Il s'agit du Petit Rhinolophe et de l'Oreillard roux.

Avec une activité moyenne de 149 contacts/heure, l'activité moyenne des chiroptères sur le site est élevée. En termes d'espèces, c'est classiquement la Pipistrelle commune qui occupe la première place. Viennent ensuite, le Murin d'Alcathoe et la Pipistrelle de Kuhl. On remarque une importante activité du Murin d'Alcathoe (135,0 contacts/heure). Tous deux sont situés près à l'extrémité sud de la zone d'étude, probablement non loin d'une colonie.

Parmi les 5 espèces à indice de patrimonialité fort ou modéré, seul le Murin d'Alcathoe témoigne d'une activité assez importante. La Barbastelle d'Europe, la Noctule de Leisler et le Murin à oreilles échancrées ont un indice d'activité compris entre 0,2 et 3,7 contacts/heure.

### **Enjeux spécifiques**

Deux critères sont pris en compte pour déterminer l'enjeu que représente la présence d'une espèce sur la zone étudiée :

- Son statut (indice de patrimonialité) ;
- Sa répartition dans l'emprise du projet et l'importance de cette dernière pour sa conservation : présence régulière ou occasionnelle, activité importante ou non, présence probable ou avérée de site de repos ou de reproduction...

Ainsi, en cas d'occupation marginale ou occasionnelle, la présence d'une espèce à forte valeur patrimoniale peut représenter un enjeu moyen, voire faible. Malgré la prise en compte de critères préétablis, l'appréciation de l'enjeu lié à chacune des espèces fait appel à une part d'expertise basée sur la connaissance de ces dernières et du contexte écologique local.

*Enjeux relatifs aux espèces de chiroptères présentes sur le site.*

Nom scientifique	Nom français	Indice de patrimonialité	Enjeu	Remarques
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Fort	Faible	Très faible activité. Gîtes anthropophiles
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Faible	Faible	Très faible activité. Gîtes anthropophiles. Assez ubiquite
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Fort	Moyen	Très faible activité. Large répartition. Gîtes arboricoles
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Faible	Faible	Très faible activité. Gîtes arboricoles
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Moyen	Faible	Très faible activité. Gîtes arboricoles
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Faible	Faible	Forte activité. Gîtes anthropophiles Espèce très ubiquiste
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Faible	Faible	Activité modérée. Gîtes anthropophiles Espèce ubiquiste
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanrées	Fort	Faible	Très faible activité. Gîtes anthropophiles
<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcaethoe	Moyen	Fort	Activité assez forte. Gîtes arboricoles
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Faible	Moyen	Faible activité mais localement assez forte. Gîtes arboricoles

Dans le cas présent, le caractère arboricole des espèces est un élément important à prendre en compte car une part importante de la zone d'étude est forestière. Contrairement aux cas des espèces anthropophiles, les colonies d'espèces arboricoles sont susceptibles d'être directement touchées par le projet.

Parmi les 3 espèces à forte valeur patrimoniale, seule la Barbastelle d'Europe est susceptible d'occuper des gîtes dans les parcelles concernées par le projet (cavités arboricoles). Malgré une très faible activité constatée, elle est assez largement répartie (4 sites distants). L'enjeu est modéré.

Du fait de leur caractère anthropophile (gîtes non concernés par le projet) et de leur faible activité sur la zone d'étude, l'enjeu est faible pour le Petit Rhinolophe et le Murin à oreilles échanrées. Malgré un indice de patrimonialité modéré et son caractère arboricole, l'enjeu est faible pour la Noctule de Leisler. En effet, malgré la puissance de ses cris, l'espèce est très rarement entendue et la présence d'une colonie est donc peu probable.

A l'inverse, le Murin d'Alcaethoe est très bien implanté sur la zone d'étude et son activité, ponctuellement assez forte, trahit la présence très probable d'une ou plusieurs colonies. **Dans le cadre du présent projet, la présence de cette espèce forestière et arboricole représente l'enjeu de conservation le plus fort.**

Parmi les espèces à faible indice de patrimonialité, seul le Murin de Natterer représente un enjeu particulier, car il occupe des cavités arboricoles et affiche une activité non négligeable sur le seul point d'écoute où il est identifié. La présence d'arbres occupés par l'espèce, voire d'une colonie, est possible.

### **Synthèse des enjeux pour les Chiroptères**

Avec 10 espèces recensées, la zone étudiée se révèle assez riche en Chiroptères et accueille plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale (Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées) ou à valeur patrimoniale plus modeste (Noctule de Leisler, Murin d'Alcathoe). L'activité de chasse est forte, notamment dans les espaces forestiers et fonds de vallées.

Dans un contexte partiellement forestier, mais aussi bocager, la présence d'espèces arboricoles et plus particulièrement du Murin d'Alcathoe (forte présence et probable présence de colonies) représente l'enjeu de conservation le plus important.

En termes d'habitats d'espèces, les éléments boisés propices à la présence de gîtes (arbres feuillus matures à sénescents) méritent donc la plus grande attention. Les éléments à fort et très fort enjeux doivent être préservés. Ces habitats sont notamment présents sur le tracé du futur raccordement. L'implantation des pylônes cherchera ainsi à limiter au maximum les défrichements nécessaires à l'implantation de la future ligne aérienne.

### **6.3.8. Autres Mammifères**

#### **Données existantes**

L'atlas de répartition des Mammifères sauvages de Midi-Pyrénées indique la présence de 13 espèces :

- Lapin de garenne
- Lièvre d'Europe
- Sanglier
- Chevreuil européen
- Renard roux
- Fouine
- Blaireau européen
- Loutre d'Europe
- Genette commune
- Hérisson d'Europe
- Taupe d'Europe
- Ecureuil roux
- Ragondin

Les espèces protégées mentionnées telles que la Genette, le Hérisson, l'Ecureuil roux sont tout à fait probables au sein de l'aire d'étude.

#### **Résultats des inventaires de terrain**

Huit espèces de Mammifères ont été observées sur la zone d'étude, toutes figurant déjà dans la liste des espèces citées dans l'Atlas régional : Lapin de garenne, Sanglier, Chevreuil européen, Renard roux, Fouine, Blaireau européen, Hérisson d'Europe, Ragondin

Le lièvre d'Europe, la Genette commune, le Taupe d'Europe et l'Ecureuil roux sont très probablement également présents dans cette zone où leurs habitats sont représentés.

En revanche, les contrôles de Loutre d'Europe se sont avérés négatifs ; ce qui signifie que les ruisseaux du secteur ne font certainement pas partie de la zone de présence permanente de cette espèce. Ils peuvent néanmoins être fréquentés temporairement en période de crues à l'aval ou comme corridors de dispersion.

### **Synthèse des enjeux pour les autres Mammifères**

Le peuplement de Mammifères hors Chiroptères comprend ici des espèces assez communes, dont 3 sont protégées (la Genette, le Hérisson, l'Ecureuil roux). Seule une sur ces trois (le Hérisson d'Europe) a pu être détectée, les deux autres restent fortement probables. L'enjeu pour la Loutre d'Europe des ruisseaux du secteur est faible. Les travaux engendreront un dérangement de ces espèces de mammifères. Une adaptation du calendrier de travaux (travaux de défrichement et de débroussaillage) permettra de réduire au maximum ces impacts (démarrer et réaliser les défrichements et débroussaillages à l'automne).

## **6.4. SYNTHÈSE**

Aucune sensibilité particulière n'a été recensée pour la flore. En effet, seules des espèces déterminantes ZNIEFF ont été trouvées et celles-ci sont plutôt tolérantes aux travaux.

Pour la faune sauvage, les principales sensibilités de l'aire d'étude sont situées au niveau des landes et boisements des versants pentus dont une part est intégrée dans la ZNIEFF de type 2 « Vallée du Tarn amont », ainsi qu'au niveau de tous les ruisseaux, mares, étangs, gros arbres isolés et haies bocagères.

Les effets potentiels d'une ligne aérienne en exploitation reposent principalement sur le groupe des oiseaux (risque de collision). Les travaux de dépose et de construction peuvent concerner tous les groupes que ce soit par la perte d'habitats, par le dérangement en périodes vulnérables, ou le risque de pollution des eaux superficielles.

Des mesures pourront être prises afin d'éviter ou réduire ces impacts :

- Adaptation de la période de travaux (défrichement et débroussaillage réalisés à l'automne) ;
- Mesures d'évitement et de réduction des risques de pollution des eaux superficielles (aires imperméabilisées, travaux en dehors des cours d'eau, ....)
- Mise en place de dispositifs avifaune

## **7. LES EFFETS TEMPORAIRES DES TRAVAUX DE DEPOSE DE LA LIGNE A 63 000 VOLTS REQUISTA – SAINT-VICTOR**

### **7.1. LE SITE « VALLEE DU TARN (DE BROUSSE JUSQU'AUX GORGES) »**

La ligne à 63 000 volts Réquista – Saint Victor traverse le site Natura 2000 FR7300847 « Vallée du Tarn (de Brousse jusqu'aux gorges) ».

Le tronçon de ligne compris entre les pylônes 71 et 82 est situé sur ce site Natura 2000. Les pylônes 71, 76, 77 et 82 en sont suffisamment proches pour que des travaux les concernant puissent potentiellement l'impacter.

Désigné au titre de la Directive Habitats, ce site s'étend sur 3 713 ha. Cette vallée encaissée offre une grande diversité de situations aquatiques et géologiques (terrains calcaires et acides) entraînant une végétation originale, avec notamment des boisements de taillis de chênes et de châtaigniers, ainsi que des landes acidophiles. En termes de faune, il convient de souligner la présence de grottes à chauves-souris, une population remarquable d'Odonates rares, ainsi que la colonisation du Castor, en limite Sud-Ouest absolue de son aire en France, suite à des réintroductions en amont dans le bassin du Tarn et sur la Dourbie.

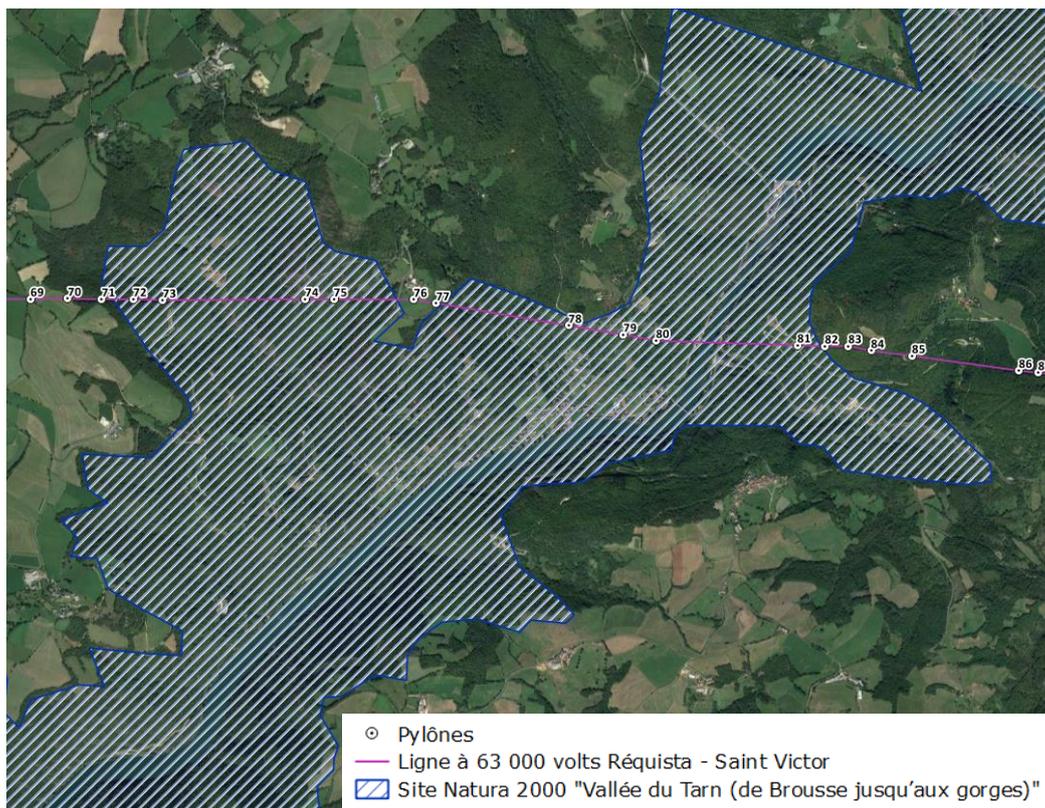


Figure 1 : Localisation de la ligne à 63 000 volts Réquista - Saint Victor par rapport au site Natura 2000

### 7.1.1. Habitats

D'après les données disponibles dans le Formulaire Standard de Données (FSD) actualisée fin 2005, les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site sont les suivants :

Habitat	Superficie de couverture (en %)	Evaluation globale
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	1 %	Bonne
4030 - Landes sèches européennes	5 %	Bonne
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	5 %	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitairiens et des étages montagnard à alpin	1 %	Significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	4 %	Bonne
8220 - Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	3 %	Bonne
<b>91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)<sup>24</sup></b>	2 %	Bonne
91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )	1 %	Bonne

<sup>24</sup> Cet habitat est d'intérêt communautaire prioritaire

### 7.1.2. Faune

D'après les données disponibles dans le Formulaire Standard de Données (FSD) actualisée fin 2005, cinq espèces sont inscrites à l'annexe II :

Groupes	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Insectes	Cordulie splendide	Macromia splendens
Insectes	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii
Insectes	Gomphe de Graslin	Gomphus graslinii
Mammifères	Castor d'Europe	Castor fiber
Poissons	Toxostome	Parachondrostoma toxostoma

## 7.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE DEPOSE:

Un chantier de dépose d'une ligne aérienne se déroule en 4 grandes phases :

- dépose des conducteurs et des câbles de garde « sous tension mécanique » de manière à ce qu'ils ne soient jamais mis en contact avec le sol et la végétation<sup>25</sup>.
- démontage des pylônes sur une plate-forme de stockage située à proximité d'une route pour faciliter l'acheminement par voie terrestre des structures vers un centre de recyclage.
- arasement des fondations à moins un mètre du terrain naturel à l'aide d'une mini pelle mécanique puis évacuation des déchets vers un centre de recyclage. Un apport de terre végétale peut être mis en œuvre pour une remise en état du terrain.



Figure 2 : Arasement d'une fondation



Figure 3 : Découpe des montants du pylône

<sup>25</sup> Les câbles sont tirés par une « enrouleuse » même temps qu'ils sont maintenus tendus par une « freineuse », retenus par des câbles acier, de diamètre de plus en plus petits. La dernière câblette est retenue en fin d'enroulage par une fine câblette « nylon ». Cette câblette « nylon » sera posée au sol, tirée et enroulée sans dommage pour la végétation.

### 7.2.1. Analyse des incidences des travaux sur le réseau des sites Natura 2000

Le chantier de dépose pourra être source d'impact de plusieurs types :

- dérangement de faune sauvage avec risque de mortalité induit, en période de sensibilité (février ou mars à aout), par circulation des engins et présence du personnel ;
- destruction d'habitats (habitats d'intérêt communautaire en site Natura 2000, habitats de repos et de reproduction de certaines espèces de faune protégées : friches, landes, fourrés, recrus, haies, bois, arbres isolés, milieux aquatiques, ...) avec risque de destruction induite d'individus d'espèces de faune protégées, par circulation des engins.

En raison de la consistance des travaux, il n'est pas possible d'éviter complètement ces impacts. En effet, l'ouvrage s'implante dans un contexte écologique sensible (parfois sur des habitats d'intérêts communautaires) et une intervention directe est nécessaire dans ces milieux.

Toutefois, les mesures décrites ci-après seront mises en œuvre pour réduire de manière très notables ces impacts.

### 7.2.2. Mesures de réduction et engagements environnementaux

- Dépose des conducteurs et des câbles de garde sous tension mécanique. Cette technique permet d'éviter que les câbles ne soient posés au sol, évitant ainsi la dégradation ou la destruction d'habitats présents entre les supports ;
- Adaptation des périodes de travaux afin de réaliser les interventions en dehors des périodes de sensibilité de la faune (aout à janvier ou février inclus) ;
- Préservation des habitats remarquables à proximité des pylônes (arbres isolés, haies, fourrés, landes, pelouses, affleurements rocheux, bosquet, bois). La plupart du temps, ces habitats sont clairement identifiables sur le terrain.

Mise en défens par un Ecologue des stations de plantes ou d'habitats ouverts.

La mise en place de ces mesures permettra de réduire au maximum les impacts des travaux sur le site Natura 2000 « Vallée du Tarn (de Brousse jusqu'aux gorges) ».

Après travaux, la dépose de l'ouvrage électrique un effet positif sur la faune, et notamment l'avifaune. En effet, les risques de collision dus à la présence des câbles électriques seront supprimés.

Au regard de la nature des travaux ainsi que des mesures qui seront mises en œuvre, il apparaît que le projet n'engendrera pas d'incidence significative, temporaire ou permanente, sur le réseau de site Natura 2000.
--

Le tableau ci-après récapitule les enjeux présents au droit des pylônes concernés par la dépose dans ou à proximité du site Natura 2000.

N° de pylônes	Implantation	Site Natura 2000	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2	Enjeux écologiques (habitats et/ou espèces d'intérêt patrimonial)	Enjeux réglementaires (Habitats et/ou espèces protégées)	Risques d'impacts (dérangement de faune, destruction d'habitats, mortalité)	Habitats d'intérêt communautaire concernés par les travaux	Calendrier de travaux proposé	Accès proposé	Accompagnement par un écologue spécialisé	Incidences résiduelles
71	Dans une lande à fougère du layon forestier entretenu pour le passage de la ligne	Très proche	Non	Oui	Oui (Bois et espèces protégées de faune, associées aux bois et landes)	Oui (Habitats (Bois, landes) et espèces de faune associées, protégées)	Oui (habitats et espèces de faune des landes et bois)	Non	Aout à février inclus	Par terre cultivée à l'ouest et layon forestier (accès difficile)	Non	Non significative
72	Dans une lande et recru du layon forestier entretenu pour le passage de la ligne	Oui	Non	Oui	Oui (Bois et espèces protégées de faune, associées aux bois et landes)	Oui (Habitats (Bois, landes) et espèces de faune associées, protégées)	Oui (habitats et espèces de faune des landes et bois)	Non	Aout à février inclus	Par layon forestier (accès difficile)	Non	Non significative
73	Dans une lande et recru du layon forestier entretenu pour le passage de la ligne, en bord de route	Oui	Non	Oui	Oui (Bois et espèces protégées de faune, associées aux bois et landes, prairie d'intérêt communautaire)	Oui (Habitats (Bois, landes, prairie) et espèces de faune associées, protégées)	Oui (habitats et espèces de faune des landes et bois)	Oui	Aout à février inclus	Par route et layon forestier	Non	Non significative
74	Dans le layon forestier entretenu pour le passage de la ligne avec landes, pelouses sèches, affleurements rocheux	Oui	Non	Oui	Oui (Habitats d'intérêt communautaire (pentes rocheuses avec végétation chasmophytique, pelouses sèches acides, etc.), bois et espèces protégées de faune, associées aux bois, pelouses sèches et landes)	Oui (Habitats (pelouses, landes, végétation chasmophytique, bois) et espèces de faune associées, protégées)	Oui (habitats d'intérêt communautaire, espèces de faune des landes et bois)	Oui	Aout à février inclus	Accès très difficile (par layon forestier ou hélicoptère)	Oui	Non significative
75	Dans le layon forestier entretenu pour le passage de la ligne avec landes et pelouses sèches	Oui	Non	Oui	Oui (Habitats d'intérêt communautaire (prairies, landes et pelouses sèches, etc.), bois et espèces protégées de faune, associées aux bois et landes, espèces de flore d'intérêt patrimonial)	Oui (Habitats (pelouses, landes, bois) et espèces de faune associées, protégées)	Oui (habitats d'intérêt communautaire, espèces de faune des landes et bois)	Oui	Aout à février inclus	Accès très difficile (par layon forestier ou hélicoptère)	Oui	Non significative
76	Dans une prairie temporaire proche d'une ferme	Très proche	Non	Très proche	Non	Non	Non	Non	Non	Par entrée de parcelle	Non	Non significative
77	Dans une prairie pâturée au-dessus d'une route proche de fourrés et de haie	En limite	Non	En limite	Oui (Fourré, haie et espèces protégées de faune, associées à ces habitats)	Oui (Habitats (fourrés, haie) et espèces de faune associées, protégées)	Oui (fourrés, haies, espèces protégées de fourré et haies)	Non	Aout à février inclus	Par la route en contre bas	Non	Non significative
78	Dans une ancienne prairie pâturée embroussaillée avec petites zones rocheuses, proche de bois	Oui	Non	Oui	Oui (Fourré, bois et espèces protégées de faune, associées à ces habitats)	Oui (Habitats (fourrés, bois) et espèces de faune associées, protégées)	Oui (fourrés, haies, espèces protégées de fourré et bois)	Non	Aout à février inclus	Par le chemin d'accès en contre haut	Oui	Non significative
79	Dans une ancienne prairie pâturée embroussaillée avec petites zones rocheuses, proche de bois	Oui	Non	Oui	Oui (Fourré, bois et espèces protégées de faune, associées à ces habitats)	Oui (Habitats (fourrés, bois) et espèces de faune associées, protégées)	Oui (fourrés, haies, espèces protégées de fourré et bois)	Non	Aout à février inclus	Par la route en contre haut	Oui	Non significative
80	Dans un layon forestier avec landes à fougères, recrus forestiers, affleurements rocheux, proche de bois	Oui	Non	Oui	Oui (Fourré, landes, bois et espèces protégées de faune, associées à ces habitats)	Oui (Habitats (fourrés, landes, bois) et espèces de faune associées, protégées)	Oui (fourrés, bois, espèces de faune protégées de ces milieux)	Non	Aout à février inclus	Accès difficile (par la route en contre haut et le layon ou par hélicoptère)	Oui	Non significative

N° de pylônes	Implantation	Site Natura 2000	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2	Enjeux écologiques (habitats et/ou espèces d'intérêt patrimonial)	Enjeux réglementaires (Habitats et/ou espèces protégées)	Risques d'impacts (dérangement de faune, destruction d'habitats, mortalité)	Habitats d'intérêt communautaire concernés par les travaux	Calendrier de travaux proposé	Accès proposé	Accompagnement par un écologue spécialisé	Incidences résiduelles
81	En bordure d'un chemin dans un recru forestier, affleurements rocheux, proche de bois et landes	Oui	Non	Oui	Oui (Habitats d'intérêt communautaire (pentes rocheuses avec végétation chasmophytique), bois, fourrés et espèces protégées de faune, associées à ces milieux, nombreuses espèces végétales d'intérêt patrimonial)	Oui (Habitats (végétation chasmophytique, fourrés, bois) et espèces de faune associées, protégées)	Oui (habitats communautaire, espèces de faune des fourrés et bois)	Oui	Aout à février inclus	Par le chemin	Oui	Non significative
82	Dans un recru forestier, affleurements rocheux, proche de bois, fourrés	Très proche	Non	Oui	Oui (Recrus, fourrés, bois et espèces protégées de faune, associées à ces habitats, habitats d'intérêt communautaire (pentes rocheuses avec végétation chasmophytique, ...))	Oui (Habitats (recrus, fourrés, bois) et espèces de faune associées, protégées, habitats d'intérêt communautaire très proches du site Natura 2000)	Oui (habitats communautaire, espèces de faune des fourrés et bois)	Oui	Aout à février inclus	Accès très difficile (utilisation de l'hélicoptère ?)	Oui	Non significative
83	Dans un recru forestier, affleurements rocheux, proche de bois, fourrés	Très proche	Non	Oui	Oui (Recrus, fourrés, bois et espèces protégées de faune, associées à ces habitats, habitats d'intérêt communautaire (pentes rocheuses avec végétation chasmophytique, ...))	Oui (Habitats (recrus, fourrés, bois) et espèces de faune associées, protégées, habitats d'intérêt communautaire très proches du site Natura 2000)	Oui (habitats communautaire, espèces de faune des fourrés et bois)	Oui	Aout à février inclus	Accès très difficile (utilisation de l'hélicoptère ?)	Oui	Non significative
84	Dans un recru forestier de châtaigniers, affleurements rocheux, proche de bois et fourrés	Très proche	Non	Oui	Oui (Recrus, fourrés, bois et espèces protégées de faune, associées à ces habitats, habitats d'intérêt communautaire)	Oui (Habitats (recrus, fourrés, bois) et espèces de faune associées, protégées, habitats d'intérêt communautaire très proches du site Natura 2000)	Oui (recrus, bois, fourrés, espèces protégées de ces milieux)	Oui	Aout à février inclus	Par le chemin et le layon	Oui	Non significative





Le réseau  
de transport  
d'électricité